

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET
CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2018

DOSSIER : R-4012-2017

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
Mme FRANÇOISE GAGNON
Mme LOUISE PELLETIER

AUDIENCE DU 27 NOVEMBRE 2017

VOLUME 2

JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE De REPENTIGNY et
Me ALEXANDRE BELLEMARE
procureurs de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec Transport (HQT);

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
procureur de l'Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE HQT - Panel 2 : Efficience et coût de service et Planification du réseau et commercialisation (suite)	11
STÉPHANE TALBOT	11
GENEVIÈVE DEVAULT	11
ANDRÉ BOUCHER	11
GHISLAIN TESSIER	11
MAXIME LAJOIE	11
STÉPHANE VERRET	11
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	12
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	98
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	112
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	141
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	217
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	240

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-5 (HQT) : En référence à B-10 (HQT-3, Document 2) page 32, tableau A1-2, fournir l'explication quant à l'énergie transitée en 2013, 223 779, et 2016, 221 084, quant à l'augmentation du transit tel que présenté dans la preuve (demandé par AHQ-ARQ)	18
E-6 (HQT) : Fournir la capacité du réseau de transport pour l'hiver 2017-2018 (demandé par l'AHQ-ARQ)	24
E-7 (HQT) : Spécifier quelles sommes ont été engagées dans le développement de l'automatisme DGI et combien seront engagées en 2018 (demandé par l'AHQ-ARQ)	60
E-8 (HQT) : Fournir la moyenne des durées par année et par famille d'actifs pour les années 2009 à 2016 des IF (demandé par l'AHQ-ARQ)	88
E-9 (HQT) : Fournir pour l'année 2017 le taux de réalisation des interventions par rapport à celles planifiées durant l'année (demandé par FCEI)	138
E-10 (HQT) : Élaborer sur les bénéfices et l'efficacité associés à la réalisation du projet OptiCT et du projet Isolation du domaine électrique (demandé par la Régie)	156
E-11 (HQT) : Préciser si le projet Isolation du domaine électrique est en lien avec la mise en oeuvre des normes CIP, et expliquer le cas échéant (demandé par la Régie)	157
E-12 (HQT) : Fournir les coûts associés à l'ajout de cinq batteries de condensateur dans le sud du réseau vers 2005 (demandé par la Régie)	174

R-4012-2017
27 novembre 2017

- 5 -

E-13 (HQT) : Fournir la ventilation du 70 M\$ entre
les différents projets majeurs
(demandé par la Régie) 200

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-septième
2 (27e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-quatre
8 (24) novembre deux mille dix-sept (2017), dossier
9 R-4012-2017. Demande de modification des Tarifs et
10 conditions des services de transport pour l'année
11 2018. Poursuite de l'audience.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bon début de lundi à tous. Désolé pour les quelques
14 minutes de retard. On essayait justement de se
15 rappeler l'ordre et on avait mis des photos puis
16 quelqu'un les avait déplacées, alors ça a pris un
17 peu plus de temps. J'espère que vous avez passé une
18 bonne fin de semaine. La mienne était pas trop
19 pire, vous étiez avec moi hier. Maître Fréchette,
20 les engagements vont probablement... ça va être
21 dans le courant de la journée?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui. Alors, bonjour à tous.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Bonjour.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Je suis heureux de vous que vous ayez conservé vos
3 propres places.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Ah! Ça...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Ça facilite énormément.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ah! Vous nous donnez des idées.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 J'ai vu que vos collègues de la Régie aussi, alors
12 c'est excellent. Tout ça pour dire que, oui,
13 effectivement, j'ai vu des trucs. On s'y emploie.
14 Ce week-end, je peux vous dire qu'on s'y est
15 employé. Mais, bon, il y a un petit peu
16 d'archéologie là-dedans. On reculait dans le temps
17 à l'égard de certaines choses. Alors, on doit vous
18 récupérer tout ça. Alors, c'est pas tout le monde
19 qui était disponible. L'objectif, c'est de vous
20 faire ça le plus rapidement possible.

21 Je pourrais peut-être vous faire un topo
22 sur l'heure du midi pour voir ce qui sera
23 disponible. On comprend que l'entente de
24 raccordement en elle-même, ce n'était pas ça qui
25 était la chose la plus difficile à rendre

1 disponible, ce n'était pas ça. C'étaient les autres
2 engagements qui étaient de nature comptable et
3 financière. Alors, c'est ceux-là qu'on doit
4 remettre ensemble, alors... Mais, non, je n'ai pas
5 encore rien ce matin, mais dites-vous que ça... on
6 s'emploie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Et sur la demande amendée?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui. Sur la demande amendée, ça, je peux vous dire
11 que, ce week-end, je l'ai préparée. Alors, ma
12 collaboratrice s'y emploie à ce jour. Alors, on
13 va... ça va venir aussi, je vous l'indique avec...
14 Dans la requête, on ne verra pas les retraits
15 spécifiquement au niveau des pièces ou des aspects
16 des pièces qui sont retirées, mais il y a une
17 lettre d'accompagnement qui va décrire chacune des
18 pièces qui sont retirées parce qu'il y avait aussi
19 des demandes de renseignements qui deviennent sans
20 objet, d'une certaine façon, par l'amendement.
21 Alors, on va vous identifier ça comme il faut.

22 Et aussi, dans la liste des pièces révisée
23 qu'on a toujours à l'arrière, on voit les
24 cheminements des pièces pour chacune des révisions
25 qui sont faites. Alors, vous aurez à la fois une

1 requête réamendée qui va retirer l'aspect qui... je
2 pense que c'était le paragraphe 7, Monsieur le
3 Président, ainsi que la conclusion correspondante.
4 Et vous allez avoir... Et qui va être réassermentée
5 par monsieur Verret, bien évidemment, alors... Et
6 puis vous avez avec ça une lettre d'accompagnement
7 qui va vous décrire spécifiquement les pièces qui
8 sont visées par l'amendement. À moins que vous me
9 disiez qu'il y a quelque chose, là...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Non.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 ... mais je pense que ça devrait faire le tour.

14 LE PRÉSIDENT :

15 En fait, les pièces, de mémoire, vendredi, les
16 pièces étaient toutes celles du...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 HQT-2.

19 LE PRÉSIDENT :

20 HQT-2 au complet?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui, c'est ça. Il y avait HQT-2, les aspects
23 spécifiques sur ce sujet-là, Code de conduite,
24 Procédures de plainte, mais il y avait aussi
25 quelques réponses à des demandes de renseignements

1 sur le sujet qu'on a isolées.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Bon. O.K.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Mais, comme je vous dis, dans la lettre, vous allez
6 être en mesure de suivre ça, mes collègues aussi.

7 Dans la lettre de transmission, ils vont être en
8 mesure de suivre. Puis comme je vous mentionnais, à
9 la liste des pièces révisée, à l'arrière on a quand
10 même une séquence qui est toujours inscrite au
11 niveau des révisions des pièces. Alors, voilà. Si
12 jamais il y a d'autres questions, bien, n'hésitez
13 pas, là. Au moment du dépôt, je pourrai faire ça.

14 Demain, j'aurai la version signée, la
15 copie... la copie originale que je pourrai vous
16 remettre.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Et madame Lebuis.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Oui, c'est ça. Et puis ma collaboratrice pourra
21 faire le dépôt SDÉ de façon correspondante dès que
22 monsieur Verret aura été assermenté sur cette
23 demande-là.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Parfait.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ça va?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui. Merci.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 C'est moi, je vous remercie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Cadrin. Bon début de journée, Maître Cadrin.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Pareillement. Alors, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

11

12 PREUVE DE HQT - Panel 2 : Efficience et coût de
13 service et Planification du réseau et
14 commercialisation (suite)

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-septième
17 (27e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

18

19 STÉPHANE TALBOT

20 GENEVIÈVE DEVAULT

21 ANDRÉ BOUCHER

22 GHISLAIN TESSIER

23 MAXIME LAJOIE

24 STÉPHANE VERRET

25

1 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
2 disent :

3

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

5 Q. **[1]** J'ai demandé à nos gens de HQT de placer la
6 présentation sur l'écran. Ils se sont exécutés avec
7 rapidité, alors je les remercie, et efficacité.
8 Alors, bon matin à vous. Commençons donc par cette
9 présentation et je vous amènerais à la page 16,
10 s'il vous plaît. Alors, nous avons deux graphiques,
11 un en format de tarte et l'autre en format de
12 petits graphiques de disponibilité pour la
13 maintenance et les projets que vous nous avez
14 établis dans cette page-là. Et vous avez surtout
15 deux affirmations en bas de page :

16 Le vieillissement contrôlé du réseau
17 nécessite une hausse du niveau de
18 maintenance.

19 et

20 Un réseau de plus en plus sollicité
21 limite les plages d'interventions.

22 Alors, je comprends qu'on est ici en train de
23 regarder notamment la question des plages
24 d'interventions sur le côté droit de cette planche
25 numéro 16. Et j'aimerais vous poser quelques

1 petites questions peut-être un peu plus précises
2 relativement à cette planche du côté droit, donc ce
3 fameux graphique.

4 Alors, pouvez-vous nous dire si la surface
5 totale des trois couleurs que l'on voit ici
6 représentées vert, on les a appelés jaune ou beige
7 et bleu, a augmenté depuis deux mille treize
8 (2013)?

9 (9 h 11)

10 M. GHISLAIN TESSIER :

11 R. En fait, pour la partie bleue, c'est sensiblement
12 similaire depuis deux mille treize (2013). Par
13 contre, la partie verte, on est en croissance,
14 entre autres la période d'hiver, les trois premiers
15 mois de l'année. Depuis les trois dernières années,
16 on a passé de trois térawattheures (3 TWh) à huit
17 térawattheures (8 TWh). Puis dans les dix dernières
18 années, on a doublé la croissance des ventes
19 d'électricité. Donc, oui, la réponse serait oui.

20 Q. **[2]** La surface totale, dans le fond, des trois
21 couleurs, si on les inclut les trois ensemble, on
22 les prend en considération les trois ensemble? Je
23 comprends qu'il y en a une qui a augmenté plus que
24 les autres. Mais vous dites que la surface a
25 augmenté sous la courbe...

1 R. Oui.

2 Q. **[3]** ... sous la ligne?

3 R. Sous la ligne, oui.

4 Q. **[4]** D'accord. Est-ce que vous avez un ordre de
5 grandeur en pourcentage ou autrement?

6 R. Sur la surface totale, je ne pourrais pas vous
7 dire. Pour la partie vente d'électricité, je peux
8 vous le dire. Mais pour la surface totale en
9 pourcentage, je n'ai pas pris le temps de le
10 calculer.

11 Q. **[5]** Toutes choses étant égales, le reste étant,
12 disons-le, égal, admettons, égal, vous avez dit
13 combien pour la vente d'électricité? Excusez-moi!

14 R. La période d'hiver, c'est trois à huit
15 térawattheures (3-8 TWh) pour les trois dernières
16 années. Pour la partie globale sur l'année, c'est
17 doublé depuis les dix dernières années.

18 Q. **[6]** D'accord. Je vais vous amener maintenant, en
19 termes de référence, gardez quand même cette page
20 16 de la présentation ouverte, mais la référence
21 B-10 (HQT-3, Document 2), page 32. C'est le tableau
22 A1-2. Et dans la ligne « énergie transitée », je
23 regarde les chiffres, là, on regarde entre deux
24 mille treize (2013) et deux mille seize (2016), en
25 faisant le lien avec la question que nous avons il

1 y a quelques instants relativement à ce que vous
2 avez mentionné au niveau des transits augmentés
3 d'énergie, je vois deux cent vingt-trois mille
4 (223 000), deux cent dix-neuf (219 000), deux cent
5 dix-neuf (219 000), deux cent vingt et un
6 (221 000). Je ne suis pas certain de comprendre
7 exactement le type de réponse que vous aviez quant
8 au pourcentage, que vous ne pouviez pas établir,
9 mais quant à la surface que vous y augmentez en
10 dessous alors que je vois que l'énergie transitée
11 entre deux mille treize (2013), disons-le, et deux
12 mille seize (2016), si on regarde seulement ces
13 deux années-là, il y en a moins en deux mille seize
14 (2016) qu'en deux mille treize (2013)?

15 M. STÉPHANE TALBOT :

16 R. Excusez-moi, Maître Cadrin!

17 Q. **[7]** Je vous ai laissé conférer. Il n'y a pas de
18 problème. Allez-y!

19 R. J'attendais de savoir qui allait répondre. J'ai une
20 partie de la réponse, je pense, que vous cherchez.
21 Dans le fond, vous cherchez à comprendre entre deux
22 mille quinze (2015) et deux mille seize (2016)...

23 Q. **[8]** Entre deux mille treize (2013) et deux mille
24 seize (2016).

25 R. Entre deux mille treize (2013) et deux mille seize

1 (2016), ça descend, c'est ça?

2 Q. **[9]** Bien, entre deux mille treize (2013) et deux
3 mille seize (2016), ça descend, ça, c'est
4 mathématique.

5 R. Vous essayez de faire un lien avec le tableau qu'il
6 y a là. Dans le fond, peut-être juste pour
7 expliquer aussi, c'est, le volume dont Ghislain
8 fait mention au niveau de l'énergie transitée avec
9 les ventes, le point de repère, vous allez plus le
10 retrouver si on regardait l'énergie transitée sur
11 la limite sud plus que sur l'énergie globale du
12 réseau. Mais on n'a pas cette référence-là dans le
13 tableau qu'il y a là.

14 Q. **[10]** Est-ce que c'est possible de l'avoir?

15 R. Il faudrait que je regarde. Mais c'est ça
16 l'explication. Je n'ai pas l'information précise.
17 Il faudrait regarder.

18 Q. **[11]** Quand je vous dis, est-ce que c'est possible
19 de l'avoir, pas nécessairement maintenant, mais
20 est-ce que c'est quelque chose qui est disponible
21 chez vous? Parce que c'est une partie de votre
22 explication de sollicitation, si je peux me
23 permettre de le dire comme ça. Est-ce que vous avez
24 cette information-là, que ce soit avec des chiffres
25 ou un graphique?

1 R. On va regarder, oui.

2 Q. **[12]** Serait-il possible de prendre...

3 LE PRÉSIDENT :

4 L'engagement 5.

5 Me STEVE CADRIN :

6 5.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Voulez-vous le libeller?

9 Me STEVE CADRIN :

10 Q. **[13]** En fait, je vais vous reposer la question et
11 pourrez y répondre avec l'information nécessaire,
12 si c'est un graphique, si c'est autre chose, vous
13 ferez ce qu'il y a à faire pour me l'expliquer
14 correctement. Alors, la question était, est la
15 suivante, en fait : En référence à B-10 (HQT-3,
16 Document 2) page 32, tableau A1-2, pouvez-vous
17 fournir l'explication quant à l'énergie transitée
18 en deux mille treize (2013), deux cent vingt-trois
19 mille sept cent soixante-dix-neuf (223 779), et
20 deux mille seize (2016), deux cent vingt et un
21 mille zéro quatre-vingt-quatre (221 084), quant à
22 l'augmentation du transit à laquelle vous prétendez
23 dans la preuve?

24 M. STÉPHANE TALBOT :

25 R. Et la réponse, l'énergie transitée, ça, c'est

1 l'énergie transitée globale sur le réseau?

2 Q. **[14]** Absolument.

3 R. La réponse que vous cherchez ou qui va indiquer le
4 phénomène qui est là, c'est l'énergie qui est plus
5 sur ce qu'on appelle, nous, le transit nord-sud.

6 Q. **[15]** Bien, vous nous donnerez l'explication qui
7 nous permet de comprendre en quoi c'est plus
8 sollicité et à quel endroit. Puis je ne veux pas
9 vous limiter dans votre réponse à donner. La
10 question reste la même.

11

12 E-5 (HQT) : En référence à B-10 (HQT-3, Document
13 2) page 32, tableau A1-2, fournir
14 l'explication quant à l'énergie
15 transitée en 2013, 223 779, et 2016,
16 221 084, quant à l'augmentation du
17 transit tel que présenté dans la
18 preuve (demandé par AHQ-ARQ)

19

20 (9 h 18)

21 Q. **[16]** Ça va peut-être donner d'autres questions, par
22 contre, mais on verra en temps et lieu. Ensuite,
23 nous allons toujours reprendre cette même référence
24 de B-0010. Et là on va faire toujours référence au
25 tableau, vous êtes revenu avec moi, effectivement,

1 à la page 16, merci. On a la ligne jaune ou beige,
2 dépendant comment on l'appelle, en haut, donc qui
3 s'appelle « La capacité », dans le fond. Pouvez-
4 vous nous dire si, la ligne jaune au-dessus du
5 graphique, elle a monté depuis deux mille treize
6 (2013), toujours, deux mille treize (2013), une
7 année de référence pour les fins de la discussion?

8 M. STÉPHANE TALBOT :

9 R. La ligne jaune étant la capacité du réseau.

10 Q. **[17]** Exactement.

11 R. Je n'ai pas de chiffres devant moi, mais la réponse
12 c'est sûrement que oui, là. Depuis deux mille
13 treize (2013), on a intégré...

14 Q. **[18]** Si je vous suggère environ cinq pour cent
15 (5 %) d'augmentation depuis deux mille treize
16 (2013), est-ce que ça fait du sens, là, de
17 quarante-trois mille trois cent trente-neuf
18 (43 339) à quarante-cinq mille six cent vingt
19 (45 620)? Est-ce que c'est des chiffres qui vous...

20 R. Vous êtes à quelle ligne dans le tableau?

21 Q. **[19]** Pardon?

22 R. O.K., capacité du réseau de transport.

23 Q. **[20]** Oui, excusez-moi. Moi, c'est juste en dessous.

24 R. C'est beau.

25 Q. **[21]** Je ne vous ai pas référé à la ligne, je suis

1 désolé, la troisième ligne.

2 R. De quarante-trois mille (43 000) à quarante-cinq
3 mille (45 000), c'est ça?

4 Q. **[22]** Oui, c'est là que j'ai pris mes chiffres, oui.

5 R. Bien, dans ces années-là, on a intégré... on a
6 intégré de la production, on a intégré les parcs
7 éoliens, on a intégré... ça fait que c'est clair
8 que la capacité du réseau de transport a augmenté.

9 Q. **[23]** Donc, la ligne jaune, pour les fins de la
10 discussion, parce que votre graphique est
11 simplement représentatif, là, il n'y a pas de
12 chiffres comme tels, elle a monté, disons-le tout
13 simplement comme ça, on est d'accord?

14 M. GHISLAIN TESSIER :

15 R. Mais, pour compléter l'information, ce que
16 j'expliquais lorsque j'expliquais la courbe, c'est
17 que ce n'est pas une ligne droite. C'est en
18 fonction aussi de la disponibilité des groupes de
19 production, des disponibilités des équipements sur
20 le réseau de transport et donc, ce n'est pas une
21 ligne ferme, c'est un zigzag de disponibilités des
22 capacités.

23 Q. **[24]** J'ai compris que vous avez fait une ligne mais
24 la capacité, disons-la théorique, là, maximale de
25 transport, dans le fond, c'est ce qu'on a mentionné

1 à votre ligne, d'ailleurs c'est ce que vous mettez
2 comme chiffres pour nous donner les indications de
3 la capacité de réseau. Je comprends qu'en cours
4 d'année, selon ce que vous allez faire comme
5 travaux ou ce qu'il pourrait y avoir comme choses,
6 la ligne va fluctuer dans le temps, on est
7 d'accord?

8 R. Oui.

9 Q. **[25]** Mais le haut de la ligne, là, son meilleur
10 moment dans l'année, disons-le comme ça, c'est bien
11 le chiffre qu'on voit, quarante-cinq mille six cent
12 vingt (45 620) à la ligne de deux mille seize
13 (2016), la ligne numéro 3 du tableau dont on parle?

14 R. En fait, dans un réseau noble, c'est exactement le
15 chiffre que vous voyez dans le tableau.

16 Q. **[26]** Pour les fins de référence à notre question.
17 Parfait. Merci.

18 M. STÉPHANE TALBOT :

19 R. Peut-être juste en précision. La capacité de
20 transport, elle a augmenté mais peut-être faire un
21 lien avec l'autre question d'avant, la capacité de
22 transit du nord au sud n'a pas nécessairement
23 augmenté.

24 Q. **[27]** Peut-être votre explication dans l'engagement
25 nous expliquera un peu mieux cette question-là.

1 Vous nous voyez un peu dans le genre de
2 questionnement que nous avons, là, alors à vous de
3 faire les justifications que vous voudrez à ce
4 moment-là. Évidemment, la question suivante, là,
5 c'est... parce qu'on mentionne que vous affirmez
6 que le réseau est de plus en plus sollicité en
7 limitant les plages d'interventions, au bas de la
8 page 16, votre présentation de vendredi. Alors, ce
9 qu'on voit ici, dans le tableau, et quand je dis
10 « dans le tableau », c'est le tableau à B-0010, là,
11 et non pas celui qui est à l'écran. On voit plutôt
12 qu'on a une énergie transitée inférieure entre deux
13 mille treize (2013) et deux mille seize (2016) puis
14 on voit qu'il y a un réseau dont la capacité a
15 augmenté. Alors, si vous jugez pertinent de nous
16 expliquer, avec la question du sud, tout à l'heure,
17 comme... l'engagement, vous pourrez le faire en
18 temps et lieu dans l'engagement. Parce que,
19 évidemment, sinon, on reviendrait avec des
20 questions sur cet aspect-là si on n'y voit pas la
21 réponse, comme vous venez de le mentionner.

22 R. O.K. C'est clair.

23 Q. **[28]** Pour continuer dans cette même veine, de la
24 fameuse ligne jaune, qui n'est pas toujours une
25 ligne, on a compris, mais la ligne jaune en réseau

1 noble, pour utiliser votre expression, est-ce que
2 vous avez cette valeur pour le prochain hiver, qui
3 commence bientôt, à titre d'exemple?

4 R. Tu parles de la capacité de transport?

5 Q. **[29]** Capacité du réseau de transport, comme on voit
6 à la troisième ligne du tableau de la pièce B-0010.

7 R. Puis vous faites le lien avec la ligne jaune qui
8 est sur le tableau qui est là, là, c'est ça?

9 Q. **[30]** Oui, qui est aussi la capacité de transport en
10 noble, ce que j'ai compris...

11 R. Et là votre question c'est, est-ce qu'on connaît la
12 capacité de transport...

13 Q. **[31]** Pour les fins de deux mille dix-huit (2018),
14 de l'hiver deux mille dix-huit (2018).

15 R. La réponse c'est, oui, on vient de compléter
16 l'étude de pointe, on est sur le point de l'émettre
17 officiellement pour la prochaine pointe. Et puis,
18 effectivement, ces chiffres-là sont dans l'étude.

19 Q. **[32]** Est-ce que c'est possible d'avoir un chiffre?
20 Je n'ai pas compris la fin de votre réponse, je
21 pense que j'ai compris « à l'étude » mais je ne
22 suis pas certain que c'est ça que vous avez dit?

23 R. À chaque année, on fait... pour bien anticiper la
24 pointe qui s'en vient, de l'hiver, on fait des
25 analyses et puis, dans cette analyse d'étude de

1 Me STEVE CADRIN :

2 S'il vous plaît.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Il me semble que c'était la pointe, c'est...

5 c'était le sens de la question. J'ai peut-être raté
6 le...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Non.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'était la capacité hivernale à la pointe.

11 Me STEVE CADRIN :

12 C'était pas nécessairement à la pointe, là. Bien
13 c'est...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Pour l'hiver. L'hiver, c'est la pointe.

16 LE PRÉSIDENT :

17 La pointe.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Alors ce qui compte c'est les disponibilités à la
20 pointe. Alors c'était le sens de la question. Est-
21 ce que c'était le sens de la réponse, Monsieur
22 Talbot, à la question?

23 Me STÉPHANE TALBOT :

24 C'est ce que j'ai compris.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Q. [35] Merci. On reste sur le sujet de l'augmentation
5 des limites de transit. Et je vais vous référer à
6 deux éléments. Pas besoin de vous y diriger... de
7 les lire, je devrais dire plutôt, là, mais
8 simplement peut-être les ouvrir, les avoir pas trop
9 loin de vous. Tout d'abord, la demande de
10 renseignements de l'AHQ-ARQ. Et c'est B-0078, HQT-
11 13, Document 2 et c'est les pages 4 à 6 pour les
12 fins de la discussion.

13 Alors je ne vous lirai pas le préambule de
14 la question. Le but de l'exercice était de vous
15 placer dans le contexte de ce préambule-là, où on
16 fait référence à deux pièces, là, bien HQT-3
17 essentiellement. Donc, vous pourrez voir les
18 références qui apparaissent là, peut-être passer à
19 travers pour voir la question. Mais la première
20 question va toucher la première référence, là, dans
21 le préambule i) de notre demande de renseignements
22 provenant de votre preuve. Vous avez mentionné
23 quatre initiatives qui ont pour effet d'augmenter
24 la disponibilité du réseau à accueillir davantage
25 de transit. Vous vous souvenez un peu de ce qui

1 était mentionné dans cette demande de
2 renseignements-là comme référence à votre preuve.
3 Alors tout d'abord, avant de dépenser des sommes
4 pour réaliser de telles initiatives, est-ce que
5 vous justifiez de telles sommes par des cas
6 d'affaires démontrant des gains potentiels, des
7 « business cases », comme on peut les appeler en
8 français?

9 R. La question c'est : est-ce qu'on justifie des
10 « business cases » pour faire des initiatives comme
11 ça?

12 Q. **[36]** Pour faire ces quatre... par exemple ces
13 initiatives-là, il y en a quatre, je pense.

14 R. La plupart ne nécessitent pas beaucoup de
15 « business cases ». C'est beaucoup des travaux
16 qu'on fait à l'interne par des encadrements ou des
17 mises à jour de système. Il y en a seulement une,
18 je pense, que les sommes sont assez importantes,
19 là, mais oui on fait des « business cases » quand
20 c'est... quand c'est approprié, là.

21 Q. **[37]** Bien prenons-les peut-être, là.

22 R. Oui.

23 Q. **[38]** Si vous avez au préambule petit i) donc de la
24 Demande de renseignements, donc à B-0078. Alors
25 « le développement d'une application visant

1 l'optimisation des capacités ». On mentionne que
2 « son utilisation » - en bas de référence, c'est le
3 premier boulet - « son utilisation a conduit à des
4 gains ponctuels de l'ordre de cinq cents (500 MW) à
5 mille cinq cents mégawatts (1500 MW) de transit sur
6 la limite sud » dont on parlait il y a quelques
7 instants ensemble. Alors, est-ce qu'il y a un
8 « business case » qui a été fait?

9 R. Non. À vrai dire, non. Pas comme tel.

10 Q. **[39]** Pourquoi?

11 R. Je peux peut-être vous expliquer ce qu'il en est,
12 ça va vous aider à comprendre pourquoi qu'il n'y a
13 pas de « business case ».

14 Q. **[40]** Allez-y.

15 R. Dans le fond, il faut comprendre que nos lignes...
16 nos lignes 700 kV, par design, c'est des lignes qui
17 ont une capacité thermique à quarante-neuf degrés
18 Celsius (49 oC). Aujourd'hui, les mêmes lignes on
19 les construit à soixante-cinq degrés Celsius (65
20 oC), là. Celles qu'on a sur le réseau actuellement,
21 la plupart sont à quarante-neuf degrés Celsius (49
22 oC). Vous m'entendez bien, oui?

23 Q. **[41]** Oui, c'est...

24 R. Désolé.

25 Q. **[42]** On dirait que la voix baisse dans la fin de

1 votre réponse.

2 R. Désolé. Désolé. Donc, on a un design à quarante-
3 neuf degrés C (49 oC). Il faut comprendre que quand
4 on est en période estivale, canicule très chaude
5 l'été, quand il fait, je ne sais pas, trente-deux
6 (32 oC), trente-trois (33 oc), trente-quatre degrés
7 Celsius (34 oC), on se rapproche tranquillement du
8 quarante-neuf (49 oC). Imaginez-vous un mille
9 (1000), mille cinq cents mégawatts (1500 MW) qui
10 descend en transit sur ces lignes-là en pleine
11 canicule, donc on se rapproche du quarante-neuf
12 (49). L'initiative dont on fait mention ici, dans
13 le fond, c'est... on... ce qu'on fait c'est que les
14 pré... pour les prévisions la veille pour le
15 lendemain, disons ça comme ça, quand on s'engage à
16 transiter de l'énergie pour le lendemain, quand on
17 fait du prévisionnel la veille, on regarde les
18 prévisions de vent qu'il va y avoir le lendemain.
19 De cette façon-là, en sachant le vent qu'il peut y
20 avoir le lendemain... juste pour vous donner une
21 idée, un vent de sept kilomètres/heure (7 km/h) sur
22 le réseau peut nous donner un cinq cents mégawatts
23 (500 MW) de plus quand il fait trente-trois (33),
24 trente-quatre (34), trente-cinq degrés (35).

25 Q. **[43]** Ça rafraîchit le réseau.

1 (9 h 29)

2 R. Exactement. On se donne une marge de manoeuvre par
3 rapport à ça. Alors, on regarde la prévision de
4 vent en amont la veille et ça nous permet de faire
5 des engagements. Il faut juste comprendre que mon
6 réseau, quand il est noble, quand j'ai toutes mes
7 lignes 700 kV sur le réseau en été, je n'ai pas de
8 problème thermique. Il faut juste se comprendre, je
9 suis dans le cas où j'ai une ligne au retrait ou
10 une ligne qu'il y a eu un événement ou un événement
11 qui fait en sorte que j'ai une ligne de sortie. Je
12 dois m'assurer que si j'en perds une autre - que
13 si j'en perds une autre - je sois capable de
14 dispatcher l'énergie, oui, mais, de deux, comme je
15 me rapproche du quarante-neuf (49) degrés C, puis
16 on sait que si on se rapproche du quarante-neuf
17 (49) degrés C, mes lignes vont commencer à
18 s'étirer, puis si elles s'étirent, je ne
19 respecterai plus mes dégagements au sol, donc on
20 parle de sécurité, alors ce qu'on fait, c'est qu'on
21 tient compte du vent la veille et puis quand on
22 arrive en temps réel, on mesure exactement le vrai
23 vent et puis là, on est capable de s'ajuster.

24 Mais, dans le fond, c'est qu'on peut
25 s'engager la veille sur des volumes de transit pour

1 alimenter notre charge et, de cette façon-là, on
2 peut prévoir les pires situations comme ça parce
3 que le vent bonifie énormément la situation. Ça
4 fait que c'est un peu ça le contexte, il n'y a pas
5 de business case associé à ça. C'est qu'on se
6 donne, pour ne pas faire de jeu de mots, on se
7 donne un peu d'air en temps réel, on se donne un
8 peu d'air...

9 Q. **[44]** Vous faites un jeu de mots, je vous le
10 confirme, mais c'est un bon jeu de mots.

11 R. C'est vraiment comme ça. C'est une belle
12 initiative, il faut juste se mettre dans le
13 contexte puis vous allez voir, les autres
14 initiatives, c'est un peu toujours dans le même
15 principe, le réseau n'est jamais noble pour
16 l'exploitant. L'exploitant a un réseau qui manque
17 toujours des morceaux. Alors, on se dégage, on
18 essaie à travers différentes façons de faire de se
19 dégager des petites marges comme ça qui peuvent
20 nous aider pendant quelques heures.

21 Comme là, par exemple, c'est une canicule.
22 Une canicule ça peut commencer à trois, quatre
23 heures de l'après-midi (16 h 00) puis on se rend
24 jusqu'à la pointe comme ça. On parle de quatre,
25 cinq, six heures. C'est important ces heures-là

1 pour nous d'assurer une fiabilité des réseaux en
2 alimentant la charge.

3 Q. **[45]** Quand vous parlez de la pointe, là, on est en
4 été.

5 R. Ah, c'est intéressant, oui. Bien oui, bien...

6 Q. **[46]** La pointe d'été?

7 R. J'appelle ça une pointe d'été, exactement.

8 Q. **[47]** O.K.

9 R. On est en canicule, comme je vous dis, trente-trois
10 (33), trente-quatre (34) degrés Celsius. Je vous
11 rappelle, nos capacités de ligne c'est quarante-
12 neuf (49), mille (1000), mille cinq cents mégawatts
13 (1500 MW) sur une ligne, je viens accoter mon
14 quarante-neuf (49) tranquillement. Puis là, je ne
15 parle pas d'un réseau noble, je te parle d'un
16 réseau dégradé.

17 Q. **[48]** O.K.

18 R. Alors, c'est l'air qu'on se donne.

19 Q. **[49]** Donc, générer cet air-là, ce que j'ai compris,
20 c'est essentiellement de regarder le vent la
21 veille, de l'intégrer dans vos calculs.

22 R. Exact.

23 Q. **[50]** En résumé.

24 R. Oui, oui. Il n'y a pas de sommes, de grandes sommes
25 d'argent dépensées, c'est beaucoup plus de

1 l'anticipation, du calcul et... Oui.

2 Q. **[51]** O.K. Alors, passons au deuxième boulet
3 maintenant, si vous le voulez bien. Le blocage
4 temporaire des changeurs de prises sous charge on
5 dirait durant la pointe de charge cette fois-ci, on
6 offre un gain potentiel de mille mégawatts
7 (1000 MW), soit quatre cents mégawatts (400 MW)
8 pour la prochaine pointe et un six cents mégawatts
9 (600 MW) additionnels dans les deux, trois
10 prochaines années.

11 Alors, encore une fois, ma question revient
12 à cette question de business case là, si business
13 case il est nécessaire d'avoir. Donc, vous me direz
14 oui ou non, il y a un business case et pourquoi il
15 n'y en a pas, s'il n'y en a pas.

16 R. La réponse c'est qu'il n'y a pas de business case.
17 Encore une fois, je vais vous expliquer un peu le
18 phénomène.

19 Q. **[52]** Allez-y.

20 R. Quelques heures avant la pointe, on sent la pointe
21 arriver, on est en exploitation, on est en temps
22 réel. On voit le froid arriver, on voit la
23 consommation monter. Ce qu'on fait, par exemple,
24 l'initiative qu'on parle ici, elle est présentement
25 sur l'île de Montréal. Ce qu'on fait c'est que tous

1 les transformateurs douze (12) et vingt-cinq (25)
2 kV de l'île de Montréal, on vient les bloquer. On
3 vient les bloquer à douze (12) et vingt-cinq (25)
4 kV. Ça nous assure un soutien de tension de sorte
5 qu'on est capable de monter un peu plus le transit
6 à la pointe.

7 Alors, tranquillement pas vite, on laisse
8 monter le transit, ça nous donne un peu d'air. Vous
9 comprendrez que quand je fais ça, je n'ai plus de
10 marge de manoeuvre en exploitation, je gèle toutes
11 mes prises. Alors là, en temps réel, l'exploitant
12 doit regarder la charge comment elle se comporte.

13 Si la charge continue de monter, là je vais
14 avoir un problème, la tension va s'écraser chez le
15 client. Là, je ne respecterai plus mes, je ne
16 resterai plus dans mes plages de tension. Alors là,
17 ce qu'on fait c'est qu'on les bloque puis il faut
18 juste avoir l'oeil averti pour les débloquent au cas
19 où.

20 Le fait d'avoir bloqué mes charges comme
21 ça, si jamais j'ai un événement sur le réseau, le
22 réseau va un peu mieux se comporter. Je vais moins
23 délester de charge, disons ça comme ça. Je dirais,
24 cette initiative-là est un peu comme Hydro-Québec à
25 la pointe, la veille de la pointe. On fait un appel

1 à tous à la radio, la télévision pour dire
2 « Pouvez-vous baisser votre consommation, il va
3 faire froid ».

4 Le blocage des prises est un peu comme ça.
5 C'est manuel, présentement on veut essayer
6 d'automatiser ça mais il reste qu'en design de
7 réseau, moi je ne peux pas tenir compte de ça, je
8 ne tiens pas compte de l'appel au public puis je ne
9 tiens pas compte non plus d'un phénomène comme ça.
10 Ça me donne juste de l'air temporairement, juste
11 pour la pointe dans certains cas de figure, disons
12 ça comme ça.

13 (9 h 34)

14 Q. **[53]** Est-ce que ça ressemble un peu à l'abaissement
15 de tension, me pose-t-on comme question? Et je vous
16 la pose.

17 M. STÉPHANE TALBOT :

18 R. Non, c'est le contraire.

19 Q. **[54]** C'est le contraire?

20 R. C'est que le fait de geler mes prises au secondaire
21 de mes transformateurs, je capte la basse tension
22 pour pas qu'elle s'écrase. Alors, si j'ai un
23 événement de réseau, le fait que j'ai un meilleur
24 soutien à ce moment-là, parce que j'ai gelé mes
25 transformateurs, le phénomène qui en découle,

1 réseau, est moins impactant, disons ça comme ça.

2 Q. **[55]** Je vous amène maintenant au plan directeur qui
3 est la pièce B-77 (HQT-13, Document 1.1) à l'annexe
4 1, à la page 22. Donc Document 1.1 annexe 1 page
5 22. Le titre en question de cette section qui nous
6 intéresse pour les fins de la discussion :

7 Établir des stratégies sur un horizon
8 de dix ans afin d'assurer la pérennité
9 des grands automatismes et la mise en
10 oeuvre des projets d'optimisation des
11 automatismes.

12 Je vous amène sur certaines questions sur les
13 éléments qui sont mentionnés dans ces paragraphes.
14 Vous pouvez les lire pendant que je me rends à la
15 prochaine page. En fin de paragraphe, on va parler
16 du système CGLC. Et, ça, ça a été un des éléments
17 qu'on n'a pas regardé encore dans les éléments
18 précédents tout à l'heure lorsqu'on regardait notre
19 demande de renseignements.

20 Tout d'abord, on a un gain où on a parlé
21 d'un élément d'environ quatre cent... qui a une
22 valeur d'environ quatre cents mégawattheures
23 (400 MWh), et où on parlait de la limite sud.
24 Encore une fois, cette fois-ci, sur cette limite
25 qui était problématique, selon ce que vous aviez

1 expliqué tout à l'heure. Pouvez-vous élaborer sur
2 ce CGLC? D'abord, peut-être nous expliquer comment
3 on en tient compte ou on n'en tient pas compte dans
4 le cadre de votre prévision, planification.

5 R. Là, vous m'avez amendé dans le plan directeur, mais
6 on l'a aussi dans vos questions.

7 Q. **[56]** Oui. Absolument. C'est parce qu'il y en a
8 d'autres après. Je vais vous poser les questions
9 après.

10 R. On a fait un détour. On reviendra.

11 Q. **[57]** Oui, oui.

12 R. Dans le fond, CGLC, je vous explique un petit peu,
13 c'est un automatisme. On va commencer comme ça.
14 C'est un automatisme.

15 Q. **[58]** Oui.

16 R. C'est un automatisme qui a comme principal but de
17 faire l'asservissement en tension entre la tension
18 sur, qu'on pourrait appeler la boucle
19 métropolitaine, et faire de l'asservissement en
20 tension avec tous les postes de la limite sud,
21 partout où j'ai de la compensation. J'ai des
22 compensateurs à la Vérendrye, par exemple. Dans le
23 fond, je fais un meilleur asservissement. C'est un
24 automatisme qui me permet de faire ça. Son gain à
25 cet automatisme-là, il est principalement quand je

1 suis en phénomène... Il arrive un événement en
2 réseau. On va revenir avec les exemples simples.

3 Je perds une ligne sur le réseau, par
4 exemple. Normalement, mon intrinsèque du réseau,
5 lui, il absorbe le choc, mes lignes, mes
6 compensateurs, absorbent le choc. Et
7 automatiquement l'étape qui suit au niveau de
8 l'exploitation, je baisse les limites de transit.
9 Mettons qu'on se donne des chiffres. À la limite
10 sud, exemple, à la pointe, j'ai vingt mille
11 mégawatts (20 000 MW), par exemple. Il arrive un
12 événement comme ça, je peux peut-être descendre à
13 quinze mille mégawatts (15 000 MW). L'automatisme
14 qui est ici va me permettre de moins limiter la
15 baisse de limite de transit.

16 C'est comme ça qu'il faut le comprendre. Au
17 lieu de descendre à quinze mille (15 000 MW), je
18 vais peut-être descendre à quinze mille cinq cents
19 (15 500 MW) ou à seize mille (16 000 MW), tout
20 dépendant des cas de figure. C'est ça qu'il fait
21 l'automatisme CGLC par son asservissement en
22 tension entre mes compensateurs et ma tension d'Île
23 de Montréal. Comme j'ai une boucle de régulation
24 plus rapide mieux asservie, je limite les dégâts.
25 Je le dirais comme ça. Je n'ai pas nécessairement

1 un gain intrinsèquement au réseau, mais je baisse
2 moins. Disons ça comme ça.

3 Q. **[59]** Vous avez moins de risque dans cette période-
4 là, vous avez dégagé cette petite marge de
5 manoeuvre?

6 R. Voyez ça comme un deuxième filet.

7 Q. **[60]** O.K. Et c'est des gains approximatifs dans mon
8 troisième picot où je faisais le détour, vous
9 m'avez dit, par le plan directeur.

10 R. Oui.

11 Q. **[61]** Mais dans le troisième picot donc de notre
12 questionnement, HQT-13, Document 2 dans notre
13 demande de renseignements, on parlait de gain
14 approximatif de quatre cents mégawatts (400 MW) sur
15 les limites de transit du Transporteur. Est-ce que
16 c'est effectivement ce chiffre-là que je dois
17 prendre?

18 R. Bien, présentement, là, il faut juste comprendre,
19 on est dans ces initiatives-là.

20 Q. **[62]** Oui.

21 (9 h 39)

22 R. On a été fin, hein, on les a mis dans notre plan
23 directeur. On les a mis dans la cause tarifaire.
24 Mais on est en train de les essayer là; les limites
25 thermiques, on l'a essayé cet été; les blocages de

1 transfos, on l'essaie à la pointe là, là, on fait
2 l'Île de Montréal. Puis là CGLC, bien, il faut
3 laisser le temps de l'installer, là. Là, par
4 simulation réseau... par simulation réseau, on
5 démontre ça. Mais là, la vraie vie s'en vient, je
6 pense la mise en service de CGLC c'est deux mille
7 dix-neuf (2019), là. Je peux peut-être me tromper
8 d'une année mais je pense que c'est deux mille dix-
9 neuf (2019). Alors, on va voir ces choses-là
10 beaucoup plus, on va être capable plus d'en parler
11 puis d'en témoigner de... plus après la pointe
12 de... ou après deux mille dix-neuf (2019), là.

13 Q. **[63]** Ce que vous nous lancez comme chiffre, là,
14 vous-même, là, quand vous...

15 R. Oui, oui, c'est la simulation.

16 Q. **[64]** ... nous parlez, quatre cents mégawatts
17 (400 MG)...

18 R. C'est de la simulation, exactement.

19 Q. **[65]** Puis là je comprends qu'il y a des
20 investissements à faire à ce niveau-là?

21 R. Exact.

22 Q. **[66]** Est-ce que ça, il y a un « business case » qui
23 a été fait par rapport à ça?

24 R. Exactement, oui, il y a un « business case ».

25 Q. **[67]** Est-ce qu'il est dans la preuve, le « business

1 case » en question?

2 R. Je ne penserais pas. Je ne penserais pas.

3 Q. **[68]** Peut-être juste nous expliquer, je ne veux pas
4 vous demander de déposer le « business case » en
5 entier, là, sur quoi vous basez votre gain,
6 exactement, pour justifier... Je vais attendre
7 qu'on finisse de vous parler.

8 R. Excusez-moi. Oui, excusez-moi.

9 Q. **[69]** Ça va. Vous êtes revenu avec moi, il n'y a pas
10 de problème.

11 R. Désolé.

12 Q. **[70]** Alors, je comprends qu'il y a quatre cents
13 mégawatts (400 MW) de gain potentiel, je comprends
14 que vous êtes en train de faire certains
15 investissements à ce niveau-là, donc il y a un coût
16 à ça. La question c'était, est-ce que vous avez
17 fait un « business case »; la réponse c'est oui.
18 Alors, pouvez-vous me donner, sans rentrer dans le
19 détail, le fin détail du « business case », quels
20 sont un peu vos intrants puis quels sont un peu les
21 gains attendus?

22 R. Bien, dites-vous, si je... si, lors d'événements,
23 au de réduire de cinq mille mégawatts (5000 MW), je
24 réduis de quatre mille cinq cents mégawatts
25 (4500 MW), bien, le « business case », ça va

1 ressembler à le cinq cents (500) ou le quatre cents
2 (400) ou le trois cents mégawatts (300 MW) qui va
3 me permettre, pendant cette période de temps là,
4 d'assumer... d'assumer, un, la fiabilité de réseau
5 mais, en même temps, aussi d'assurer de la
6 livraison de transit. Ça fait que... je ne l'ai pas
7 devant moi, là, mais, à quelque part, ça va être
8 dans un « pattern » comme ça, là.

9 Q. [71] Mais je comprends le concept en soi, là, mais
10 comme ce n'est pas gratuit, dans ce cas-là...

11 R. Oui.

12 Q. [72] ... je me pose une question, il y a une
13 dépense associée à ça?

14 R. Exact.

15 Q. [73] Est-ce que vous la connaissez, est-ce que vous
16 avez un ordre de grandeur de cette dépense-là?

17 R. Oui, oui.

18 Q. [74] C'est dans la preuve déjà, peut-être?

19 R. Je ne sais pas si on vous a donné les chiffres mais
20 je pense qu'on parle d'à peu près douze millions
21 (12 M) comme automatisme. Je peux peut-être me
22 tromper mais c'est à peu près douze millions
23 (12 M).

24 Q. [75] D'accord. Je retourne au plan directeur.

25 R. Je pourrais peut-être juste...

1 Q. **[76]** Oui.

2 R. Mon confrère me donne des petits « int » à côté,
3 c'est pour ça qu'on est plusieurs!

4 Q. **[77]** Faites attention que ça n'augmente pas à
5 chaque fois qu'il vous parle, le coût, là. Rendu à
6 vous ça peut être cher!

7 R. Le « business case » qu'on a fait par rapport à ça,
8 c'est... ce qu'on a démontré, dans le fond, le
9 fameux quatre cents mégawatts (400 MW), c'est
10 l'équivalent d'avoir ajouté, dans la limite sud, un
11 compensateur sur le réseau, qui vaut à peu près...
12 un compensateur, je pense que c'est comme soixante-
13 dix millions (70 M), à peu près.

14 Q. **[78]** Donc, douze millions (12 M), environ, de coûts
15 pour ce que vous faites...

16 R. Versus un quatre-vingts millions (80 M) qu'on
17 aurait mis en investissement.

18 Q. **[79]** D'accord. Alors, je reviens maintenant à votre
19 plan directeur, B-0077, HQT-013, document 1.1.
20 J'espère que vous ne l'avez pas fermé.

21 R. Non.

22 Q. **[80]** On vous passe le cahier, c'est très gentil,
23 merci. Alors, vous avez un deuxième élément dans la
24 fin du paragraphe... du premier paragraphe, qui
25 s'appelle le CCTG, là, mais Contrôle de la consigne

1 de tension aux générateurs. La première question
2 que je me pose, là, parce que la phrase finit,
3 « dont les gains prévus s'élèvent à quatre cents
4 mégawatts (400 MW) sur la limite sud », on semble
5 dire que c'est le CGLC et le CCTG ensemble qui vont
6 donner quatre cents mégawatts (400 MW). Est-ce que
7 je comprends correctement le paragraphe ou est-ce
8 que j'ai...

9 R. C'est intéressant votre... je ne l'avais jamais lu
10 sous cet angle-là, mettons, disons ça comme ça...

11 Q. **[81]** C'est moi qui lis des choses comme ça puis qui
12 ne comprends pas.

13 R. CCTG, juste pour vous expliquer un peu aussi c'est
14 quoi. CCTG, on a fait un projet, ça fait... il y a
15 peut-être un an ou deux, on a fait de la
16 simulation, avec nos partenaires de l'IREQ, sur un
17 nouveau système, dans le fond, de contrôle des
18 générateurs qui nous aiderait à bonifier certaines
19 marches sur le réseau. On l'a mis en essai à
20 Eastman... je pense que c'est Eastman 1A. Cet
21 hiver, on a fait des tests, vous avez l'air au
22 courant, je vois le monsieur à côté de vous qui
23 hoche la tête. On a fait des tests... dans le fond,
24 ce que ça fait, ce n'est pas un automatisme, dans
25 le fond, c'est comme un asservissement de contrôle

1 dynamique des générateurs. Aujourd'hui, chaque
2 alternateur régule par rapport à sa tension à sa
3 sortie de machine. Il y a une excitation statique
4 qui régule comme ça chaque machine. Ce contrôleur-
5 là, ce qu'il fait, c'est qu'au lieu de réguler
6 machine par machine, dans le fond c'est qu'on vient
7 réguler à une barre sept cents (700) kV dans le
8 poste. Ça nous donne des gains intéressants. Le
9 fait qu'on a une meilleure régulation toutes les
10 machines ensemble, les gains sont optimisés de
11 toutes les machines dans une même centrale par
12 rapport à la barre sept cents (700) kV. Ça fait
13 qu'effectivement, oui, on va avoir des gains dans
14 certains cas de figures.

15 (9 h 44)

16 Eastmain, on l'a démontré cet hiver, là, c'est...
17 je ne pense pas que ce soit de l'ordre de quatre
18 cents (400). Le chiffre quatre cents (400), en
19 passant, je ne suis pas sûr que ce quatre cents
20 (400)-là est nécessairement bon, là. On a fait un
21 pilote à Eastmain, c'est encourageant, il faut
22 juste comprendre que pour transposer ce principe-la
23 sur l'ensemble de nos centrales à Hydro-Québec ça
24 va être difficile à court terme parce que ça
25 demande des équipements neufs, ça demande des

1 excitations statiques puis des régulateurs
2 flambants neufs, ce qu'on a à Eastmain, mais qu'on
3 n'a pas nécessairement dans les corridors de la
4 Manic, par exemple.

5 Alors là, on le fait à Eastmain, on pense
6 être capable d'en faire quelque-uns rapidement dans
7 les corridors Baie James, on va voir. Ça va nous
8 aider beaucoup dans les comportements transitoires,
9 les phénomènes transitoires de réseau.

10 De dire que ça va augmenter de quatre cents
11 mégawatts (400 MW), peut-être pas quatre cents (400
12 MW), mais les corridors Baie James, les sorties de
13 centrale de la Baie James il y a plusieurs limites
14 - je vais revenir, là - il y a plusieurs limites
15 sur un réseau, là. Parce que souvent les gens
16 restent accrochés sur le transit sud, la limite
17 sud. Là, ce qu'on parle ici c'est mes limites au
18 nord. C'est de la sortie de la machine jusqu'à mes
19 premiers postes, sept cents (700 kV). Je vais être
20 capable d'augmenter mes limites au nord. Ça n'a
21 rien à voir avec la limite au sud. Vous voyez ça,
22 un réseau de transport un paquet de limites. Notre
23 « job » à temps plein nous autres c'est de les
24 dénouer puis de les faire augmenter. CCTG, si j'ai
25 des excitations statiques flambants neuves partout

1 dans la province dans mes centrales, je vais être
2 capable d'augmenter mes limites de mes centrales
3 jusqu'à mes premiers postes sept cents (700 kV). Je
4 vais enlever des limites de ce côté-là. Je ne sais
5 pas si... j'essaye juste de situer. Ça n'a rien à
6 voir avec le transit au sud. Parce que là on peut
7 faire des liens, t'sais, des liens, c'est
8 complètement différent. Je ne sais pas si je suis
9 clair?

10 Me STEVE CADRIN :

11 Q. **[82]** Bien pour le sud puis le nord ça va bien pour
12 moi, ce bout-là je comprends.

13 R. O.K.

14 Q. **[83]** Mais après ça...

15 R. Mais sachant...

16 Q. **[84]** Non, non, je comprends quand même un peu le
17 concept.

18 R. Vous cherchez à comprendre quel va être le gain. Je
19 n'ai pas le chiffre, là. Je vois quatre cents (400)
20 qui est écrit là.

21 Q. **[85]** Bien en fait je vais juste vous reculer de
22 deux secondes. Si vous relisez comme il faut le
23 paragraphe vous allez voir que ça semblait, dans le
24 Plan directeur, être la combinaison de CGLC et
25 CCTG. Alors évidemment. Puis là, on parle de gain

1 de quatre cents mégawatts (400 MW) sur la limite
2 sud. Ça fait que là vous êtes en train de me
3 départager le sud puis le nord dans un premier
4 temps.

5 R. Oui.

6 Q. **[86]** En me disant que CCTG ça ne devait pas avoir
7 d'impact sur la limite sud.

8 R. Exact.

9 Q. **[87]** Ça va. J'ai compris ce bout-là. Donc peut-être
10 mal formulé dans le paragraphe parce qu'on
11 semblerait parler de ça. Puis vous nous expliquez
12 que dans cette limite nord-là, dans certains cas,
13 pas tous, vous pouvez faire... mettre en place ce
14 CCTG-là et avoir des gains, mais des gains que vous
15 pourriez chiffrer à combien à ce moment-là? Est-ce
16 que vous avez des ordres de grandeur?

17 R. On pourrait vous revenir, mais en passant la façon
18 qu'il est écrit, la façon que vous l'expliquez, la
19 combinaison des deux fait du sens, là. On parle du
20 nord et du sud. Si j'ai mon CCTG partout dans mes
21 centrales puis j'ai un CGLC au sud, la combinaison
22 des deux peut faire un gain de quatre cents
23 mégawatts (400 MW), effectivement.

24 Q. **[88]** Oui, mais dans votre preuve, comme vous avez
25 vu tout à l'heure, nos fameux boulets, là, dans la

1 Demande de renseignements, puis HQT-3, quatre cents
2 mégawatts (400 MW) c'est associé directement à CGLC
3 dans la limite sud.

4 R. Oui.

5 Q. **[89]** Il y avait un quatre cents (400) là, alors
6 bon. Je présumais qu'on n'avait pas compté le CCTG,
7 là, à moins que je n'aie pas compris... à moins que
8 ça prenne le CCTG pour faire le CGLC. Là, on s'y
9 perd dans les... dans les lettres, là, mais je
10 comprends que c'est pas, vous venez de me dire le
11 contraire.

12 R. Mais vous comprenez qu'il y a plusieurs limites sur
13 un réseau. J'en débloque une, j'en rencontre une
14 autre, là. Juste pour qu'on se comprenne là-dessus.

15 Q. **[90]** J'ai bien compris.

16 R. À quel moment dans l'année, à quelle condition de
17 réseau, quelle limite me limite? C'est pas simple,
18 là. Ce que je vous dis c'est que CGLC, dans
19 certains cas de figure, peut me donner quatre cents
20 mégawatts (400 MW).

21 Q. **[91]** C'est votre preuve.

22 R. Combiné à un CCTG...

23 Q. **[92]** Oui.

24 R. ... que je pourrais faire dans mes autres
25 centrales, va peut-être me bonifier. Va peut-être

1 m'en rajouter un peu plus.

2 Q. **[93]** Hum, hum.

3 R. Si la limite était là. S'il n'y avait pas de
4 limite... vous comprenez? S'il n'y avait pas de
5 limite au niveau de mes sorties de machine, quand
6 même que je la bonifierais de mille mégawatts (1000
7 MW), je ne sais pas si vous me suivez, je n'ai pas
8 de gain, il y a une limite.

9 Q. **[94]** Ça ne sert à rien, effectivement.

10 R. Ça ne sert à rien. CCTG présentement on est en
11 essai. On l'a essayé à Eastmain, c'est prometteur.
12 Ce qu'on voit c'est qu'il y a des investissements à
13 faire au niveau des centrales. Ça fait qu'avant
14 d'aller débloquer des sommes d'argent dans les
15 centrales pour payer ça, on va regarder le gain
16 potentiel de tout ça. S'il y a un « business case »
17 qui se tient jusqu'à la fin, c'est ça que je vous
18 dis.

19 Q. **[95]** D'accord. Donc c'est « on going », cette
20 évaluation-là de mégawatts potentiellement libérés
21 et de coûts aussi qui vont être associés...

22 R. Exact.

23 Q. **[96]** ... si on veut le faire de façon plus large.

24 R. Exact.

25 Q. **[97]** Est-ce que je comprends bien?

1 R. Oui.

2 Q. **[98]** Mais je comprends que déjà dans certains cas,
3 Eastmain est un exemple...

4 R. Oui.

5 Q. **[99]** ... vous pouvez déjà le faire dans certains
6 cas.

7 R. Oui, ça a bien fonctionné à Eastmain. Oui.

8 (9 h 49)

9 Q. **[100]** Mais je comprends que cette question de
10 puissance qui serait libérée, donc, dans ce cas-ci,
11 n'est pas du tout tenue compte dans la
12 planification du réseau pour l'instant pour le
13 CCTG, si je reprends l'explication, compte tenu que
14 vous êtes encore en étude sur cet aspect-là.

15 R. Exactement.

16 Q. **[101]** O.K. Maintenant, quant au remplacement des
17 systèmes MAIS, me dit-on de dire, et RPTC, MAIS,
18 comme dans mais mais pas de tréma mais on le
19 prononce avec le tréma alors MAIS et RPTC, à
20 combien estimez-vous l'augmentation de la capacité
21 de transit qu'ils apporteraient? Je vous amène dans
22 la B-0077, HQT-13, Document 1.1, votre plan
23 directeur, c'est le paragraphe d'après.

24 R. On n'a pas mis de gains, c'est ça que vous dites?

25 D'où votre question? C'est comment...

1 Q. **[102]** Oui, d'où ma question pour c'est quoi le
2 gain?

3 R. Je veux juste qu'on... Peut-être juste expliquer
4 aussi, je pense qu'il faut que je vous explique
5 quelques concepts, ça va aider à éclaircir peut-
6 être la suite.

7 Q. **[103]** Comme vous voulez.

8 R. Quand j'utilise des automatismes de réseau pour la
9 fiabilité de mon réseau, pour la protection des
10 systèmes, il faut juste bien distinguer dans notre
11 façon de concevoir le réseau, on a ce qu'on appelle
12 un plan de défense. Le plan de défense est
13 constitué de trois lignes de défense.

14 La première ligne qu'on appelle pour les
15 événements fréquents, j'utilise l'intrinsèque du
16 réseau. L'intrinsèque du réseau, pour moi, c'est
17 des lignes puis des compensateurs. Ça, c'est ma
18 première ligne de défense. Quand j'arrive à un
19 événement sur le réseau, il faut qu'intrinsèquement
20 je ne perde pas de charge, c'est des événements
21 fréquents.

22 Ma deuxième ligne de défense, vous
23 comprendrez que je viens de passer la première
24 puis, généralement, l'exploitant a trente (30)
25 minutes pour réagir, pour se préparer au deuxième

1 événement. La deuxième ligne de défense, j'utilise
2 les automatismes de réseau.

3 La troisième ligne de défense, je suis
4 vraiment dans la M... J'ai d'autres automatismes de
5 réseau puis eux s'assurent de séparer le réseau
6 pour être sûr qu'il se défasse de façon sécuritaire
7 pour ne pas s'endommager. Trois lignes de défense.

8 Quand on parle des RPTC, je suis dans la
9 deuxième ligne de défense. Je veux juste qu'on se
10 situe.

11 Q. **[104]** Très bien.

12 R. En première ligne de défense, selon les critères du
13 NPCC et de la NERC, je n'ai pas le droit d'utiliser
14 d'automatismes. Je vous explique des concepts, là.

15 Q. **[105]** Ça va.

16 R. Quand on parle des RPTC, on va regarder dans les
17 prochaines années, on est en train d'y réfléchir
18 aux nouveaux RPTC. Vous savez que RPTC est désuet
19 et est en pérennité. On a plusieurs pièces
20 obsolètes et ainsi de suite, plusieurs
21 nouvelles technologies sur le réseau sont
22 disponibles, si on parle des manufacturiers.

23 On est après réfléchir comment on pourrait
24 re-designer ces automatismes de réseau là, comment
25 on pourrait les faire, mettons, mieux parler, avoir

1 un meilleur système, un meilleur temps de réponse.
2 On réfléchit présentement là-dessus, ça va prendre
3 un réseau de télécom qui suit aussi, évidemment.

4 Advenant le cas qu'on est capables d'avoir
5 quelque chose de très, très, très fiable, on
6 pourrait peut-être revoir notre plan de défense qui
7 ferait en sorte que peut-être on pourrait prendre
8 certains automatismes et les amener dans notre
9 première ligne de défense.

10 Aujourd'hui, si vous me demandez le nouveau
11 RPTC va débloquer combien de gains? La réponse, je
12 suis obligé de vous dire zéro. Il est dû en
13 pérennité et je dois le remplacer. Mais à travers
14 tout ce qui existe sur le marché, on réfléchit fort
15 présentement, on regarde comment est-ce qu'on
16 pourrait faire évoluer tout ça. Mais là, on parle
17 d'une shot d'ici quatre, cinq, six ans. Ce n'est
18 pas pour demain la veille.

19 Q. **[106]** Bien, on parle de deux mille vingt et un
20 (2021) pour le MAIS, de deux mille vingt-quatre
21 (2024) pour le RPTC.

22 R. Exact.

23 Q. **[107]** Puis vous regardez des solutions, de ce que
24 j'en comprends, qui vont être meilleures pour les
25 fins de la discussion.

1 R. Bien, on souhaite. Tant qu'à moderniser le système,
2 on souhaite avoir des systèmes plus performants.

3 Q. **[108]** O.K.

4 R. Plus fiables. Vous comprendrez que les automatismes
5 de réseau, par la topologie de notre réseau, on a
6 de la production à mille (1000) kilomètres de la
7 charge. Utiliser des automatismes en première ligne
8 de défense, pour aujourd'hui, c'est inacceptable,
9 ça ne rencontre pas les critères.

10 On ne peut pas se permettre, l'enjeu de
11 notre réseau c'est la tension et la fréquence. On
12 est à mille (1000) kilomètres. Si l'automatisme
13 défaillit ou fait faux bond, je perds le réseau. Ça
14 fait que ça ne marche pas. Mais si les nouvelles
15 technologies qu'on pourrait implanter dans une
16 couple années sont plus fiables, on pourrait peut-
17 être revoir notre plan de défense. Mais on n'est
18 pas là à matin, mais pas du tout.

19 (9 h 55)

20 Q. **[109]** D'accord. Alors, ce que je le lis :

21 [...] avec pour objectif d'augmenter
22 la capacité de transit à moindre coût
23 [...]

24 c'est un voeu pieu pour l'instant.

25

1 M. STÉPHANE TALBOT :

2 R. On se fixe des objectifs, c'est intéressant, on y
3 croit. Oui.

4 Q. **[110]** Mais, c'est pas évalué à ce stade-ci. Vous
5 cherchez...

6 R. On ne sait même pas encore ce qu'on va mettre.
7 D'accord.

8 Q. **[111]** Je vais aller au paragraphe suivant.

9 R. D'accord.

10 Q. **[112]** Le développement d'un automatisme du réseau
11 pour détecter l'instabilité imminente du
12 réseau DGI est en cours. Il vise à
13 compléter les grands automatismes
14 actuels qui ne conviendront plus après la
15 mise en oeuvre du prochain grand projet de
16 production éloignée.

17 Là on parle de quel horizon et on parle de quel
18 projet de production éloignée?

19 R. Bien, dans le fond, on est rendu à un point où le
20 système RPTC actuel, son niveau de couverture est
21 au maximum. Alors, chaque nouvelle... chaque
22 nouvelle intégration de production RPTC actuel ne
23 peut pas assurer son plein potentiel ou son plein
24 rôle. Alors, ce qu'on fait, on développe des
25 initiatives avec nos partenaires de l'IREQ comme le

1 DGI par exemple, qui nous permettent, dans certains
2 cas de figure, de palier à la couverture de RPTC.

3 Dans le fond, RPTC, voyez ça comme... RPTC,
4 c'est Rejet de production et de télédélestage de
5 charge, RPTC...

6 Q. **[113]** Oui.

7 R. ... il y a à peu près une vingtaine d'automatismes
8 affiliés à RPTC dont MAIS mettons, par exemple. Et
9 le DGI que vous me parlez, c'est comme un qu'on
10 rajoute pour s'assurer que, la couverture, elle est
11 complète. C'est comme ça.

12 Q. **[114]** Je comprends. Mais, la question, c'est que
13 vous justifiez cette démarche-là pour couvrir une
14 production éloignée à venir dans le futur. Vous
15 nous parlez de quoi exactement comme production
16 éloignée dans le futur?

17 R. D'après moi, elle est déjà là. C'est écrit qu'elle
18 est « éloignée et à venir », il faudrait que je
19 vérifie, mais honnêtement, d'après moi, la journée
20 qu'on va la mettre en service, elle est déjà
21 requise. Mais là, on l'écrit. Vous dites que dans
22 le texte c'est écrit pour « futur », c'est ça?

23 Q. **[115]** Bien, en fait...

24 R. Il faudrait que je valide. Honnêtement, je n'ai pas
25 ce niveau de...

1 Q. **[116]** Je vais vous lire le paragraphe, la fin du
2 paragraphe :

3 [...] qui ne conviendront plus après
4 la mise en oeuvre du prochain grand
5 projet de production éloignée [...]
6 après le prochain.

7 R. C'est bien écrit. Les gens qui ont écrit ça sont...

8 Q. **[117]** Je n'en doute pas.

9 R. Dans le fond, on se prépare, on se prépare au
10 prochain.

11 Q. **[118]** Mais, il n'y en a pas de « prochain » à ce
12 stade-ci dans votre...

13 R. C'est pas grave, on se prépare. Notre job, c'est
14 d'être prêt.

15 Q. **[119]** D'accord. Est-ce qu'il y a des sous d'engagés
16 dans cette démarche-là à part... vous parlez de
17 démarche avec l'IREQ, mais... Et est-ce qu'on peut
18 avoir une idée du budget qui est consacré à ça?

19 R. Ça va être un engagement parce que je n'ai pas la
20 réponse là, mais la réponse, c'est sûr, il y a des
21 gens qui y réfléchissent. Alors, c'est sûr qu'il y
22 a des cerveaux qui travaillent à ça. Alors, oui, il
23 y a des sommes.

24 Q. **[120]** Peut-être pour les fins de l'engagement,
25 quelles sommes ont été engagées dans le

1 développement de l'automatisme DGI et peut-être
2 combien prévoyez-vous en engager dans les années à
3 venir, selon vos plans actuels.

4 LE PRÉSIDENT :

5 L'engagement numéro 7?

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui. C'est surtout deux mille dix-huit (2018). On
8 comprend qu'on fixe le tarif deux mille dix-huit
9 (2018) là, c'est ce qui est...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Hum, hum.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Bien, il y a une planification qui se fait, je
14 comprends, sur certaines dépenses en planification
15 de réseau et en investissement sur le réseau sur un
16 horizon plus qu'une année là. C'est la seule fois
17 où on peut en parler, c'est aujourd'hui.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Je ne veux pas avoir ce débat-là ce matin, mais on
20 comprend qu'on est dans le cadre de la tarification
21 deux mille dix-huit (2018). Alors, s'il y a des
22 sommes engagées pour deux mille dix-huit (2018) qui
23 sont pertinentes à la détermination du tarif, vous
24 pouvez vous assurer qu'on... si elles sont
25 disponibles, on va les rendre. Pour les horizons

1 futurs, c'est toujours plus IFFY, si je peux
2 m'exprimer ainsi. Alors, c'est deux mille dix-huit
3 (2018) et puis si jamais il y a autres choses là...
4 Mais, deux mille dix-huit (2018), ça, vous pouvez
5 vous assurer que ça va être disponible.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Bon. Allons-y avec ça pour l'instant.

8

9 E-7 (HQT) : Spécifier quelles sommes ont été
10 engagées dans le développement de
11 l'automatisme DGI et combien seront
12 engagées en 2018 (demandé par l'AHQ-
13 ARQ)

14

15 Je vous amène toujours dans le plan directeur, à la
16 page 16 maintenant. Je vais faire lecture du
17 paragraphe qui commence par :

18 Par ailleurs, le raccordement
19 important de production éolienne en
20 Gaspésie, à la suite d'appel d'offres
21 de HQD, a grandement changé la
22 configuration du réseau dans cette
23 région. La capacité actuelle du réseau
24 est insuffisante pour acheminer en
25 tout temps la production éolienne.

1 Cette situation s'accroît lorsqu'il y
2 a des creux de charge, de telle sorte
3 qu'actuellement l'excédent de
4 production éolienne ne peut être
5 acheminé.

6 Dans la réalité des choses, est-ce que c'est déjà
7 arrivé que l'excédent de production éolienne de la
8 Gaspésie n'a pu être acheminé et, si oui, combien
9 de fois et quand?

10 M. STÉPHANE TALBOT :

11 R. Oui. La réponse est « oui ».

12 Q. **[121]** O.K.

13 R. Le « combien de fois et quand », je ne le sais pas.
14 Je n'ai pas la réponse.

15 Q. **[122]** Pouvez-vous vérifier, s'il vous plaît, quand
16 l'excédent de production éolienne de la Gaspésie
17 n'a pu être acheminé, en identifiant le moment
18 précis.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Écoutez, on est... je ne veux pas... je m'en remets
21 à vous, Monsieur le Président, si ce niveau de
22 détail là est pertinent pour la détermination du
23 tarif de l'année deux mille dix-huit (2018), je
24 m'en remets à vous. Ces informations-là, on peut
25 forer dans le plan directeur là pendant de

1 nombreuses minutes. Puis je ne dis pas que les
2 questions ne sont pas légitimes. Le plan directeur,
3 il est là, mais... Je m'en remets à vous quand à la
4 pertinence de ces questions.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Il y a des investissements liés à ça là, c'est
7 pas... c'est pas...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Non, mais là votre question, c'est le nombre de
10 fois...

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est le nombre. Oui, c'est ça.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Ah! Bien, la justification de faire
15 l'investissement, c'est parce qu'on ne peut pas
16 transporter la production éolienne de la Gaspésie.
17 Alors, c'est le...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Quand on se présente ici avec des projets
20 d'investissement, vous le savez, on a toujours des
21 objectifs qui sont sous-jacents, des objectifs, la
22 satisfaction de la clientèle. On a aussi on
23 identifie le payeur pour chacune des initiatives.
24 On fait les tests de neutralité tarifaire que la
25 Régie nous exige. Alors, encore une fois, moi, je

1 m'en remets à vous sur la pertinence de forer dans
2 ces voies-là, toujours dans la limite de la
3 pertinence par rapport à la détermination du tarif
4 deux mille dix-huit (2018).

5 Est-ce qu'il y a des sommes dans le tarif
6 de deux mille dix-huit (2018)? Est-ce qu'il y a des
7 aspects qui concernent la tarification? Ça, c'est
8 bien. Mais, pour le reste, quand il y aura des
9 projets, je peux vous assurer qu'on vous les
10 présente puis...

11 (10 h 01)

12 Me STEVE CADRIN :

13 J'ai profité de votre délibéré pour délibérer de
14 mon côté aussi.

15 LE PRÉSIDENT :

16 C'est bon. C'est bon.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Je m'excuse.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Il n'y a pas de problème, Maître Cadrin. Je dois
21 vous avouer qu'on ne voit vraiment pas où, quel
22 type de recommandation vous pourriez nous faire
23 avec ce type de détail. On vous a dit
24 effectivement, vous avez fait concorder ce qui
25 était dans le rapport par le témoin. Il a dit, oui,

1 il y en a. Moi, je pense que d'aller... À un moment
2 donné, il faut se limiter. On a trois jours. On est
3 déjà à sept engagements. Je ne ferai pas votre
4 plaidoirie à votre place, soyez certain, mais je ne
5 pense pas que... À mon avis ça va trop loin dans
6 les détails. Restons... Moi, je ne prendrais pas
7 cet engagement-là. À mon avis, je suis loin d'être
8 certain que ça va avoir une plus-value. Peut-être
9 pour vous, peut-être pour votre analyste, mais pas
10 pour la Régie.

11 Me STEVE CADRIN :

12 J'en prends note. Merci.

13 Q. **[123]** Je vais changer de sujet maintenant. Les
14 indisponibilités forcées. Monsieur Boucher nous a
15 dit que vous pourriez nous donner le nombre
16 d'indisponibilités forcées observées à date en deux
17 mille dix-sept (2017). Je ne sais pas si la
18 question vous a déjà été relayée depuis vendredi.
19 Ou vous étiez peut-être là aussi.

20 M. MAXIME LAJOIE :

21 R. Oui, oui, c'est bon. Bonjour, Monsieur Cadrin.

22 Q. **[124]** Bonjour.

23 R. Donc, au niveau des indisponibilités forcées,
24 présentement nous sommes à cinq mille onze... cent
25 onze (5111) indisponibilités forcées. Ce qui nous

1 amène à une tendance de six pour cent (6 %) sur
2 l'historique, donc au-delà de trois pour cent (3 %)
3 au niveau de notre idéal. Donc, actuellement, on
4 vise le seuil, mais on risque de ne pas atteindre
5 le seuil. Donc, si la tendance se maintient, on va
6 être en dessous du seuil au niveau des
7 indisponibilités forcées sur le réseau.

8 Q. **[125]** En date de quand? Excusez-moi!

9 R. En date du trente et un (31) octobre.

10 Q. **[126]** Merci. Monsieur Boucher nous a également
11 mentionné qu'un exercice a été fait depuis l'an
12 dernier qui a consisté à ventiler les IF en huit
13 familles. Peut-être la question suivante : Est-ce
14 que vous n'aviez pas déjà une telle ventilation en
15 famille lorsqu'on s'est vu ici l'an dernier? Je
16 vous suggère que oui mais...

17 R. La réponse est oui.

18 Q. **[127]** D'accord. Et on a vu la réponse qui a été
19 donnée en demande de renseignements numéro 2 à la
20 Régie à B-0076, le ventilation mentionnée par
21 monsieur Boucher. Donc, c'est B-0076 (HQT-13,
22 Document 1.1). J'ai quelques questions relativement
23 à ces familles. On voit huit familles en fait
24 plus...

25

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Pouvez-vous nous dire à quelle page de HQT-13,
3 Document 1.1?

4 Q. **[128]** Absolument. Page 20. La figure R11.1.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Cadrin, pouvez-vous répéter la pièce?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui, certain. B-0076 (HQT-13, Document 1.1) page 20
9 figure R11.1.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Q. **[129]** L'année passée avec cette même question de la
14 Régie, ou à peu près, vous aviez fourni onze (11)
15 familles. On me dit, pas la Régie. Que la Régie
16 vous a posée cette année, ça tombait à huit. Mais,
17 là, on avait onze (11) l'année dernière lorsque
18 vous aviez répondu à notre question. Je vous fais
19 grâce d'y retourner. Je présume que vous vous en
20 souvenez quand même un peu. On en avait quelque peu
21 discuté. Vous aviez, dans le cadre de l'exercice
22 qui vous a mené... c'est peut-être pas cet
23 exercice-là, mais de huit (8) plus autres à onze
24 (11) plus... de onze (11) plus autres à huit (8)
25 plus autres, vous avez indiqué dans votre preuve

1 que vous aviez un doublon dans l'extraction
2 originale des données. Est-ce qu'on ne devrait pas
3 s'attendre à ce que les nouvelles valeurs soient
4 inférieures aux valeurs fournies l'an dernier?

5 M. MAXIME LAJOIE :

6 R. Oui, tout à fait. Donc, il y a un doublon dans la
7 compilation de l'information. Donc, les nombres ont
8 été ajustés en fonction de ces doublons-là.

9 Q. [130] Si on regarde, vous n'avez peut-être pas avec
10 vous la preuve de l'année dernière sur cette
11 question-là, mais en comparant les valeurs des
12 familles fournies l'an dernier avec celles de cette
13 année pour les mêmes familles, on constate que plus
14 du tiers des chiffres comparables a augmenté par
15 rapport à celles fournies l'an dernier. Mais je
16 vais donner des exemples. Peut-être que vous avez
17 des explications qui vont nous permettre de
18 comprendre.

19 Dans le cas des disjoncteurs, on parle
20 d'une augmentation de un; dans le cas des barres,
21 on parle d'une... de deux mille neuf (2009) à deux
22 mille quinze (2015), on parle d'une augmentation de
23 sept. Non conventionnel, CS, CLG, GC, CXC, de
24 quatre. Dans XL, les inductances, hausse importante
25 de deux mille neuf (2009) à deux mille quinze

1 (2015), soit de sept. Pouvez-vous expliquer ces
2 hausses-là dans ces différentes familles là
3 particulièrement?

4 R. Juste pour bien comprendre votre question, Monsieur
5 Cadrin. En fait ce que vous faites référence,
6 c'est...

7 Q. **[131]** Je pensais que c'était ça en termes de
8 nombre, mais je m'excuse, j'ai fait une erreur.
9 C'est le nombre d'années où le chiffre a augmenté,
10 excusez-moi, par rapport à l'année précédente. En
11 deux mille neuf (2009) pour les disjoncteurs,
12 barres de deux mille neuf (2009) à deux mille
13 quinze (2015), sept années d'affilée, ça a
14 augmenté; non conventionnel, de deux mille neuf
15 (2009) à deux mille douze (2012), quatre années qui
16 augmentent. XL, de deux mille neuf (2009) à deux
17 mille quinze (2015), sept années qui augmentent. La
18 question est là. Excusez-moi! Pouvez-vous expliquer
19 ces hausses-là dans ces familles-là?

20 R. Je vais tenter une réponse, Monsieur Cadrin.
21 J'aimerais juste comprendre l'essence de votre
22 question. Donc, votre question, est-ce que c'est de
23 comprendre la hausse des indisponibilités année sur
24 année ou c'est par rapport au dossier qui a été
25 présenté l'année dernière?

1 Q. **[132]** La hausse des indisponibilités année par
2 année dans les familles dont je vous parle, qui ne
3 sont maintenant plus de la même façon, traitées de
4 la même façon cette année. Mais, là, je vous pose
5 la question sur quatre familles spécifiquement qui
6 ont systématiquement augmenté.

7 R. Donc, dans le fond, ce qu'on voit...

8 Q. **[133]** Par rapport à ce qui a été donné l'année
9 passée. On se comprend bien, l'année passée, vous
10 avez des chiffres, là, pour les disjoncteurs, par
11 exemple.

12 R. Oui.

13 Q. **[134]** Puis, là, ça a changé. Alors, il y a un
14 reclassement qui s'est fait même dans les
15 disjoncteurs. Peut-être que vous avez des
16 explications.

17 (10 h 07)

18 R. Bien, en fait, c'est ça, c'est le correctif qu'on
19 vous parlait au niveau des doublons. Moi, je pense
20 que ce qu'il faut retenir, dans le fond, au niveau
21 des indisponibilités forcées, c'est que,
22 premièrement, cette segmentation-là par famille,
23 elle existe et on travaille avec cette
24 segmentation-là par famille, ça nous permet, nous,
25 de faire des analyses et de faire des

1 recommandations techniques. Il faut comprendre que,
2 l'indisponibilité forcée, c'est un indicateur
3 global qu'on croit pertinent pour montrer, dans le
4 fond, la tendance, l'évolution des indisponibilités
5 sur certaines familles d'actifs, donc on s'est
6 rendu compte qu'il y avait un doublon. Et on se
7 sert de ces données-là pour aller forer et aller
8 chercher de l'analyse davantage et faire des
9 recommandations techniques associées à ces
10 familles-là.

11 Donc, vous notez, dans le fond, une
12 augmentation depuis deux mille neuf (2009) mais
13 c'est un peu le phénomène qu'on voit, qu'on vous
14 explique déjà depuis l'année dernière. Donc,
15 l'évolution des indisponibilités forcées sur
16 certaines familles sont en augmentation et on doit
17 changer nos stratégies pour y...

18 Q. **[135]** Je pense que c'est peut-être moi qui ai mal
19 posé la question. L'année passée, vous nous avez
20 fourni des chiffres pour les IF puis, exemple, les
21 disjoncteurs, prenons un simple, là, techniquement,
22 il y avait un chiffre X. Cette année, vous nous
23 refournissez le même chiffre traité différemment
24 dans des familles différentes mais le disjoncteur
25 est encore là. Là il y a un chiffre qui a été

1 modifié à la hausse alors que vous avez trouvé des
2 doublons qui nous auraient plutôt permis de penser
3 qu'on aurait baissé un peu partout ou, enfin, du
4 moins à certains endroits de façon plus
5 particulière mais qu'il n'y aurait pas eu de
6 modification, au pire, sur ceux qui ont été pas
7 doublés, si vous me permettez l'expression, dans
8 votre analyse de l'année passée, la petite erreur
9 technique qu'on a mentionnée.

10 Alors là je vous en parle de quatre qui
11 augmentent tous entre ce que vous nous avez dit
12 l'année passée et ce que vous nous dites cette
13 année. Là vous nous expliquez que ça augmente dans
14 la vraie vie mais, ça, je comprends ce bout-là.
15 Mais pourquoi ça augmente dans votre relevé?

16 R. Oui, c'est ça. Donc, il faut comprendre aussi que
17 l'indicateur... quand on produit l'information,
18 l'année dernière l'indicateur était produit d'une
19 manière, disons, manuelle. Donc, on allait chercher
20 les données dans une base de données et ça a été
21 automatisé au courant de l'année, donc on a
22 automatisé l'extraction de ces données-là. Donc,
23 c'est là qu'on a découvert également le doublon.
24 Donc, les chiffres ont été ajustés mais en fonction
25 de cette automatisation-là. Je n'ai pas la réponse

1 exacte sur un type d'actifs ou plus précisément
2 qu'est-ce qui a été fourni l'année dernière ou
3 versus qu'est-ce qui a été fourni cette année, là,
4 la différence par famille, je n'ai pas
5 l'information avec moi.

6 Q. **[136]** Au niveau des XL, on constate que le nombre
7 d'IF baisse systématiquement à chaque année depuis
8 deux mille neuf (2009), selon votre tableau, que
9 vous nous fournissez dans le dossier ici. Avez-vous
10 fait quelque chose de spécial pour obtenir un tel
11 résultat qui s'améliore, si on peut dire comme ça?

12 R. Au courant des dernières années, tant du côté des
13 transformateurs de puissance et des inductances, on
14 a axé notre stratégie, au départ, là, avant de vous
15 produire l'indisponibilité forcée de façon globale,
16 on avait noté une hausse d'indisponibilités forcées
17 sur nos transformateurs de puissance. Et les
18 stratégies d'intervention sur nos transformateurs
19 de puissance et nos inductances ont été rehaussées
20 dans les dernières... dans les années deux mille
21 douze (2012), deux mille treize (2013).

22 Donc, on voit les phénomènes positifs, là,
23 d'ajustement des stratégies techniques associées à
24 ce type d'équipements là. C'est l'explication la
25 plus logique que je pourrais vous fournir

1 présentement sur le volet des inductances.

2 Juste pour la compréhension de tout le
3 monde, les XL, c'est des inductances, donc juste...

4 Q. **[137]** Oui, oui. Je l'avais dit tantôt. On me l'a
5 dit parce que, effectivement, moi, non plus, je ne
6 le savais pas. Alors, comment pouvez-vous expliquer
7 que le nombre d'IF, dans la catégorie « autres », a
8 plus que doublé depuis deux mille neuf (2009)? Et
9 là je reprends votre tableau que vous nous avez
10 fourni maintenant où la colonne « autres » semble
11 avoir, disons entre deux mille neuf (2009) et...
12 les chiffres fournis, là, doublé?

13 R. Donc, il faut comprendre... juste pour expliquer la
14 façon dont les IF sont compilés, ça va répondre
15 peut-être aussi à des questions que vous aviez
16 mentionnées au départ. Donc, les indisponibilités
17 forcées, de la façon dont on extrait l'information
18 dans les systèmes actuellement, c'est dans les
19 systèmes d'exploitation, donc c'est par
20 emplacement. Donc, lorsqu'on a une indisponibilité
21 sur un équipement, donc ça rend un emplacement
22 indisponible. Ça peut rendre aussi d'autres
23 emplacements indisponibles. Donc, actuellement, un
24 des éléments qu'on veut améliorer au niveau de
25 notre analyse de l'indisponibilité forcée, la

1 deuxième génération, c'est de forer dans cette zone
2 autre pour mieux comprendre, dans le fond, qu'est-
3 ce qu'il en est.

4 Je vous dirais qu'a priori, les équipements
5 qui sont associés à ça, il y a les équipements de
6 télécommunication sur lesquels on veut forer et il
7 y a aussi les équipements de commande et
8 protection, là, notamment les stations terminales
9 dans les installations. Lorsqu'on a une perte de
10 circuits de télécommunication, ça rend les systèmes
11 de commande à distance indisponibles. Donc,
12 principalement, c'est dans cette zone-là qu'on a
13 remarqué une haute... une augmentation dans les
14 dernières années. Mais l'indicateur de deuxième
15 génération sur lequel on travaille actuellement va
16 forer davantage dans la catégorie « autres » pour
17 avoir un peu plus d'information pour être en mesure
18 d'aller plus loin dans l'analyse.

19 Q. **[138]** Mais aujourd'hui, entre deux mille neuf
20 (2009) et deux mille seize (2016), les chiffres que
21 vous fournissez, doublés, votre explication ça se
22 résume à... vous avez trouvé les télécommandes,
23 télécoms, excusez-moi, et les commandes, j'ai
24 mélangé les deux.

25 (10 h 13)

1 R. Bien, présentement, les deux catégories qui sont
2 sous la loupe actuellement c'est ces deux
3 catégories là. Donc, il y a plusieurs phénomènes
4 qui peuvent être associés à ça, comme vous pouvez
5 l'imaginer, mais c'est l'analyse qu'on en fait
6 actuellement.

7 Q. **[139]** Je comprends que cette augmentation de la
8 catégorie « autres », est-ce que ça a un impact
9 majeur sur la fiabilité de votre réseau et sur les
10 CHI utilisés? Pouvez-vous nous expliquer un peu cet
11 élément-là?

12 R. Donc, une autre amélioration qu'on peut faire au
13 niveau de l'indisponibilité forcée de deuxième
14 génération c'est de faire, dans le fond, de mieux
15 comprendre l'impact des indisponibilités sur la
16 fiabilité du réseau.

17 Donc, c'est un élément actuellement qu'on a
18 de la difficulté à extraire, donc de faire le lien
19 entre, étant donné qu'il y a de l'extraction
20 manuelle qui se fait puis faire le lien entre une
21 indisponibilité forcée dans les systèmes
22 d'exploitation et la fiabilité des clients, on est
23 en train de bâtir ces liens-là actuellement. Donc,
24 ça serait préliminaire, prémédité de répondre à
25 cette question-là...

- 1 Q. **[140]** Prématuré, dit-on.
- 2 R. Prématuré, oui. J'ai...
- 3 Q. **[141]** Prémédité.
- 4 R. Prémédité?
- 5 Q. **[142]** Mais c'est une autre affaire.
- 6 R. Ça serait prémédité. Bon, prenez-le comme vous
7 voulez mais c'est ça.
- 8 Q. **[143]** Oui, oui.
- 9 R. Donc, vous comprenez. Ce serait trop tôt d'aller
10 plus loin dans le sujet.
- 11 Q. **[144]** Je vous suggère prématuré, en tout cas.
- 12 R. Mais je vous...
- 13 Q. **[145]** Vous allez voir que ce n'est pas tout à fait
14 le même effet, vous savez.
- 15 R. Je vous rassure, Maître Cardin, c'est important
16 pour nous de comprendre ce lien-là.
- 17 Q. **[146]** Oui.
- 18 R. Autant que la Régie le demande, autant que les
19 intervenants le demandent, donc de faire ce lien-
20 là, c'est dans nos objectifs et on y travaille
21 activement actuellement.
- 22 Q. **[147]** Simplement au niveau de l'information parce
23 que, effectivement, c'est un élément sur lequel on
24 travaille passablement cette indisponibilité forcée
25 qui justifie les investissements, entre autres, que

1 vous faites.

2 Est-ce que, je pense, sur le plan technique
3 ou sur le plan de l'information que vous avez, est-
4 ce qu'à chaque fois que vous avez cette
5 indisponibilité forcée qui est constatée sur le
6 réseau vous avez une heure de début, une heure de
7 fin d'indisponibilité? Je présume que oui mais est-
8 ce que ça existe, cette information-là? Je
9 comprends qu'il y a quelques milliers de cas, six,
10 sept mille (6-7000) ou je ne sais trop.

11 R. La notion de durée, parce que c'était une de vos
12 questions, je pense, lorsque vous avez parlé avec
13 monsieur Boucher précédemment.

14 Q. **[148]** Oui.

15 R. Donc, au niveau de la durée, ce qu'on se rend
16 compte c'est que l'information sur le moment où
17 est-ce que l'indisponibilité elle est entrée dans
18 le système par l'exploitant et le moment où est-ce
19 qu'elle a été retirée dans le système, cette
20 information-là existe. Le challenge qu'on a c'est
21 de faire la corrélation entre ces données-là et
22 l'impact que ça a sur la fiabilité et sur les
23 équipements précisément.

24 Comme je vous disais, il y a quatre-vingt-
25 douze mille (92 000) emplacements d'exploitation,

1 il y a sept cent mille (700 000) actifs. Donc, vous
2 comprenez que quand on met une indisponibilité sur
3 un emplacement, l'idée là-dedans c'est de trouver
4 la cause puis de cibler les équipements qui
5 seraient en cause sur l'indisponibilité.

6 Donc, actuellement, je vais vous donner un
7 exemple sur les durées. Une batterie de
8 condensateur qui serait indisponible, bien, à ce
9 moment-là, on a le moment où est-ce qu'elle a été
10 rendue indisponible et on a le moment où est-ce
11 qu'elle a été remise sur le réseau pour être en
12 mesure d'être exploitée.

13 Donc, il faut comprendre que, par exemple,
14 sur la batterie de condensateur, elle est
15 nécessaire pour la pointe. Donc, si elle est rendue
16 indisponible au mois de mai, on va le planifier
17 pour qu'elle soit disponible au retour pour la
18 pointe. Donc, ce délai-là, on a l'information sur
19 quand l'équipement est rendu indisponible ou
20 l'emplacement était indisponible jusqu'au moment où
21 est-ce qu'il a été rendu disponible. Cette
22 information-là existe.

23 Q. [149] Donc, si je résume pour le mortel ici
24 présent, donc, il y a des types d'emplacements et
25 vous comprenez, vous êtes capables d'identifier de

1 quel type d'emplacement cause le problème, l'IF en
2 question, on est d'accord là-dessus? Ça va? Oui.
3 Puis deuxièmement, vous connaissez le début et la
4 fin, donc, de cette interruption forcée causée par
5 cet emplacement-là, exact?

6 R. Exact. C'est ce que je comprends.

7 Q. **[150]** Et pourquoi vous ne pouvez pas nous fournir,
8 donc, dans le fond, la moyenne des durées des
9 indisponibilités forcées? Je vais vous laisser
10 discuter avec votre confrère. Je suis toujours
11 sage, surtout à l'approche des Fêtes.

12 Alors, ça va? Alors, type d'emplacement,
13 durée à partir de l'emplacement vous avez
14 l'information. Notre question, grosso modo, quelle
15 est la moyenne des durées par type d'emplacement?
16 Pourquoi vous ne pouvez pas nous fournir cette
17 information-là?

18 (10 h 18)

19 R. Cette information-là, elle est disponible, mais il
20 faut revenir sur la façon dont on planifie les
21 travaux sur les... je ne suis pas convaincu
22 aujourd'hui que ça amènerait beaucoup de valeur de
23 savoir la durée moyenne d'indisponibilité des
24 batteries de condensateur sur le réseau. Dans le
25 sens que, pour nous, l'important c'est qu'on

1 identifie c'est quoi la cause puis on planifie les
2 travaux en fonction de quand cet équipement-là va
3 être requis pour le service aux clients. Donc,
4 l'information sur le moment où est-ce que
5 l'équipement est rendu indisponible ou
6 l'emplacement est indisponible et le moment où est-
7 ce que l'équipement est de retour en réseau, cette
8 information-là, on l'a.

9 Q. **[151]** Oui.

10 R. Mais aujourd'hui, cette information-là on doit
11 l'analyser pour être en mesure de bien comprendre
12 quelles sont les natures... les durées peuvent être
13 variables, mais en fonction des besoins et de la
14 planification des... Donc, on essaie de trouver un
15 sens, en fait, à cette durée-là pour être en mesure
16 de fournir de l'information et d'utiliser cette
17 information-là à l'interne pour qu'elle amène de
18 l'information qui va nous permettre d'ajuster nos
19 stratégies et nos interventions sur le réseau.
20 Donc, simplement de fournir une information sur la
21 durée... Je vais peut-être rephraser ma question.
22 De fournir une information générique sur la durée
23 des indisponibilités sur une famille d'actifs,
24 c'est une information qui va amener peut de valeur,
25 à mon avis, actuellement. L'important c'est de

1 trouver quels sont les éléments que nous allons
2 ajuster pour être en mesure de ramener les
3 équipements au bon moment sur le réseau.

4 Et ça, c'est ce qu'on travaille
5 actuellement avec l'indice de deuxième génération.
6 C'est de trouver l'équipement fautif et ensuite de
7 s'assurer, dans le fond, de bien comprendre comment
8 on peut intervenir et réduire cette durée-là pour
9 ramener l'équipement le plus rapidement sur le
10 réseau.

11 Q. [152] Bien, écoutez, je comprends que vous avez
12 peut-être certaines façons de voir la pertinence de
13 cette information-là différemment de nous, mais
14 j'apprécierais avoir cette donnée-là,
15 effectivement, le pourcentage, ce qu'on vous a posé
16 comme question. Je comprends que c'était un peu le
17 suivi d'une Demande de renseignements qu'on avait
18 de l'AHQ-ARQ. Et ce sera la durée moyenne annuelle
19 des IF pour chacun des types d'équipements,
20 information dont vous disposez à ce que j'en
21 comprends. Pour chaque année, bien sûr.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Alors je vais m'objecter à l'engagement, Monsieur
24 le Président. Alors on vous a fait des
25 représentations, on les a reprécisées dans les

1 réponses qui ont été offertes, qui ont été offertes
2 par les gens de TransÉnergie. Les données doivent
3 être traitées, on est en cours de préparation pour
4 l'IF de deuxième génération. L'IF de première
5 génération, on le plaidera de part et d'autre. Ils
6 pourront plaider leurs choses, puis nous on va
7 plaider les nôtres, que l'IF de première génération
8 vous donne quand même des indications tout à fait
9 probantes.

10 Mais le débat il est engagé et, nous, on a
11 du travail à faire. Alors on peut vous fournir, là,
12 toutes sortes d'informations puis on vous a donné
13 les motifs pour lesquels on ne les rendait pas
14 disponibles. C'est des données qui doivent être
15 traitées, qui doivent être analysées. Et
16 aujourd'hui, toujours dans la perspective de
17 déterminer un tarif pour l'année deux mille dix-
18 huit (2018) avec tout le respect, tout l'égard, que
19 l'intérêt du sujet va... on peut forer, on peut
20 rechercher, comment aujourd'hui, qu'est-ce qu'on...
21 puis la réponse on vous l'avait déjà offerte, puis
22 cette réponse-là à l'effet que ces données-là
23 n'étaient pas disponibles n'ont pas été contestées.
24 On revient aujourd'hui en audience avec... pour
25 forer ces trucs-là.

1 Écoutez, Monsieur le Président, je pense
2 qu'on n'avance nulle part ici. On a déjà fait nos
3 représentations à cet égard-là. Ces données-là
4 n'ajouteront pas rien aux arguments qu'on peut vous
5 servir à l'effet que des données sont disponibles
6 puis qu'on voudrait les avoir. On vous répète
7 encore que pour pouvoir faire un sens, on doit les
8 analyser, on doit les traiter, on doit les
9 intégrer. Et c'est à partir de l'année prochaine,
10 quand tout ça sera disponible, que la Régie, les
11 intervenants, monsieur Raymond, les gens de l'AHQ,
12 monsieur Paquin et les autres, y inclus la Régie,
13 pourront travailler sur cet indicateur de deuxième
14 génération.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Maître Cadrin?

17 Me STEVE CADRIN :

18 Alors, tout d'abord, on n'a pas refusé de nous
19 donner les données tout simplement. On nous a
20 évoqué certains commentaires par rapport à ça. J'ai
21 validé d'abord si les données étaient disponibles
22 pour m'assurer justement de ne pas poser une
23 question sur des données indisponibles. Ce qui
24 n'était pas clair de la réponse telle que fournie.
25 Là, je comprends que les données sont disponibles,

1 que le calcul se fait. C'est une moyenne annuelle
2 par type de famille. C'est pas extraordinairement
3 complexe, là, ceci étant dit. Puis, oui, ça fait
4 partie du coeur de la preuve aujourd'hui, puis des
5 commentaires. En fait, c'est eux qui demandent
6 cinquante-quatre millions (54 M), basé sur des IF
7 qu'ils considèrent problématiques. Alors il me
8 semble que la base c'est qu'on puisse au moins
9 avoir l'information de base, parce qu'il n'y a pas
10 vraiment de façon pour nous de l'obtenir autrement.
11 Cette information-là étant disponible, bien,
12 écoutez, on fera les représentations puis on le
13 plaidera à la fin, là, le niveau de pertinence de
14 cet élément-là. Puis on fera les analyses qu'on a à
15 faire avec ça. Mais sans l'information, ce qui nous
16 a été refusé au niveau de la Demande de
17 renseignements dans le contexte que j'expliquais,
18 bien j'ai clarifié puis c'est disponible.

19 Alors je comprends, là, qu'on voudrait ne
20 pas en parler cette année, mais on en parlera aussi
21 l'année prochaine sûrement peut-être. Mais cette
22 année, c'est pertinent. C'est au coeur d'une
23 demande d'investissement... excusez-moi, de
24 dépenses de cinquante-quatre millions (54 M). Je
25 m'excuse.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Juste un dernier commentaire. On peut demander
3 toutes sortes d'informations à Hydro-Québec, il y
4 en a de l'information, c'est certain. À chaque
5 année on en rend de plus en plus de disponibles et
6 toujours pour des fins de transparence puis
7 d'explication de ce qu'on fait et ce pourquoi on
8 est ici. Alors ça, là-dessus, de l'information il y
9 en a.

10 (10 h 23)

11 Ce qu'il faut se poser comme question,
12 c'est qu'on vous fournit, par exemple, dans ce cas-
13 ci je considère que ce n'est pas pertinent, je m'en
14 remettrai à vous, mais on vous fournit une série
15 d'informations puis par la suite, on revient en
16 plaidoirie puis on échafaude toutes sortes de
17 théories à partir de ce moment-là sur des
18 informations que, nous-mêmes, on n'a pas témoigné,
19 qu'on n'a pas placées dans leur contexte, qu'on n'a
20 pas remises dans le contexte de la demande telle
21 qu'on vous la présente.

22 Alors, dans ces circonstances-là, ça amène
23 un décalage dans toute la présentation du dossier.
24 Quand on veut avoir des données aussi spécifiques,
25 aussi précises, on le fait auparavant. Nos témoins

1 se préparent, on est capable de témoigner, on est
2 capable d'expliquer pour quelle raison ces données-
3 là ne sont pas disponibles ou ne sont pas valables
4 pour les fins de l'explication.

5 Encore une fois, je m'en remets à vous,
6 mais je crois qu'on s'éloigne énormément de ce sur
7 quoi on travaille aujourd'hui puis qu'on doit
8 travailler avec les IF et l'indicateur de première
9 génération qu'on a développé avec vous dans les
10 dossiers antérieurs. Et pour le prochain, ça
11 viendra.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Fréchette, nous allons rejeter votre... En
14 fait, les IF et le 54 sont au centre, sont au
15 coeur, en fait, d'un des... font partie du débat,
16 du grand débat qu'on a devant nous. Alors, si les
17 chiffres existent, si on a... il suffit... Je ne
18 dis pas que c'est facile, là, loin de là, mais...
19 Écoutez, vérifiez à savoir... On va prendre
20 l'engagement 8, vérifiez si c'est possible de
21 nous fournir ces chiffres-là d'ici la fin de
22 l'audience parce qu'après ça je ne ferai pas une
23 réouverture d'enquête, mais on comprend. Puis je
24 comprends tout à fait votre intervention.

25 Effectivement on est... on essaie de régler

1 dix-huit (18) puis il y aura aussi dix-neuf (19)
2 qui va venir, puis on sait qu'il va y avoir une
3 deuxième génération. Mais, il y a quand même un
4 cinquante-quatre millions (54 M\$), quarante-cinq
5 (45 M\$) plus... ce qui donne cinquante-quatre
6 (54 M\$). Alors, je pense...

7 Après ça, on verra et je vous dirai, je
8 vais être bien franc avec vous, on verra ce qu'eux
9 feront avec cette information-là, on verra ce
10 qu'ils vont nous proposer ou ne nous proposeront
11 pas...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est bien.

14 LE PRÉSIDENT :

15 ... mais si c'est possible de prendre l'engagement
16 numéro 8, si vous voulez le libeller, s'il vous
17 plaît.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Oui. Alors, fournir la moyenne des durées par année
20 et par famille d'actifs pour les années deux mille
21 neuf (2009) à deux mille seize (2016) des IF. C'est
22 les chiffres qui sont au dossier, là, c'est...

23

24 E-8 (HQT) : Fournir la moyenne des durées par
25 année et par famille d'actifs pour les

1 années 2009 à 2016 des IF (demandé par
2 l'AHQ-ARQ)

3

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est bien. C'est bien. C'est noté. Si vous... vous
6 me permettez de compléter l'engagement. Si jamais
7 on a des explications à vous fournir pour pouvoir,
8 que vous puissiez mieux apprécier cet engagement-
9 là, si vous me permettez, on va les volontariser à
10 l'intérieur de l'engagement. Ça vous permettra
11 d'avoir une meilleure perspective, dans ce sens-là.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Mais, moi, je pense que là c'est un autre niveau.
14 Bien, je ne sais pas, on fera peut-être l'objection
15 quand ce sera le temps de faire l'objection.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Non, mais c'est parce que c'est de la contre-
18 preuve, toutes sortes de choses. Écoutez, on va
19 rendre les...

20 Me STEVE CADRIN :

21 Bien.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 ... les données disponibles, mais monsieur Lajoie a
24 émis des limites sur qu'est-ce qu'on peut en tirer.
25 Il y a des limitations quant à la valeur ou aux

1 données et aux usages qu'on peut en faire. Ça va
2 être dans la foulée de la réponse à monsieur
3 Lajoie. Et ça, écoutez, là, ça ne peut pas être
4 autrement que ça, là.

5 Me STEVE CADRIN :

6 On verra. On verra.

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est mon micro à moi qui étais... Merci, Madame
9 Lebuis. Je pense, c'est de bonne guerre, là.

10 Me STEVE CADRIN :

11 C'est ce que je dis, on verra, Monsieur le
12 Président.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Ce que je veux dire, à ce moment-là, je veux dire,
15 on pourra réouvrir puis après ça... Écoutez, il y
16 aura de l'information. Cela étant dit, j'ai vu
17 sourciller un peu les gens à ma droite. On
18 s'entend...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est ça, il faut que ce soit disponible dans un
21 délai...

22 LE PRÉSIDENT :

23 On s'entend que c'est si c'est de l'information
24 disponible. On a compris qu'il y avait une partie
25 de l'information qui était disponible. On comprend

1 que vous allez nous soumettre une réponse avec des
2 choses disponibles.

3 Q. [153] Ça vous va?

4 M. MAXIME LAJOIE :

5 R. Parfait. Oui, c'est ça. Parce que ma préoccupation
6 est à la complexité d'aller rechercher cette
7 information-là dans les systèmes depuis deux mille
8 neuf (2009), là. Donc, il y a beaucoup
9 d'informations à traiter manuellement dans le
10 système. Donc, c'est pour cette raison-là que, moi,
11 j'ai des préoccupations par rapport à la
12 disponibilité à court terme de cette information-là
13 en lien avec l'indisponibilité de deuxième
14 génération qu'on travaille et qu'on veut rendre
15 disponible très prochainement qui va intégrer, bien
16 entendu, la durée des indisponibilités avec une
17 certaine analyse et une certaine cohérence, comme
18 l'a dit maître Fréchette.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Il reste quand même qu'on doit vous produire ça.
21 Notre preuve va se clore demain.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Alors, je... c'est une limite tout à fait

1 imparable.

2 Me STEVE CADRIN :

3 Non, mais on l'a demandé en demande de
4 renseignements, vous savez. Vous avez fait des
5 choix, là, maintenant...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Bon. Écoutez, regardez ce que vous pouvez faire. Si
8 jamais, Maître Fréchette...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est bien.

11 LE PRÉSIDENT :

12 ... vous voyez que l'engagement ne pourrait ou
13 représente des...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 On vous reviendra.

16 LE PRÉSIDENT :

17 ... vous revenez puis la Régie verra. On est tout à
18 fait capable de rescinder une décision que nous
19 prenons.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 S'il y a des difficultés, je vais vous faire signe.

22 C'est bien.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Cadrin, il est dix heures trente (10 h 30).

5 Vous en avez encore pour combien de temps environ?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Une dernière petite ligne de questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Une dernière petite ligne de questions?

10 Me STEVE CADRIN :

11 Oui.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Parfait.

14 (10 h 29)

15 Me STEVE CADRIN :

16 C'est Noël.

17 Q. **[154]** Je vais parler maintenant d'un autre sujet,
18 perte de transport, en suivi d'une réponse à une
19 demande de renseignements que vous avez fournie à
20 l'AHQ-ARQ. Donc B-0080 (HQT-13, Document 4) pages 5
21 et 6, réponse 1.1. C'est EBM. Excusez-moi! Oui. Je
22 ne vous ai pas dit, je m'excuse, vous avez
23 peut-être un classement qui fait différent. Mais on
24 nous a référés à la réponse EBM. Nous-mêmes, on a
25 dû faire l'exercice que vous faites en ce moment

1 pour trouver la réponse. Je m'excuse, je vous ai
2 induit en erreur en vous parlant d'une demande de
3 renseignements. La réponse se trouve dans la DDR
4 d'EBM en réponse à une demande d'EBM.

5 Alors vous aviez mentionné, on parlait des
6 taux de perte qui sont... pertes réelles de
7 transport passées de six point treize (6,13 %) à
8 six point trente-quatre (6,34 %) de deux mille
9 quinze (2015) à deux mille seize (2016). Vous avez
10 fourni certaines informations à R1.1.1. Vous avez
11 insisté particulièrement sur l'augmentation des
12 besoins de transport. Je m'excuse, je vais vous
13 laisser vous rendre à la pièce. Je suis désolé.
14 C'est ça qui arrive quand la dernière lignée de
15 questions, on veut aller vite.

16 M. STÉPHANE TALBOT :

17 R. Oui, je l'ai. Allez-y! Je cherche d'autre chose en
18 même temps.

19 Q. **[155]** Vous cherchez d'autre chose en même temps.
20 D'accord. Donc, je ne pourrai pas vous aider pour
21 ce que vous cherchez en même temps. Mais dans la
22 partie 1.1.1 donc de la réponse, vous soulignez
23 particulièrement l'augmentation des besoins de
24 transport pour expliquer l'évolution du taux de
25 pertes réelles de transport de deux mille quinze

1 (2015) à deux mille seize (2016). Dans votre
2 preuve, vous avez mentionné également d'autre chose
3 également, à la pièce B-0030 (HQT-9, Document 1).
4 Mais je vous fais lecture pour vous sauver de vous
5 y rendre. C'est à la page 22 qu'on y trouve cet
6 élément-là.

7 Faisant suite à la décision
8 D-2017-021, le Transporteur mentionne
9 que les pertes électriques dépendent
10 principalement du niveau de transit
11 sur le réseau de transport,
12 directement lié à la consommation
13 électrique, aux profils de production
14 des centrales, à la configuration du
15 réseau et aux échanges aux
16 interconnexions.

17 On dit, on répète un peu la même chose, si je peux
18 me permettre. Dans notre mémoire, vous avez vu
19 certains commentaires à cet effet-là, peut-être
20 vous avez regardé. Donc, dans le mémoire de
21 l'AHQ-ARQ-12 à la page 43, c'est le tableau 5, on a
22 montré que les besoins de transport ainsi que le
23 niveau de transit sur le réseau n'ont augmenté que
24 de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %)
25 entre deux mille quinze (2015) et deux mille seize

1 (2016), alors que les pertes de transport ont
2 plutôt augmenté de trois virgule quarante-trois
3 pour cent (3,43 %) sur la même période.

4 Comment pouvez-vous expliquer le deux point
5 quatre-vingt-huit pour cent (2,88 %) manquant qui
6 constitue quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de
7 la hausse entre deux mille quinze (2015) et deux
8 mille seize (2016)? Donc, augmentation transit zéro
9 virgule cinquante-cinq (0,55 %) entre deux mille
10 quinze (2015) et deux mille seize (2016), les
11 pertes augmentées de trois virgule quarante-trois
12 pour cent (3,43 %). Comment on explique le
13 différentiel?

14 R. La réponse, je l'ai un peu donnée dans votre
15 première question ce matin. Dans le fond, vous les
16 avez tous énumérés les cas de figure qui font
17 augmenter les pertes sur le réseau, le taux de
18 pertes. On est après travailler présentement, comme
19 on s'est engagé à la dernière cause tarifaire à
20 venir vous présenter pour deux mille dix-neuf
21 (2019) un dossier beaucoup plus complet sur les
22 facteurs qui viennent influencer les pertes. On a
23 monté tranquillement toute notre modélisation
24 présentement. Ça fait qu'on doit être prêt quelque
25 part en deux mille dix-neuf (2019) à venir vous

1 présenter ça.

2 En attendant, je peux déjà vous dire que,
3 un peu comme je vous ai répété, j'ai répondu à la
4 question numéro 1 tout à l'heure ou la numéro 2,
5 l'augmentation du transit, de l'énergie transitée
6 globale, elle est faible, elle est de un point deux
7 pour cent (1,2 %), je pense... un gigawatt virgule
8 deux (1,2 GW), de mémoire. J'y vais de mémoire. Par
9 contre, le taux de perte a augmenté de trois point
10 quatre pour cent (3,4 %).

11 Q. **[156]** Comment vous expliquez ça?

12 R. Bien, un peu comme j'ai dit tout à l'heure,
13 c'est... Il faut regarder quels sont les
14 paramètres. Un des paramètres que je vois, qui peut
15 venir expliquer une partie de la réponse, c'est le
16 transit nord-sud. Le transit nord-sud augmente plus
17 que zéro virgule deux pour cent (0,2 %). Alors, ça,
18 ça veut dire, les besoins de charges locales, les
19 échanges point à point. L'ensemble de l'énergie qui
20 part du nord, qui descend vers le sud augmente.
21 C'est ce qui fait que le taux de perte augmente.

22 (10 h 34)

23 Q. **[157]** Je regarde, je comprends que vous êtes dans
24 certains travaux, là, vous mentionnez, également,
25 avec le Distributeur, ce genre de questions-là, sur

1 les questions de taux de pertes puis qui ont des
2 impacts du côté du Distributeur également, bien
3 sûr. Il y a des travaux conjoints, là, qui sont en
4 cours avec l'IREQ. Est-ce que vous pouvez nous
5 donner une idée du type d'analyses qui ont été
6 effectuées, à ce stade-ci, conjointement, par le
7 Transporteur, Distributeur et le Producteur, sur
8 cette question-là, pour qu'on comprenne où est-ce
9 qu'on s'en va?

10 M. STÉPHANE TALBOT :

11 R. Moi, bien, je vais essayer de répéter pour que ce
12 soit plus clair, si on ne se comprend pas, là. Je
13 ne fais pas d'analyse avec le Distributeur sur les
14 pertes, je pense qu'ils font leurs propres
15 analyses. Moi, je vais les analyses sur le réseau
16 de transport. Présentement, comme je vous dis, on a
17 bien identifié l'ensemble des facteurs qui peuvent
18 influencer; l'idée c'est d'aller le simuler. On ne
19 fera pas ça en vie réelle, là, vous comprendrez
20 bien que je ne peux pas m'amuser, en temps réel, à
21 sortir des éléments du réseau pour voir, les
22 pertes, qu'est-ce que ça donne.

23 Q. [158] Je comprends.

24 R. Je vais le simuler. J'ai déjà tout modélisé les
25 équipements, je commence les passes de simulation

1 tranquille. L'idée, aussitôt qu'on va avoir
2 terminé les passes de simulation, on va sortir des
3 analyses de tout ça puis c'est ça qu'on va venir
4 vous présenter à quelque part au printemps, à
5 l'été. On souhaite le faire avant la cause
6 tarifaire de l'année prochaine, on veut faire ça en
7 amont.

8 Q. **[159]** Merci. Ça complète nos questions. Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Cadrin. Il est dix heures trente-cinq
11 (10 h 35), nous allons prendre une pause de quinze
12 minutes. Alors, bonne pause.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 (10 H 52)

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui, Maître Dubé.

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Bonjour, Maître Turgeon; bonjour, Madame Pelletier;
20 bonjour, Madame Gagnon, content de vous retrouver
21 cette année.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

23 Q. **[160]** Bonjour au panel d'HQT. Je n'ai pas beaucoup
24 de questions, je vais en avoir pour environ une
25 quinzaine de minutes, notre intervention, d'EBM,

1 est très, très, ciblée. Mes premières questions, ce
2 sont des questions de compréhension relativement à
3 l'indicateur de satisfaction de la clientèle. Je
4 vous réfère au document HQT-3, document 2, la pièce
5 B-0010, à la page 7. À la page 7, aux lignes 30 à
6 33, on peut lire :

7 À cette fin, le Transporteur fait
8 parvenir un formulaire d'évaluation à
9 ses clients les plus actifs pour une
10 année donnée. Pour l'année 2016, dix
11 clients ont été sollicités [...].

12 Donc, je comprends de cet extrait qu'HQT ne
13 transmet pas le formulaire d'évaluation à
14 l'ensemble des clients point à point qui ont été
15 actifs pour une année donnée, vous en sélectionnez
16 une partie seulement?

17 M. STÉPHANE VERRET :

18 R. Non, l'objectif... c'est ça, c'est qu'il y a
19 environ vingt-sept (27) clients qui ont des
20 conventions de service, donc qui sont habilités à
21 transiter sur le réseau de transport. L'objectif
22 c'est de solliciter ceux qui ont été actifs durant
23 l'année. Alors, ils ne sont pas tous actifs durant
24 une année.

25 Q. [161] Mais quand vous dites, « à ses clients les

1 plus actifs », est-ce que ce que vous voulez dire
2 c'est... c'était l'ensemble des clients actifs qui
3 reçoivent le formulaire d'évaluation ou seulement
4 les plus actifs parmi les clients...

5 R. À ma compréhension, on le transmet à tous ceux qui
6 ont été actifs sur le réseau durant l'année.

7 Q. **[162]** O.K. Donc, en deux mille seize (2016), il y a
8 dix (10) clients point à point qui ont été actifs
9 sur le réseau?

10 R. C'est ma compréhension.

11 Q. **[163]** Je vous amènerais maintenant à la demande de
12 renseignement d'EBM, qui est la pièce HQT-13,
13 document 4, dans le code de la Régie, B-0080. Je
14 vais travailler avec ces deux documents-là, donc si
15 vous voulez les garder près de la main.

16 On voit, à la page 9, à la réponse 2.1, il
17 est référence au degré global de satisfaction de la
18 clientèle. Donc, je comprends que vous avez répondu
19 à ma question, j'allais vous demander qu'est-ce que
20 vous entendez par degré global de satisfaction,
21 c'est parce que ça représente l'ensemble des
22 clients point à point qui ont reçu les formulaires
23 d'évaluation?

24 R. Vous êtes à la question 2.1?

25 Q. **[164]** 2.1. Quand vous dites :

1 Les résultats du sondage effectué
2 auprès des clients du service de point
3 à point sont rassemblés dans un
4 indicateur de satisfaction qui permet
5 à la Régie, aux intervenants et au
6 Transporteur de suivre l'évolution du
7 degré global de satisfaction de la
8 clientèle [...].

9 R. C'est la cote moyenne globale obtenue.

10 (10 h 55)

11 Q. **[165]** Je vous amène maintenant aux réponses 2.2 et
12 2.2.3. Donc, EBM vous demandait quel était la
13 méthodologie de calcul, bon, on voulait s'assurer
14 de comprendre comment la moyenne était compilée. Je
15 comprends que c'est une moyenne arithmétique simple
16 pour laquelle chaque client a le même poids. Ça va.
17 Et on vous demandait à la question 2.2.3 s'il était
18 possible de ventiler de manière anonyme les
19 résultats individuels des clients point à point qui
20 ont reçu les formulaires d'évaluation.

21 Et en réponse 2.2.3 vous nous avez indiqué
22 que :

23 En raison du faible nombre de
24 participants à ces sondages et du
25 besoin de maintenir la confidentialité

1 des réponses des clients, le
2 Transporteur ne publie pas les
3 pointages individuels, même de façon
4 anonyme.

5 Encore une fois, une question de compréhension.

6 J'ai de la difficulté à comprendre en quoi ça
7 pourrait compromettre la confidentialité de
8 ventiler les résultats de manière anonyme.

9 R. Bien, comme on le mentionne, il y a un nombre
10 faible de participants au niveau du sondage puis on
11 pense que dans le cadre du dossier tarifaire ici à
12 la Régie, ce qui est intéressant c'est qu'on ne
13 rentre pas dans les cas particuliers des clients
14 mais vraiment de voir de façon globale la cote.

15 On a clairement établi que chaque client a
16 la même pondération au niveau du calcul de la cote.
17 Donc, comment évolue cette note globale là d'année
18 en année puis on s'assure auprès de nos clients,
19 avec nos délégués commerciaux, qu'on fait
20 l'ensemble des suivis qui sont requis avec eux,
21 qu'on offre le service auquel ils ont droit.

22 Donc, on ne pense pas que devant la Régie,
23 en dossier tarifaire, qu'il y aurait une valeur
24 ajoutée d'y aller avec un niveau de granularité qui
25 va au-delà d'un indice global, un peu comme on le

1 produit pour le Distributeur. Ça fait référence à
2 neuf ententes sectorielles, on produit une note
3 globale qu'on transmet à la Régie. Alors, c'est le
4 même principe.

5 Q. **[166]** Je comprends qu'il peut y avoir un objectif
6 pour la Régie. Peut-être qu'il y aurait un objectif
7 pour les clients point à point que ce soit ventilé,
8 je le plaiderai à la fin de la semaine. Mais je
9 vais vous donner un exemple. Prenons le cas de
10 figure où on a huit clients. Donc, vous indiquez
11 client 1, huit point huit (8,8); client 2, une
12 note; et cetera, jusqu'au huitième client, avec une
13 note globale. Êtes-vous d'accord avec moi que cette
14 façon de faire là ne soulève pas de problème de
15 confidentialité. Donc, on ne serait pas capable
16 d'identifier quel client a donné quelle note.

17 R. Effectivement, si on avait huit clients comme le
18 cas de cette année, effectivement. Mais notre
19 position, on ne pense pas que c'est pertinent aux
20 fins du dossier tarifaire que d'avoir ces cotes-là
21 de façon éclatée.

22 Q. **[167]** Merci. Bon, je vous amène sur le sujet des
23 pertes de transport qui, comme vous le savez, c'est
24 un sujet qui intéresse EBM depuis quelques années.
25 Je comprends qu'il va y avoir une étude qui va être

1 produite l'année prochaine pour identifier les
2 facteurs et quantifier les facteurs qui ont des
3 impacts sur les pertes de transport puis que le
4 débat va se faire peut-être plus en profondeur
5 l'année prochaine.

6 Néanmoins, j'ai quelques questions. On
7 voit, puis ce n'est pas nécessaire d'y aller au
8 document HQT-10, Document 2, que le taux de pertes
9 de transport cette année, bien, pour l'année deux
10 mille dix-huit (2018), s'élève à six virgule un
11 pour cent (6,1 %) donc une augmentation de l'année
12 deux mille quinze (2015) à deux mille seize (2016).
13 En réponse à la demande de renseignements d'EBM à
14 la question R1.1 et 1.1.1, vous avez mentionné que
15 l'augmentation du taux de pertes de transport pour
16 deux mille dix-huit (2018) était principalement due
17 à l'augmentation de transit, soit pour la charge
18 locale et l'augmentation des besoins du service de
19 transport pour les clients point à point.

20 Est-ce que parmi ces deux facteurs là il y
21 a un facteur qui était plus déterminant que
22 l'autre, autrement dit qui a eu un impact plus
23 important sur les pertes de transport? Êtes-vous en
24 mesure de répondre à la question?

25

1 M. STÉPHANE TALBOT :

2 R. Je n'ai pas l'information. Je ne pourrais pas dire
3 s'il y en a un qui est plus influent que l'autre,
4 je n'ai pas cette information-là.

5 Q. **[168]** Est-ce que c'est possible de l'obtenir ou ça
6 va venir avec l'étude?

7 R. Moi ce que je vous suggère, c'est qu'avec l'étude
8 qu'on s'en vient déposer l'année prochaine, on va
9 être capable de bien identifier qu'est-ce qui
10 influence plus que, quel facteur qui influence plus
11 qu'un autre. C'est loin. C'est clair?

12 Q. **[169]** Oui. Je vous amène maintenant au Document
13 HQT-10, Document 2, qui est la pièce B-0034, à la
14 page 5, le tableau 1.

15 (11 h 01)

16 Les prévisions de deux mille dix-huit (2018) pour
17 les besoins du service de transport sont plus
18 élevées que les prévisions de deux mille dix-sept
19 (2017), donc si je comprends bien on doit
20 s'attendre l'année prochaine à ce que le taux de
21 perte de transport continue d'augmenter?

22 M. STÉPHANE TALBOT :

23 R. Peux-tu répéter ta question? Je ne t'ai pas suivi,
24 excuse-moi.

25 Q. **[170]** Au tableau 1 on voit que les prévisions pour

1 les besoins de transport pour l'année deux mille
2 dix-huit (2018), autant pour la charge locale que
3 pour le point à point, sont en augmentation par
4 rapport aux prévisions révisées, les prévisions de
5 deux mille dix-sept (2017). Donc si je suis votre
6 raisonnement, puisque le transit augmente, charge
7 locale et clients point à point l'année prochaine
8 on devrait s'attendre les clients point à point à
9 ce que le taux de perte continue d'augmenter?

10 R. Il y a fort à parier.

11 Q. **[171]** Et une dernière question. Je vous amène
12 encore une fois à la Demande de renseignements...
13 non, excusez-moi, au document HQT-13, Document 4, à
14 la page 5. Donc l'année passée, en suivi de la
15 décision tarifaire de l'année passée la Régie
16 demandait au Transporteur d'indiquer les
17 changements sur le réseau, qui pourraient avoir un
18 impact sur les pertes de transport. Bon, cette
19 année vous avez identifié la ligne Chamouchouane.
20 L'année passée, vous aviez mentionné que la ligne
21 Chamouchouane aurait une influence significative
22 favorable sur l'évolution du taux de perte au cours
23 des prochaines années. Donc, moi, quand je lis « a
24 une influence significative favorable sur
25 l'évolution du taux de perte au cours des

1 prochaines années », je comprends que ce que le
2 Transporteur veut nous dire c'est que le taux de
3 perte de transport va aller à la baisse. Quelques
4 lignes plus haut c'est ça qu'on lit, là :

5 À cet égard, le Transporteur s'attend
6 à ce que l'effet à la baisse sur les
7 pertes du projet de ligne à 735 kV
8 Chamouchouane [...] ait une influence
9 significative favorable sur
10 l'évolution du taux de pertes [...]

11 Or, cette année, en réponse à la question 1.3
12 d'EBM, vous mentionnez que l'évolution du taux de
13 perte global pourrait continuer à augmenter puisque
14 les principaux facteurs décrits au dossier R-3981-
15 2016 sont considérés à la fois. Et cette réponse-là
16 nous était fournie quand EBM vous demandait qu'est-
17 ce que vous entendiez par « contenir » les pertes
18 de transport.

19 Je ne vous cacherai pas qu'EBM est
20 relativement inquiet. L'année passée, on nous avait
21 dit que Chamouchouane aurait un impact favorable
22 sur les pertes de transport, que ça allait diminuer
23 les pertes de transport. Et là, cette année, ce
24 qu'on constate... puis ma question est peut-être
25 plus de l'ordre d'un commentaire, mais... est-ce

1 que ce qu'on doit comprendre de la réponse du
2 Transporteur c'est que les pertes de transport sont
3 condamnées, si je peux utiliser ce terme-là, à
4 augmenter nonobstant l'ajout de lignes importantes
5 sur le réseau?

6 R. Je vous inviterais encore une fois à l'étude qu'on
7 va déposer l'année prochaine, mais l'ajout d'une
8 ligne de transport c'est clair que ça a un effet
9 sur les pertes, un effet à la baisse. C'est clair.
10 Mais comme les pertes augmentent, comme le transit
11 augmente, bien l'effet de la nouvelle ligne
12 Chamouchouane va faire en sorte que ça va moins
13 augmenter, mais ça ne dit pas que ça n'augmentera
14 pas.

15 Q. **[172]** Puis une dernière question. Parlons de
16 l'étude dans la décision de la Régie, la D-2017-
17 021, de mémoire, ce que la Régie demandait c'était
18 une étude pour identifier les facteurs qui ont une
19 influence sur les pertes de transport et les
20 quantifier. Est-ce que cette étude-là va, une fois
21 que vous allez comprendre, être en mesure
22 d'identifier qu'est-ce qui influence sur les pertes
23 et de quantifier l'impact de ces facteurs-là? Est-
24 ce que le Transporteur dans le cadre de cette
25 étude-là prévoit proposer des mécanismes qui vont

1 avoir pour effet soit de faire diminuer les pertes
2 de transport, de les contenir ou de ralentir leur
3 évolution à la hausse? Ou l'étude va se limiter à
4 ce qui est demandé par la Régie, d'identifier les
5 facteurs et de le quantifier tout simplement?

6 R. Déjà, dans nos façons de faire on... ça fait partie
7 de nos procédures internes de mettre dans
8 l'équation technico-économique l'effet pertes
9 continuellement. Je peux peut-être vous citer
10 quelques exemples déjà. On parle beaucoup, là,
11 depuis le début, du remplacement, exemple, de deux
12 cents (200)... deux cent vingt (220) disjoncteurs
13 PK, là, qu'on fait cette année. Je dis deux cent
14 vingt (220), c'est peut-être deux cent quinze
15 (215), là.

16 (11 h 06)

17 Avant même de débiter ces travaux-là, on a pris le
18 temps de bien analyser le réseau, les impacts
19 réseau. On a tout fait pour réussir à faire ces
20 travaux-là sans retrait de lignes. On vous a déjà
21 dit que retirer des équipements sur le réseau, un
22 équipement à la fois, n'a pas trop d'impacts sur
23 les pertes. On dit toujours la même chose. Mais, à
24 deux cent vingt (220) disjoncteurs PK dans la même
25 année, si on avait retiré des lignes pour faire ça,

1 dites-vous que le taux de pertes aurait augmenté
2 pas mal plus que ce qu'on a vu.

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 Q. **[173]** Ce que je comprends de votre réponse, c'est
5 quand vous prenez des décisions pour poser des
6 gestes, vous évaluez l'impact sur le taux de perte
7 du réseau.

8 R. Exact.

9 Q. **[174]** Ma question était plus : dans le cadre de
10 l'étude que vous allez produire, est-ce que vous
11 allez vous pencher sur des solutions et proposer
12 des solutions pour contenir le taux de pertes.

13 R. Je pourrais compléter, je pourrais compléter en
14 disant tous les projets qu'on propose, que ce soit
15 des projets en réseaux régionaux ou sur le réseau
16 de transport principal, on est toujours à l'affût
17 de ce calcul-là. Quand on arrive avec une ligne
18 comme Chamouchouane-Montréal, je ne connais pas par
19 cœur les taux de pertes que ça peut sauver, mais
20 ça fait partie de notre équation. Dans l'étude
21 technoéconomique, c'était dedans.

22 Alors, à votre question : est-ce qu'on va
23 proposer autre chose avec l'étude, je ne suis pas
24 sûr qu'on va avoir une proposition directe là-
25 dessus, mais c'est clair qu'on va avoir les

1 éléments qui influencent, lesquels sont dominants,
2 lesquels sont dominants versus les autres. À partir
3 de là, on va pouvoir peut-être tirer nos propres
4 conclusions tout le monde.

5 Q. [175] Parfait. C'est bon parce que quand on
6 comprend plus un projet, des fois, après on devrait
7 être en mesure d'être capable de proposer de
8 nouvelles solutions.

9 R. Mais, vous êtes conscient que les pertes, les
10 pertes d'un réseau électrique, c'est la
11 résistance...

12 Q. [176] Oui.

13 R. ... fois le courant au carré.

14 Q. [177] Parfait.

15 R. La résistance, si elle reste la même, c'est le
16 courant au carré. Plus il passe de courant sur un
17 réseau, plus il y a de pertes. C'est l'air sur la
18 courbe, c'est une parabole. Plus je m'en vais à
19 droite, plus il y a de l'air sur la courbe, plus il
20 y a de pertes. Alors, tant qu'on va augmenter le
21 transit nord-sud, on va augmenter les pertes. La
22 solution facile, c'est de rajouter un paquet de
23 lignes, mais au prix que ça coûte, c'est pas
24 évident qu'on va faire ça.

25 Q. [178] Je n'ai plus de questions, Monsieur le

1 Président. Merci.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Dubé. Maître Turmel pour la FCEI.

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

5 Q. **[179]** Bonjour à la Régie. Bonjour au Panel. André
6 Turmel pour la FCEI. Alors, on va peut-être
7 travailler en commençant, si vous voulez bien, avec
8 la présentation de vendredi dernier en vous
9 demandant de vous rendre à la page ou à la photo à
10 la page 8. Donc, juste pour débiter avec quelques
11 clarifications relativement à la présentation qui a
12 été faite. À la page 8, donc il est fait mention à
13 la page titre « Rendement sur la base de
14 tarification et amortissement ». On parle de
15 l'amélioration de l'acuité des prévisions des mises
16 en service. Et là il y a, à l'égard des
17 glissements, pour l'année deux mille dix-huit
18 (2018), on indique « Glissement ponctuel cent
19 cinquante millions (150 M\$) et il est indiqué
20 « Contraintes potentielles de flexibilité
21 opérationnelle. »

22 Lors de la présentation de vendredi, je
23 pense que vous aviez expliqué très très
24 sommairement qu'il y avait certains enjeux, que
25 ceci était lié à certains enjeux, mais vous n'avez

1 pas développé. J'ai relu dans les notes et je n'ai
2 rien vu. Pourriez-vous expliquer un peu de quels
3 enjeux il s'agit?

4 M. GHISLAIN TESSIER :

5 R. En fait, on parle de contraintes opérationnelles.
6 Les contraintes opérationnelles sont multiples,
7 entre autres, d'avoir le retrait au moment
8 opportun, d'avoir la durée de la plage de retrait
9 d'une façon opportune aussi. Puis on a mis en place
10 beaucoup d'éléments structurants pour redresser ça
11 qu'on appelle la flexibilité opérationnelle. Puis
12 ça, on a regardé, nous autres avec nos équipes de
13 travail, à savoir si les horaires de travail
14 étaient adéquats. Ils étaient-tu sur quatre jours?
15 Cinq jours? Six jours? On a regardé également
16 l'amplitude de travail, donc le nombre d'heures
17 dans une journée qu'on devait travailler et le
18 nombre d'équipes de travail qui pouvaient venir
19 soutenir ce travail-là.

20 Quand on regarde tout ça, l'adéquation des
21 contraintes avec la capacité de réaliser, on arrive
22 des fois, à terme, à savoir est-ce qu'on peut tout
23 faire comme on l'a prévu. Et c'est de là qu'arrive
24 justement un facteur de glissement potentiel, pour
25 être sûr et certain de mettre dans notre dossier

1 Régie des éléments qu'on croit juste de réaliser.

2 Q. **[180]** Donc, j'ai noté moment, durée, amplitude et
3 nombre d'équipes. C'est à peu près... donc il y en
4 a quatre là, donc il n'y en a pas... C'est pas
5 quatre parmi vingt (20), c'est quatre parmi quatre
6 ou cinq. Est-ce que c'est exact de dire ça comme
7 ça? Juste pour m'assurer qu'on couvre bien les
8 enjeux ici.

9 (11 h 11)

10 R. En fait, la flexibilité opérationnelle, c'est un
11 peu plus large que les quatre que je vous énumère.
12 Il y en a d'autres, entre autres de savoir le
13 nombre de permanents, temporaires, que j'ai; le
14 nombre de chefs d'équipe que je peux avoir. La
15 flexibilité opérationnelle, c'est notre terme un
16 peu plus large qui nous permet de dire c'est quoi
17 les enjeux qu'on a puis les moyens qu'on a pour
18 être capable de les adresser concrètement.

19 Q. **[181]** Puis, dernière question là-dessus, quand on
20 parle de flexibilité opérationnelle, ce n'est pas
21 un thème qui pourrait revenir à chaque année,
22 finalement? C'est un peu toujours... je ne dirais
23 pas un fourre-tout, mais c'est toujours un peu une
24 thématique, quand on parle de flexibilité
25 opérationnelle, ce n'est pas un thème un peu 'catch

1 all'. Je vais vous laisser pendant que votre
2 collègue qui vous tape sur l'épaule.

3 R. En fait, pour répondre clairement, c'est sûr que
4 présentement on est dans un contexte de travail
5 sursollicité, que ce soit en nombre de travaux
6 qu'on fait, que ce soit en lien avec les
7 contraintes opérationnelles qu'on a. Donc, c'est
8 très ponctuel. C'est-tu un an, deux ans? Je ne peux
9 pas vous le dire précisément, mais c'est ponctuel
10 avec le contexte de travail qu'on a aujourd'hui.

11 Q. **[182]** Parfait. Donc, je retiens « ponctuel », parce
12 qu'à chaque année, quand on revient, on se relit,
13 on relit ce que vous avez dit puis on voit si ça va
14 bien. Je pense que c'est simplement d'établir les
15 faits, là, tels qu'ils sont cette année. Merci.

16 Si on veut maintenant aller à la page 11,
17 petite question seulement de compréhension dans
18 l'évolution des coûts, deux mille seize (2016) à
19 deux mille dix-huit (2018) sous la rubrique
20 « Accroissement des activités », il est mentionné à
21 la force de travail, notamment, « ajustement du
22 temps supplémentaire en hausse de six millions
23 (6 M) ». Ma question là-dessus c'était, ce six
24 millions-là (6 M), est-ce qu'il est basé... je
25 comprends, c'est du temps supplémentaire, mais

1 c'est basé sur du temps et demi ou du temps double,
2 dans votre calcul, dans votre prémisse de travail?

3 Mme ANDRÉE BOUCHER :

4 R. La prévision de temps supplémentaire qui est
5 intégrée pour deux mille dix-huit (2018), c'est en
6 fonction d'un certain nombre d'heures basé sur des
7 historiques de taux horaires de temps
8 supplémentaire. Ça fait qu'il y a peut-être du
9 temps supplémentaire à temps double, il y a du
10 temps supplémentaire à temps et demi, c'est une
11 moyenne de ce qu'on paie pour le temps
12 supplémentaire de façon générale, à taux horaire.

13 Q. **[183]** O.K. Et quand vous dites, « peut-être »,
14 c'est que vous présumez qu'il y a du temps double
15 et du temps supplémentaire sans avoir fait d'autres
16 analyses, ce matin, là?

17 R. Bien, j'ai dit, « peut-être », parce que je n'ai
18 pas ce niveau de détail là sous les yeux, mais
19 lorsqu'on évalue ou qu'on prévoit le temps
20 supplémentaire, c'est un taux horaire moyen. Il y
21 en a qui va être payé à temps double, il y en a qui
22 va être payé à temps et demi, mais c'est sur la
23 base des historiques et des ajustements qu'on a aux
24 conventions collectives annuellement.

25 Q. **[184]** D'accord. Merci. Maintenant, si on veut

1 changer de page et aller aux pages 18 et suivantes.
2 Et là, je voudrais simplement... parce que de la
3 page 18 à la page 21, vous avez énuméré une série
4 de nouvelles actions ou d'améliorations ou de
5 nouvelles approches, hein, si j'ai bien compris,
6 que vous venez vendre ou expliquer à la Régie et
7 obtenir, en conséquence, les budgets requis. Donc,
8 à la page 18, il y a trois actions prévues puis,
9 moi, je veux juste les passer point par point
10 sommairement pour comprendre leur caractère
11 réellement nouveau par rapport à deux mille dix-
12 sept (2017) ou deux mille seize (2016).

13 Par exemple, bon, le passage de deux à cinq
14 territoires, c'est assez évident en soi, là, mais
15 ce passage-là, de deux à cinq territoires, je
16 comprends que c'est nouveau, mais est-ce que ça
17 induit un coût nul ou un coût additionnel ou un
18 coût moindre, le fait de passer de deux à cinq
19 territoires, conceptuellement?

20 M. GHISLAIN TESSIER :

21 R. En fait, pour être précis, oui, il y a un ajout
22 d'effectifs qui se fait de passer de deux à cinq
23 territoires. Rappelez-vous, avec la notion de la
24 culture de proximité de terrains et donc, d'être
25 plus proche des employés pour la culture de santé

1 et sécurité puis les enjeux, il y a une robustesse
2 d'équipes qu'on doit mettre en place, dont des
3 cadres, entre autres.

4 Q. **[185]** O.K. Donc, le premier et le deuxième, ça va
5 un peu de soi, ça résulte en plus d'ETC, hein,
6 et... d'accord.

7 R. Effectivement.

8 Q. **[186]** J'ai bien compris. Et quand on parle de
9 l'agilité dans la résolution de problèmes, c'est
10 plus une conséquence, t'sais, de l'agilité, c'est
11 une nouvelle action, on est... j'essaie de
12 comprendre?

13 R. En fait, c'est quand on parle de la proximité de
14 terrains, quand je vous dis, j'ai deux éléments
15 qu'on venir adresser, la culture santé et sécurité
16 puis d'adresser les enjeux au fur et à mesure,
17 c'est lui le troisième point...

18 Q. **[187]** Donc, c'est un peu la résultante des deux,
19 qu'on peut comprendre?

20 R. Exactement.

21 (11 h 17)

22 Q. **[188]** D'accord. Un instant. Parfait. On demande
23 simplement de préciser, dans ces trois actions-là,
24 et celles qu'on va discuter, est-ce qu'elles sont
25 déjà intégrées dans l'année de base deux mille dix-

1 sept (2017) ou elles vont simplement être nouvelles
2 dans l'année deux mille dix-huit (2018).

3 R. En fait, de passer de deux à cinq territoires,
4 c'est déjà en place. L'ajout de nouveaux rôles,
5 parce que je vous avais mentionné qu'il y avait des
6 chefs... réaliser des projets, entre autres, ça,
7 c'est une nouveauté qui est en cours de transition
8 en deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-
9 2018) puis les préparateurs de travaux qui étaient
10 à même nos effectifs qu'on mettait en place, ça,
11 c'est en cours aussi en deux mille dix-sept (2017)
12 et deux mille dix-huit (2018).

13 Par contre, encore là, pour vous mettre
14 dans le contexte, rappelons-nous que ces deux
15 territoires-là étaient immenses à gérer avant,
16 c'était des très gros territoires. De là, vient la
17 nécessité de se transformer en cinq territoires.

18 Q. **[189]** Bien, je ne vous dis pas que c'est mauvais
19 d'arriver à cinq, je veux juste comprendre qu'est-
20 ce qui est déjà fait actuellement. Je comprends
21 qu'il y a quand même, on n'a pas de pourcentage,
22 mais plusieurs actions qui sont déjà effectuées au
23 moment où on se parle.

24 R. Effectivement.

25 Q. **[190]** D'accord. O.K. Maintenant, si on tourne la

1 page, à la page 19, et donc d'autres actions cette
2 fois-ci, bon, la première, il est indiqué « se
3 restructurer pour mieux agir » et là, on parle de
4 l'uniformisation de l'analyse des prérequis. Est-ce
5 que ça c'est nouveau?

6 R. En fait, comme je vous l'avais expliqué vendredi
7 après-midi, la gestion des prérequis ce faisait,
8 mais à volumétrie variable à travers la province.
9 Les équipes opérationnelles en faisaient déjà, mais
10 non uniforme donc je n'étais pas capable d'aller
11 chercher les gains anticipés par cette gestion des
12 prérequis là.

13 Puis là, à même nos effectifs, on va
14 demander à des gens d'être dédiés à faire cette
15 gestion de prérequis là, puis ça, c'est en
16 transition entre deux mille dix-sept (2017) et deux
17 mille dix-huit (2018). C'est les préparateurs de
18 travaux que je vous mentionnais.

19 Q. **[191]** Excusez-moi un instant. Un peu la même
20 question sur cette question-là, vous venez de nous
21 dire que ce n'est pas vraiment nouveau, mais donc
22 c'est pleinement intégré dans l'année actuelle,
23 bien l'année deux mille dix-sept (2017).

24 R. En fait, pour la dotation de ces postes-là, on est
25 vraiment en transition deux mille dix-sept-deux

1 mille dix-huit (2017-2018). On espère d'ici fin
2 février avoir l'ensemble des gens dédiés, ciblés et
3 dédiés pour faire ce travail-là de la gestion des
4 prérequis.

5 Q. **[192]** O.K. Mais j'ai compris quand même que, comme
6 c'était déjà le cas, il n'y a pas d'augmentation...

7 R. Non.

8 Q. **[193]** ... de...

9 R. Il n'y aura pas d'augmentation d'effectifs en
10 lien...

11 Q. **[194]** Parfait.

12 R. ... avec cette piste-là. Vraiment pas. Mais le
13 plein gain de cette piste-là va vraiment être en
14 deux mille dix-huit (2018), mais non, il n'y aura
15 pas d'impact sur les ETC.

16 Q. **[195]** Puis on s'entend que cette action-là va avoir
17 un impact à la baisse sur le coût d'intervention
18 parce que les travaux vont être réalisés tels que
19 planifiés, c'est ça que vous recherchez.

20 R. Effectivement. Le gain en arrière de ça,
21 l'efficience qu'on a c'est diminuer les pertes, les
22 gaspillages qu'il y a autour de notre planification
23 de travaux puis la réalisation, puis on en a de
24 besoin. Pour l'année deux mille dix-huit (2018),
25 j'ai besoin de toute l'efficience nécessaire pour

1 faire, à la hauteur prévue, le taux de réalisation
2 des interventions qui sont planifiées présentement.

3 Q. **[196]** Et ça diminue, comment dire, cette perte de
4 gaspillage là que vous recherchez c'est bien, et
5 pour nous ça représente, ce que vous venez de dire,
6 une baisse de coûts.

7 R. Effec... Bien...

8 Q. **[197]** Parfait. C'est ça?

9 R. En fait, sans parler de baisse de coûts, je
10 réinvestis toujours toute l'efficience que je fais
11 pour être capable de faire à la hauteur les
12 interventions prévues. C'est pour ça que je
13 mentionne toujours : en deux mille dix-huit (2018)
14 toute efficience que je fais est là pour être
15 capables de réaliser l'ensemble des interventions
16 planifiées aujourd'hui.

17 Q. **[198]** O.K. Ce qui n'empêche pas des baisses de
18 coûts, n'est-ce pas?

19 R. L'augmentation d'intervention.

20 Q. **[199]** Oui, mais ce qui n'empêche pas des baisses de
21 coûts.

22 R. Une limitation à la croissance de coûts.

23 Q. **[200]** Maintenant, quant au soutien, donc toujours à
24 la même page, le soutien opérationnel, est-ce que
25 je comprends que c'est la même, un peu la même

1 farine que le premier au sens où ce n'est pas
2 vraiment nouveau ou c'est nouveau ou c'est en cours
3 de mise en place.

4 R. En fait, celui-là couvre deux accès. Rappelons-nous
5 qu'en nombre de retraits, on augmente de vingt pour
6 cent (20 %) à peu près le nombre de retraits ou de
7 manoeuvres qu'on doit faire sur le réseau d'une
8 année à l'autre avec la somme d'interventions qu'on
9 a. Donc ça, la mise en place du personnel, que ça
10 soit soutien opérationnel directement proche des
11 équipes terrain ou des gens qui font les manoeuvres
12 sur le réseau, bien ça, c'est en transition, c'est
13 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018)
14 pour prendre plein potentiel de l'ensemble des
15 pistes.

16 Q. **[201]** Mais ces gens-là sont là pour résoudre les
17 problèmes plus rapidement.

18 R. Deux raisons : résoudre les problèmes plus
19 rapidement, ça, c'est le soutien technique à
20 proximité; puis le deuxième, les manoeuvres, ça
21 c'est plus large, ça, c'est faire des manoeuvres
22 pour être capables de délivrer les retraits, les
23 plages de retraits tel qu'on l'a planifié dans le
24 temps.

25 Q. **[202]** Et encore là, ces actions peuvent avoir un

1 impact à la baisse sur les coûts.

2 (11 h 22)

3 R. Peuvent limiter la croissance des coûts.

4 Q. **[203]** O.K. On s'entend. On est dans les mêmes eaux.

5 O.K. Maintenant, si on va à la page 20, bon, on
6 parle d'exploitation à distance des postes. Encore
7 là, est-ce que c'est une action déjà mise en
8 place... en train d'être mise en place ou
9 totalement à mettre en place?

10 R. Pour la télécommande des postes, comme dans la
11 preuve on l'a mentionné, ça concerne deux postes en
12 particulier qui ont déjà été réalisés en deux mille
13 dix-sept (2017).

14 Q. **[204]** Le fait qu'il y ait des commandes à distance,
15 est-ce que ça encadre justement, la diminution des
16 encadrements à l'exploitation? Un est la
17 conséquence de l'autre, c'est ce qu'on doit
18 comprendre?

19 R. Non, pas du tout.

20 Q. **[205]** O.K.

21 R. Rappelons-là, la télécommande des postes, c'est
22 pour accéder plus rapidement à manoeuvrer ces
23 équipements-là, donc c'est les délais, c'est pas en
24 lien avec les encadrements, il n'y a pas de lien
25 direct à faire entre les deux. C'est vraiment être

1 capable de manoeuvrer les équipements sur le réseau
2 de façon plus rapide, sans avoir une personne qui
3 ait à se déplacer dans le poste pour être capable
4 d'intervenir.

5 Q. **[206]** O.K. Donc mais cette diminution-là des
6 encadrements, encore là, était-elle déjà effective
7 au moment où on se parle? Elle est à être mise en
8 place ou elle sera mise en place complètement,
9 nouvellement?

10 R. Pour les encadrements, on a commencé l'année
11 dernière à faire la mise à jour de nos
12 encadrements, la simplification. Mais c'est un
13 processus long terme. On sait, lorsqu'on a à peu
14 près vingt mille (20 000) encadrements qui traitent
15 d'un sujet comme l'exploitation, c'est des pistes
16 d'efficience qui ont une portée rapide, mais qui
17 vont prendre un certain temps avant de donner toute
18 l'ampleur de son gain.

19 Q. **[207]** O.K. Un certain temps, puis là, on parle de
20 son gain. Ça peut-être long longtemps. Donc vous
21 avez commencé l'année passée, vous le faire cette
22 année. Vous finissez cette année en deux mille dix-
23 sept (2017) ou vous finissez en deux mille dix-huit
24 (2018)?

25 R. En fait, les grands gains, c'est à la fin de

1 l'année deux mille dix-sept (2017), où la majorité
2 de piste va être en place. Il va en rester encore
3 pour l'année deux mille dix-huit (2018), mais la
4 majorité de la piste est en place.

5 Q. **[208]** O.K. Il y a déjà beaucoup de travail qui a
6 été fait, c'est bien. Quand on regarde la liste,
7 là, personne ne vous le reprochera. Maintenant, la
8 page 21. « La mise en place du centre de gestion
9 des activités de transport », le CGAT. Celui où
10 vous avez dit que c'était une centralisation et une
11 déconcentration. Qu'en est-il... encore un peu la
12 même forme de question, là. Je comprends que ça a
13 débuté l'an passé, n'est-ce pas? C'est à être mis
14 en place, on termine cette année? Est-ce que c'est
15 exact de dire ça?

16 R. En fait, la centralisation des concentrés, elle se
17 faisait en deux étapes. En avril dernier, c'était
18 la centralisation, donc tous les gens venaient
19 relever hiérarchiquement du centre de gestion des
20 activités de transport, donc depuis avril dernier.
21 Lors de la mise en place du centre de gestion des
22 activités de transport, on s'est rendu compte que
23 le nombre de personnels requis dans chacune des
24 installations n'était pas au niveau opportun. Donc
25 il y avait des postes qui n'avaient pas été comblés

1 dans le temps. Ces postes-là ont été
2 majoritairement réglés cette année. Il va sûrement
3 y en avoir encore qui vont glisser en début d'année
4 deux mille dix-huit (2018), mais la majorité des
5 personnes vont être en poste d'ici la fin de
6 l'année deux mille dix-sept (2017).

7 Q. **[209]** Ça, ça règle le cas des « centralisés »,
8 entre guillemets?

9 R. Les deux.

10 Q. **[210]** Les deux.

11 R. Centralisés, déconcentrés, les deux... les deux
12 côtés.

13 Q. **[211]** Donc, encore là, on peut dire qu'on termine
14 l'année deux mille dix-sept (2017) de calendrier et
15 le tout est mis en place, est effectué.

16 R. En fait, oui, on n'a pas le choix. Comme je vous
17 l'ai mentionné précédemment, en deux mille dix-sept
18 (2017), j'avais besoin de certaines pistes
19 d'efficience pour réaliser l'ensemble des travaux.

20 Q. **[212]** O.K.

21 R. Puis en deux mille dix-huit (2018), c'est la même
22 chose. Rappelons-nous aussi que si on regarde
23 l'acuité de la prévision aux charges, on arrive
24 déficitaires au niveau de nos charges nettes
25 d'exploitation, et donc on a besoin de toute

1 l'efficience requise pour faire l'ensemble des
2 travaux planifiés dans l'année deux mille dix-huit
3 (2018).

4 Q. **[213]** Pour revenir à la page 16, le fameux tableau
5 de droite, sauf erreur, je pense que oui, les
6 questions ont été faites là-dessus, oui. C'est ça.
7 Oui, ça a été un sujet qui a été bien battu ce
8 matin, là. Il a été battu. On avait beaucoup de
9 questions effectivement. Ça a suscité beaucoup de
10 questions, mais nos prédécesseurs ont posé les
11 questions requises, on pense, puis on a hâte de
12 voir aussi les engagements. Bref, pour vous dire
13 qu'on a des questions, mais on attend de voir aussi
14 la réponse aux engagements. Et je réserve mes
15 droits pour contre-interroger, le cas échéant, s'il
16 y a.... Donc, je ne poserai pas des questions
17 nouvelles... vous savez, vous comprenez ce que je
18 veux dire? D'accord. Merci.

19 (11 h 27)

20 Monsieur le Sténographe, ça va? Excusez-
21 moi, j'ai été un peu vite. O.K. C'est pas grave.
22 C'était pas essentiel. Alors, donc dernière... Dans
23 les notes sténo de vendredi, je peux vous relire,
24 peut-être. Parfois quand on se relit, c'est
25 toujours intéressant. Parfois, moins, c'est très...

1 Mais, je ne dis pas ça pour vous, hein! C'est en
2 général. Et dans votre... je vais quand même relire
3 un peu ce que vous disiez à la page 159 des notes
4 sténo de vendredi. Où vous parliez un peu de la
5 somme un peu de ce qu'on vient d'expliquer. Je vais
6 vous laisser vous y rendre tranquillement. Page
7 159, à partir des lignes 7 et 8.

8 Vous parlez un peu de la philosophie en
9 arrière de ça, hein, de ce qu'on vient de parler.
10 Et vous dites :

11 [...] La philosophie en arrière de ça
12 c'est mieux planifier, puis lorsqu'on
13 le planifie, le réaliser tel que ça
14 été planifié. Le réaliser du premier
15 coup. Parce qu'on le sait que c'est du
16 gaspillage...

17 Hein, le mot « gaspillage », c'est un mot
18 intéressant, comment dire, à la mode durant cette
19 cause-ci, puis qu'il ne vient pas de nous, c'est
20 vous qui l'avez dit :

21 ... lorsque j'ai à replanifier,
22 replanifier une intervention à cause
23 que j'avais pas les pièces ou à cause
24 j'avais pas toute l'information [...]

25 requise

1 ... pour réaliser mes travaux.

2 Dans les faits, tous les... c'est un peu là-dessus,
3 les travaux que vous deviez faire, mais que vous
4 n'avez pas pu faire. Vous l'avez constaté, c'est un
5 problème là, puis on est d'accord avec ce constat-
6 là.

7 Est-ce que vous avez des historiques pour
8 nous dire « en deux mille seize (2016), il y a des
9 travaux que je devais réaliser et que je n'ai pas
10 pu réaliser? » Est-ce que vous l'avez le chiffre?

11 R. En fait, pour remettre en contexte un peu,
12 évidemment, il y a beaucoup, il y a un certain
13 nombre de travaux qu'on n'est pas capable de
14 réaliser en cours d'année au moment où je l'ai
15 planifié. Évidemment, j'essaie toujours de le
16 replanifier dans ce temps-là, au moment opportun,
17 pour être capable d'avoir le retrait puis réaliser
18 la somme des travaux qui nous ont été confiés de
19 faire en début d'année.

20 On parle à peu près, là, je suis dans un
21 ordre de grandeur, à peu près une cinquantaine de
22 mille de travaux d'interventions sur le réseau de
23 transport. Aujourd'hui, malheureusement, je n'ai
24 pas la somme de cette donnée-là pour être capable
25 de répondre précisément à votre question.

1 Q. **[214]** Quand vous dites une cinquantaine de mille,
2 dans une année, il y a combien...

3 R. Une longue interv...

4 Q. **[215]** ... d'interventions usuellement?

5 R. Sur le total...

6 Q. **[216]** C'est cinquante mille (50 000) vous dites.

7 R. Oui.

8 Q. **[217]** O.K. Et dans les faits, vous en aviez
9 cinquante mille (50 000) travaux annuellement, mais
10 c'est cinquante mille (50 000) planifiés, hein,
11 c'est ça, à chaque année?

12 R. Non. Environ la portion planifiée, parce qu'on
13 s'entend, j'ai du correctif, j'ai du planifié, j'ai
14 à peu près, là, puis on essaie de travailler en
15 amont pour en planifier de plus en plus d'année en
16 année, j'ai à peu près trente-cinq mille (35 000)
17 ordres de travail et interventions planifiées en
18 début d'année et d'autres qui arrivent en se
19 confirmant en cours d'année.

20 Q. **[218]** Donc, il n'y a personne...

21 R. Donc, de conditionnel, par exemple.

22 Q. **[219]** D'accord.

23 R. Suite à une inspection de santé de l'équipement, je
24 vais venir me planifier en cours d'année des
25 nouvelles interventions priorisées. C'est ce qu'on

1 appelle le conditionnel, entre autres.

2 Q. **[220]** O.K. Non, mais on ne remet pas ça en
3 question, c'est très bon ce que vous dites là. La
4 question, c'est juste de comprendre maintenant la
5 mesure de... Par exemple, en deux mille seize
6 (2016), quelle proposition, quelle proportion de
7 vos projets n'a pu être réalisée en deux mille
8 seize (2016)? Est-ce qu'il y a une proportion? Ou
9 en deux mille dix-sept (2017), bien l'année deux
10 mille dix-sept (2017) n'est pas terminée. Disons,
11 en deux mille seize (2016). Est-ce qu'il y a vingt
12 pour cent (20 %) de vos travaux que vous aviez
13 planifiés que vous n'avez pas pu réaliser? Je veux
14 comprendre ça. Si vous me dites « je n'ai pas les
15 chiffres, je ne suis pas capable », je vais
16 comprendre. C'est peut-être ça. Si vous ne les avez
17 pas avec vous, d'accord. Si vous ne les avez pas
18 avec vous, mais vous les avez au bureau, on va
19 demander un engagement, juste pour comprendre cette
20 mesure-là.

21 R. Rien que pour bien comprendre votre question...

22 Q. **[221]** Oui.

23 R. ... c'est rien que la portion planifiée et réalisée
24 que vous voulez avoir le pourcentage ou c'est le
25 pourcentage de réalisé global? Puis c'est sur le

1 nombre d'interventions ou sur le nombre d'heures?

2 Q. **[222]** Laissez-moi juste valider.

3 R. Hum.

4 Q. **[223]** Dans les faits, ce qu'on cherche à mesurer,
5 c'est un peu de mesurer la performance à la fin de
6 l'année de ce qui... T'sais, au début de l'année,
7 on disait « bien, on va planifier cent (100) puis à
8 la fin de l'année, on n'a pas pu réaliser cent
9 (100), on en a réalisé vingt-quatre (24) ou
10 quarante-huit (48). » Donc, c'est un peu une mesure
11 de la performance. Premièrement, donc est-ce que
12 vous êtes capable de mesurer cette performance-là
13 avec, par exemple, deux mille seize (2016)?
14 (11 h 32)

15 Q. **[224]** Vous avez planifié en début de l'année deux
16 mille seize (2016). Je comprends que, dans l'année,
17 il s'en est ajouté. Mais à la fin de l'année, il y
18 a eu à un moment donné peut-être quarante mille
19 (40 000) ou, je ne sais pas, trente-cinq mille
20 (35 000) planifications, et il s'en est fait
21 peut-être moins, vingt (20). Je veux comprendre le
22 pourcentage, bref, ultimement, c'est la mesure de
23 performance. Si vous êtes capable de la mesurer.

24 R. En fait, pour comprendre un peu plus le contexte.
25 Évidemment, on suit l'ensemble de nos travaux de

1 façon très, très, très détaillée. Et on est capable
2 d'en faire un suivi de performance. Lorsque je ne
3 suis pas capable de réaliser un travail que j'ai
4 planifié un an à l'avance, je le remplace
5 systématiquement par un autre. Donc, je réalise
6 l'ensemble des travaux requis en cours d'année,
7 mais des fois substitué par un travail où j'avais
8 une opportunité de le réaliser.

9 En deux mille dix-sept (2017), on a mis en
10 place l'indicateur de maintenance stratégique pour
11 être capable de dire, ça précisément, c'est ce qui
12 est le plus stratégique à suivre en cours d'année.
13 Et c'est celui-là depuis l'implantation en deux
14 mille dix-sept (2017) qu'on s'est entendu à la
15 Haute Direction de dire, ça, c'est le suivi
16 stratégique qu'on veut en faire, donc un suivi de
17 performance depuis l'année deux mille dix-sept
18 (2017) et en croissance en deux mille dix-huit
19 (2018), deux mille dix-neuf (2019) et pour les
20 autres années par la suite. Donc, à votre question,
21 si vous vouliez savoir le niveau de performance, la
22 base de référence que je vous référerais, ce serait
23 celle de deux mille dix-sept (2017).

24 Q. **[225]** D'accord. Parce que, en deux mille seize
25 (2016), je comprends qu'il n'y en avait pas. Ce

1 n'est pas mauvais en soi. Il n'y avait pas de façon
2 de mesurer ça. Vous ne l'avez pas... C'est exact?

3 R. Bien, en fait, l'indicateur tel que celui de deux
4 mille dix-sept (2017) qu'on a mis pour évaluer au
5 niveau de performance d'intervention stratégique,
6 il n'était pas en place en deux mille seize (2016).

7 Q. **[226]** Donc, en deux mille seize (2016), il n'y
8 avait rien pour mesurer. Maintenant, en deux mille
9 dix-huit (2018), est-ce que vous avez des objectifs
10 aujourd'hui pour nous dire, ah, bon, en... Là, on a
11 déjà identifié qu'on avait identifié l'objectif de,
12 bon, la pointe du réseau, qui va arriver à l'hiver
13 bientôt. J'imagine que, dans tout ça, il doit aussi
14 y avoir ce type d'objectif-là. Quel est-il?

15 R. Pour l'année deux mille dix-huit (2018), en fait,
16 notre maintenance stratégique est encore
17 d'actualité dans nos objectifs corporatifs. Marc
18 Boucher vous en avait parlé un petit peu, qu'on
19 faisait évoluer cet indicateur-là. C'est toujours
20 sous forme de quatre cadrans. On augmente le niveau
21 planifié. Donc, on a déjà planifié pour un des
22 quatre volets, la maintenance systématique, de
23 passer de dix-huit mille (18 000) à vingt-huit
24 mille (28 000) interventions planifiées un an à
25 l'avance pour être capable de le suivre. Donc, à

1 votre question, oui, en deux mille dix-huit (2018),
2 on a un indicateur qui est encore notre maintenance
3 stratégique qui évolue en fonction de la complexité
4 puis des engagements qu'on prend avec la Régie de
5 réalisation.

6 Q. **[227]** Ce que vous me dites, c'est, vous voulez
7 passer de dix-huit mille (18 000) à vingt-huit
8 mille (28 000). Donc, de faire des interventions.
9 Ça, c'est bien parfait. Vous n'avez pas encore
10 de... Comment dire? Seriez-vous capable de mesurer
11 ce que vous aviez... par rapport à ce que vous
12 aviez planifié et ce que vous avez réalisé? Et à
13 cet égard-là, est-ce que vous avez un objectif? Je
14 comprends que vous n'en avez pas à ce moment-ci?

15 R. On revient. En deux mille dix-sept (2017), la
16 maintenance stratégique est implantée. Je suis
17 capable d'évaluer sur la même maintenance
18 systématique qu'on est en train de parler, le dix-
19 huit mille huit cent quarante (18 840) ordres qu'on
20 avait planifiés initialement, est-ce que je les ai
21 réalisé tel que planifié? La réponse est oui, je
22 suis capable de vous donner cette information-là
23 pour les quatre cadrans pour l'année deux mille
24 dix-sept (2017). Deux mille dix-huit (2018), c'est
25 la même chose, mais avec un peu plus de volume à

1 l'intérieur de chacun des quatre cadrans.

2 Q. **[228]** C'est bien. Donc, en deux mille dix-sept
3 (2017) sur les dix-huit mille quarante (18 040) de
4 planifiés, vous êtes capable de me dire, peut-être
5 pas là, mais avec un engagement, dans les quatre
6 cadrans, quel était le pourcentage de réalisés par
7 rapport aux planifiés?

8 R. Effectivement. Chacun des quatre cadrans, on est
9 capable de...

10 Q. **[229]** Bien oui, ça n'a pas l'air trop compliqué. On
11 va le prendre.

12 R. Pour l'année deux mille dix-sept (2017).

13 Q. **[230]** Oui. Alors engagement numéro?

14 LE PRÉSIDENT :

15 9.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 9.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Vous le libellez?

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Oui. Donc, c'est fournir pour...

22 R. Au réel jusqu'à maintenant, c'est ça que je
23 comprends votre question. Parce qu'il reste six
24 semaines en cours pour terminer l'année.

25 Q. **[231]** Oui, tout à fait. Oui. Fournir pour l'année

1 deux mille dix-sept (2017) le taux de réalisation
2 des interventions par rapport à celles planifiées
3 durant l'année.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est en relation avec l'indicateur de maintenance
6 stratégique.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Bien...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Bien oui, l'indicateur, c'est ça qu'on parle depuis
11 tantôt.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Bien, la question est posée telle quelle. Il
14 expliquera ou pas...

15 R. Effectivement. C'est maintenance stratégique que je
16 mentionne depuis tout à l'heure.

17

18 E-9 (HQT) : Fournir pour l'année 2017 le taux de
19 réalisation des interventions par
20 rapport à celles planifiées durant
21 l'année (demandé par FCEI)

22

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Q. **[232]** Mais revenons sur cet indicateur-là de
25 maintenance stratégique, peut-être juste nous

1 rappeler comment il fonctionne peut-être en vingt
2 secondes?

3 R. Oui. En fait rappelez-vous dans le contexte de la
4 demande tarifaire deux mille dix-sept (2017), il y
5 avait beaucoup de sensibilité au niveau de la
6 réalisation des PK. On est-tu capable d'en faire
7 autant que ce qu'on a planifié. Il y avait la mise
8 en place de l'organisation, que ce soit en nombre
9 d'effectifs pour être capable de réaliser cette
10 surcharge de travail-là qu'on s'ajoutait avec la
11 maintenance additionnelle. Il y avait la sécurité,
12 le nombre des algues qu'on avait, la superficie des
13 algues qui nous empêchaient de réaliser les travaux
14 à la hauteur qu'on avait prévue.

15 Il y avait la maintenance ciblée qui est
16 une maintenance conditionnelle, mais lourde, où
17 j'avais ciblé beaucoup plus d'interventions à faire
18 sur le réseau pour être capable de corriger à la
19 source les problèmes, et la maintenance
20 systématique qui diagnostique l'état de santé. Ces
21 quatre indicateurs-là, c'est ce qu'on a déployé en
22 cours d'année depuis le début de l'année pour être
23 sûr et certain qu'on réalisait tel qu'on l'avait
24 planifié initialement.

25 Q. **[233]** D'accord. Donc, ces quatre indicateurs-là

1 existent maintenant?

2 R. Oui.

3 Q. **[234]** Jouent leur rôle. Mais est-ce que vous seriez
4 disposé, le Transporteur, à ajouter un indicateur
5 qui permettrait de faire le suivi de vos progrès en
6 termes de réalisation des projets selon la
7 planification, donc ce qu'on vient de discuter, de
8 manière un peu plus précise? Ce que vous ne couvrez
9 pas en ce moment.

10 R. J'essaie de bien comprendre la question. Parce que,
11 en fait, la maintenance stratégique, c'est pour ça
12 qu'on l'a mis en place.

13 Q. **[235]** Mais ça couvre exactement...

14 R. Tel que planifié.

15 Q. **[236]** ... être capable de suivre le progrès de
16 l'organisation des projets selon la planification?

17 R. Effectivement, tel que planifié.

18 Q. **[237]** O.K. Parfait.

19 R. Puis c'est la maintenance stratégique, donc la
20 partie... il y a un petit volume projet, comme les
21 PK, mais c'est surtout la maintenant qu'on suit à
22 l'intérieur de cet indicateur.

23 Q. **[238]** Parfait. Je vous remercie. Ça termine mes
24 questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Turmel. Écoutez, on va prendre la
3 pause pour le dîner. La Régie va prendre un peu
4 plus de temps, parce qu'on était préparé à
5 finaliser, à peaufiner nos questions pour, mais
6 vous ne changez toujours pas de place. Alors, on
7 reviendrait à treize heures quinze (13 h 15). Bon
8 appétit. Merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 _____
(13 h 19)

13 LE PRÉSIDENT :

14 J'espère que vous avez tous eu un bon dîner, une
15 bonne période pour le repas. Maître de Repentigny
16 pour la Régie, vous êtes prêt? Vous avez quelques
17 questions?

18 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

19 Quelques questions.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parfait.

22 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

23 Bonjour. Alexandre de Repentigny pour la Régie.

24 Q. **[239]** Pour ma première question, je vais vous

25 référer à la pièce B-0065 page 21, soit HQT-6,

1 Document 2. C'est concernant les éléments imprévus
2 survenus en deux mille dix-sept (2017). C'est les
3 lignes 26 à 33. Le Transporteur indique que, suite
4 à un incident survenu au poste Rockfield, le
5 Transporteur indique avoir légalé d'installer des
6 systèmes de protection dans ce poste. Puis il
7 mentionne ensuite qu'il devra appliquer ces mesures
8 aux quarante-cinq (45) postes de conception
9 similaire à travers le Québec. Le Transporteur
10 indique qu'il n'a pas été en mesure d'intégrer le
11 coût des travaux aux revenus requis deux mille dix-
12 huit (2018). Il prévoit revenir à la Régie lorsque
13 le coût de ces travaux sera connu.

14 Alors, juste pour préciser, est-ce que le
15 Transporteur entend dépenser des sommes en deux
16 mille dix-huit (2018) liées à ces systèmes de
17 protection?

18 Mme ANDRÉE BOUCHER :

19 R. Oui, le Transporteur prévoit apporter les mesures
20 demandées au poste Rockfield. Ça représente des
21 coûts de près de neuf cent mille dollars
22 (900 000 \$). Et ces coûts-là vont être ajoutés aux
23 coûts des actifs. Alors, ce sont des coûts qui vont
24 être capitalisables aux actifs déjà en place dans
25 le poste.

1 Q. **[240]** C'est les seuls coûts que le Transporteur
2 prévoit pour deux mille dix-huit (2018) ou est-ce
3 qu'il y aura d'autres coûts liés aux...

4 R. Pour deux mille dix-sept (2017), hein. Pour deux
5 mille dix-sept (2017). Les coûts associés au poste
6 Rockfield vont être encourus en deux mille dix-sept
7 (2017).

8 Q. **[241]** O.K.

9 R. C'était votre question?

10 Q. **[242]** Pour deux mille dix-huit (2018), s'il y a des
11 coûts prévus pour deux mille dix-huit (2018)?

12 R. Oui, il y a des coûts prévus pour deux mille dix-
13 huit (2018) à l'heure actuelle, oui.

14 Q. **[243]** Est-ce que vous savez... Est-ce que vous avez
15 un ordre de grandeur du coût?

16 R. Les coûts totaux, incluant les coûts pour le poste
17 Rockfield, sont de l'ordre de vingt-deux millions
18 de dollars (22 M\$).

19 Q. **[244]** Le Transporteur indique qu'il prévoit revenir
20 à la Régie lorsque le coût des travaux sera connu.
21 Est-ce que vous pouvez préciser c'est quoi l'idée
22 du Transporteur? Dans quel cadre il entend revenir
23 pour ces sommes-là?

24 R. Lorsqu'on a déposé le dossier tarifaire au mois
25 d'août puis qu'on a préparé le dossier, on n'avait

1 pas encore conclu sur le traitement comptable de
2 ces coûts, à savoir si c'était des coûts qui
3 pouvaient être ajoutés aux actifs existants, si
4 c'était des coûts de nature capitalisable ou si
5 c'était des coûts qui allaient devoir être
6 constatés aux charges d'exploitation.

7 Q. **[245]** Merci. Maintenant, pour ma prochaine
8 question, je vais vous demander de prendre la pièce
9 B-0065 page 23, soit HQT-6, Document 2. C'est
10 concernant le budget spécifique de huit millions
11 (8 M\$) que le Transporteur prévoit encourir pour
12 deux mille dix-huit (2018) pour effectuer un
13 diagnostic des correctifs requis aux mises à la
14 terre. Alors, ce qu'on peut voir à cette pièce-là
15 que je vous ai mentionnée, c'est que le
16 Transporteur, que ces travaux-là seront réalisés
17 exclusivement par le recours à des services
18 externes. C'est ce qu'on comprend du tableau. C'est
19 exact?

20 R. Effectivement, oui.

21 Q. **[246]** Est-ce que le Transporteur serait en mesure
22 de présenter à la Régie un suivi des coûts et des
23 activités effectués concernant les mises à la
24 terre?

25 R. Oui. Comme pour tout budget demandé en élément

1 spécifique, il sera possible de faire un suivi.

2 Q. **[247]** Est-ce que vous pouvez préciser un peu les
3 informations que vous pensez fournir à la Régie à
4 ce sujet?

5 M. MAXIME LAJOIE :

6 R. Oui, tel que présenté dans la présentation de
7 vendredi dernier. Donc, il y a deux volets. Le
8 premier volet, c'est diagnostic. Donc, on prévoit
9 faire des diagnostics, donc l'avancement de ces
10 diagnostics-là au courant de l'année. Et les coûts
11 associés à ces diagnostics-là. Et la deuxième
12 partie, c'est associés justement aux correctifs qui
13 seraient appliqués dans les cinquante (50)

14 installations. Donc, ce serait le deuxième élément
15 qui fait partie de ce budget

16 (13 h 24)

17 Q. **[248]** Maintenant je vais vous demander de prendre
18 la pièce B-0065, page 19, soit HQT-6, document 2.
19 C'est concernant les budgets spécifiques pour
20 l'automatisme RPTC et la plate-forme SCADA. C'est
21 aux lignes 19 à 30. Le Transporteur indique qu'il
22 prévoit réaliser des travaux d'analyse préliminaire
23 en lien avec l'automatisme RPTC, en lien également
24 avec le SCADA. Alors, ce qu'on voulait savoir c'est
25 si... puis le budget prévu, c'est de quatorze point

1 quatre millions (14.4 M) pour l'année témoin deux
2 mille dix-huit (2018). Alors, ce qu'on voulait
3 savoir c'est si ces coûts-là c'est les coûts qui...
4 est-ce que vous pouvez confirmer que ces coûts-là
5 ne seront pas capitalisés? Donc, ça ne sera pas lié
6 à un projet d'investissement, ça ne sera pas
7 inclut?

8 Mme ANDRÉE BOUCHER :

9 R. Ce sont des coûts qui sont prévus, effectivement,
10 en charges d'exploitation et qui ne sont pas prévus
11 être capitalisés?

12 Q. **[249]** Parfait. Merci. Je vais maintenant vous
13 référer à la pièce B-0091, page 10, soit HQT-13,
14 document 1.2. C'est en réponse à une demande de la
15 Régie. La Régie vous demandait de présenter les...

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. Est-ce que vous pouvez répéter la page, s'il vous
18 plaît?

19 Q. **[250]** Oui, c'est la page 10. C'est la réponse à la
20 question 5.1. La Régie vous demandait de présenter
21 les indicateurs utilisés par le CGAT puis de
22 fournir les résultats obtenus à ce jour. Le
23 Transporteur a fourni la liste des indicateurs, en
24 réponse à la question 5.1, mais vous n'avez pas
25 fourni les résultats à ce jour. On voulait savoir

1 si c'était possible de nous fournir les résultats à
2 ce jour sur la base des indicateurs que vous
3 mentionnez ici?

4 M. GHISLAIN TESSIER :

5 R. Oui, en fait, ce matin, lors des questions des
6 intervenants, je me suis engagé à les fournir, les
7 résultats de ces quatre indicateurs là.

8 Q. **[251]** O.K. Est-ce que vous parlez des suivis pour
9 la maintenance stratégique?

10 R. Effectivement.

11 Q. **[252]** Donc, c'est la même chose, la maintenance
12 stratégique que le suivi des quatre indicateurs
13 ici?

14 R. Effectivement, les quatre indicateurs que vous
15 voyez là c'est la constitution de la maintenance
16 stratégique, qui est une pondération de ces quatre
17 indicateurs là de façon composite pour arriver à
18 une maintenance stratégique.

19 Q. **[253]** O.K. Donc, ce n'est pas un suivi
20 concernant...

21 R. Pour arriver à l'indice qui est dans l'objectif
22 corporatif.

23 Q. **[254]** Donc, si je comprends bien, les indicateurs
24 ici, ça ne suit pas l'ensemble des activités de
25 maintenance, c'est plutôt spécifique à la

1 maintenance stratégique, là?

2 R. Effectivement. L'ensemble de la maintenance, il
3 faudrait regarder la maintenance corrective, la
4 maintenance conditionnelle dans son ensemble puis
5 la maintenant systématique. Celui-là ici, c'est des
6 indicateurs-clés qui voient la progression de notre
7 maintenance, le taux de réalisation d'une
8 maintenance stratégique.

9 Q. **[255]** Est-ce que vous pouvez fournir la pondération
10 des quatre indicateurs lorsque vous allez déposer
11 votre suivi?

12 R. Oui, en fait, c'est simple, c'est une pondération
13 égale pour chacun des indicateurs.

14 Q. **[256]** O.K. Puis en ce qui a trait au suivi de la
15 maintenance globale, l'ensemble de la maintenance,
16 est-ce que vous êtes en mesure de... est-ce que
17 vous la suivez puis est-ce que vous êtes en mesure
18 de faire un suivi à cet égard?

19 R. En effet, on suit l'ensemble des éléments de suivi
20 de réalisation de la maintenance mais, comme on l'a
21 dit, il y a un volet qui est planifié un an à
22 l'avance puis il y en a un autre qui arrive en
23 cours d'année puis il y a le correctif qui s'ajoute
24 à tout... à l'intérieur de tout ça. Donc, lorsque
25 vous me posez la question à savoir si on la suit,

1 la réponse c'est oui, à toutes les semaines, même à
2 tous les jours on suit la réalisation. Mais ça
3 dépend c'est quoi l'objectif recherché en arrière
4 de votre question. Si c'est de voir ce qu'on avait
5 planifié puis ce qu'on a réalisé en conséquence de
6 ce qu'on avait planifié, on en a une partie, oui.

7 Q. **[257]** Est-ce que vous pourriez nous fournir un
8 suivi comme celui-là?

9 R. Oui, il n'y a pas de problème.

10 Q. **[258]** Dans le cadre des prochains... Parfait.
11 Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Est-ce que c'est un engagement?

14 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

15 Non, non, c'est juste...

16 LE PRÉSIDENT :

17 C'est pour le prochain?

18 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

19 Pour les prochains dossiers.

20 LE PRÉSIDENT :

21 O.K. Merci.

22 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

23 Q. **[259]** Pour ma prochaine question, je vais vous
24 référer à la pièce B-0076, page 68, soit HQT-13,
25 document 1.1.

1 (13 h 29)

2 M. STÉPHANE VERRET :

3 R. Je vous demanderais encore la page s'il vous plaît.

4 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

5 Q. **[260]** Page 68. C'est la réponse à la question 31.2.

6 Alors je vais lire l'extrait. Le Transporteur

7 indique :

8 Jusqu'en 2015, la VPTIC agissait à
9 titre de prestataire de services pour
10 les différents projets réalisés par
11 les divisions d'Hydro-Québec. Une
12 facturation basée sur le nombre
13 d'heures travaillées permettait de
14 bien refléter les coûts engagés par la
15 VPTIC.

16 À la suite de la centralisation [...]
17 la VPTIC a revu son inducteur de
18 facturation des services de
19 développement [...].

20 Puis là ensuite on dit :

21 [...] étant donné que la VPTIC gère
22 l'ensemble du portefeuille de projets
23 des divisions, tant au niveau des
24 heures travaillées que des
25 acquisitions de biens et services, les

1 services de développement TIC sont
2 planifiés et facturés sur la base des
3 coûts par projet.

4 Alors est-ce que vous pourriez nous donner un peu
5 plus d'informations sur les projets qui auparavant
6 étaient gérés par le Transporteur et qui sont
7 maintenant gérés par la VPTIC? Quand vous dites que
8 la VPTIC gère l'ensemble des projets des divisions,
9 plus particulièrement au niveau du Transporteur,
10 c'est quoi les... les projets qui sont maintenant
11 gérés par la VPTIC?

12 Mme ANDRÉE BOUCHER :

13 R. Tous les projets qui consistent en des projets de
14 développement TI sont maintenant gérés de façon
15 centralisée par la VPTIC, que ce soit des projets
16 développement TI du Transporteur, du Producteur ou
17 du Distributeur, c'est géré de façon centralisée
18 par la VPTIC. L'inducteur qui était utilisé avant
19 était un nombre d'heures parce que la VPTIC
20 travaillait à titre de prestataire de services pour
21 chacune des divisions. Aujourd'hui, il gère le
22 budget global des projets d'investissement. Alors
23 que le projet d'investissement requiert des
24 services externes ou du temps de prestation des
25 gens de TI, la répartition des coûts est faite en

1 fonction des coûts totaux de chaque projet.

2 Q. **[261]** Est-ce que vous pouvez... ensuite vous parlez
3 de l'acquisition des biens et services. Est-ce que
4 vous pouvez élaborer aussi sur les biens et
5 services qui étaient avant acquis par le
6 Transporteur directement, qui sont maintenant
7 acquis par la VPTIC?

8 R. Par exemple, des coûts de services externes, des
9 fournisseurs externes, des firmes qui travaillent
10 sur des projets TI, ces coûts-là étaient
11 contractés, les services étaient contractés
12 directement par les divisions. Aujourd'hui, c'est
13 géré de façon centralisée par la VPTIC.

14 Q. **[262]** En ce qui a trait au coût par projet, est-ce
15 que vous pouvez nous donner un peu plus de détails
16 sur la façon dont les coûts par projet sont établis
17 par la VPTIC? Qu'est-ce que ces coûts-là
18 comprennent? Comment sont-ils projetés?

19 R. C'est en fonction effectivement de coûts projetés,
20 de coûts prévus. Ils comprennent... ils peuvent
21 comprendre de la force travail interne de la VPTIC,
22 ils peuvent comprendre de l'acquisition de coûts de
23 logiciel, de produits sur le marché et de services
24 externes lorsque l'expertise ou la... qu'il y a une
25 solution sur le marché existant. Ça peut comprendre

1 également des coûts de fournisseurs externes.

2 Q. **[263]** Est-ce que le Transporteur est informé du
3 détail du coût des projets ou c'est plus le coût
4 global dont il est informé?

5 R. Tous les projets de développement TI sont discutés
6 effectivement avec le Transporteur. Le besoin, dans
7 un premier temps. L'aperçu des coûts totaux. On n'a
8 pas nécessairement le détail sur de quelle façon
9 seront contractés les coûts, via du service
10 externe, via du temps de prestation de la VPTIC. Je
11 n'ai pas, moi, cette information-là. Par contre, le
12 Transporteur est bien au fait des coûts prévus du
13 projet et il est surtout celui qui communique le
14 besoin à la VPTIC pour le développement qu'il y a à
15 réaliser.

16 Q. **[264]** Parce que vous avez peut-être répondu en
17 partie, mais on se questionnait sur... sur la
18 valeur ajoutée à une facturation basée sur les
19 coûts par projet pour être en mesure, dans le fond,
20 d'évaluer la raisonnable des coûts
21 comparativement à lorsque la facturation est basée
22 sur un inducteur comme les heures travaillées,
23 comme des volumes. Donc on se demandait c'était
24 quoi la valeur ajoutée dans ce sens-là pour pouvoir
25 évaluer la justesse, la raisonnable des montants

1 qui sont facturés.

2 (13 h 34)

3 R. Je pense qu'il y a... je suis convaincue que la
4 majorité des projets ou une grande partie des
5 projets en développement TI, c'est la composition
6 des projets n'est probablement pas du temps de
7 prestation de la VPTIC, mais... et des coûts qui
8 vont être contractés auprès de fournisseurs
9 externes. Alors, je verrais mal un inducteur qui
10 demeurerait l'heure de prestation alors que les
11 heures internes de la VPTIC peuvent représenter dix
12 (10 %), quinze (15 %) ou vingt pour cent (20 %) de
13 la valeur totale du coût du projet.

14 Q. **[265]** Merci. Je vais maintenant vous référer à la
15 pièce B-0091 page 19, soit HQT-13, Document 1.2.
16 C'est concernant les trois projets : OptiCT, SCADA
17 et Isolation du domaine électrique. C'est la
18 réponse à la question 9.1. Le Transporteur
19 mentionne :

20 La hausse de quarante-deux millions
21 (42 M\$) entre deux mille seize (2016)
22 et deux mille dix-huit (2018) du
23 Service de développement TIC pour le
24 Transporteur s'explique principalement
25 par la planification de la réalisation

1 de trois projets d'envergure en deux
2 mille dix-huit (2018), soit les
3 projets suivants :
4 - OptiCT;
5 - Remplacement des systèmes de
6 contrôle et d'acquisition de données;
7 - Isolation du domaine électrique.

8 Est-ce que vous pouvez nous indiquer, nous
9 confirmer qu'il s'agit de trois projets
10 d'investissement?

11 R. Oui, ces trois projets-là constituent des projets
12 aux investissements, effectivement.

13 Q. **[266]** Est-ce que ces investissements-là, je
14 comprends que, pour SCADA, c'est un investissement
15 qui va être présenté en deux mille dix-huit-deux
16 mille dix-neuf (2018-2019), est-ce que c'est bien
17 ça?

18 M. STÉPHANE VERRET :

19 R. Pour le projet SCADA, on vise l'année deux mille
20 dix-huit (2018).

21 Q. **[267]** Puis pour les deux autres, est-ce que c'est
22 des projets qui s'en viennent? Est-ce que ça a déjà
23 été présenté?

24 Mme ANDRÉE BOUCHER :

25 R. Pour le projet OptiCT et le projet Isolation du

1 domaine électrique, ce sont deux projets qui ne
2 sont pas des projets spécifiques du Transporteur
3 qui vont être présentés en fonction d'une demande
4 d'autorisation individuelle, comme le projet SCADA.
5 Ce sont des projets de la VPTIC.

6 Q. **[268]** D'accord. Est-ce que vous pouvez élaborer sur
7 les bénéfices, l'efficacité associés à la
8 réalisation du projet OptiCT puis le projet
9 Isolation du domaine électrique?

10 R. Je vais le prendre en engagement. Pour justifier
11 l'efficacité de ces projets-là, les gens de la
12 VPTIC vont être mieux placés que moi pour le faire.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Engagement numéro 10. Voulez-vous le libeller?

15 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

16 Élaborer sur les bénéfices et l'efficacité associés
17 à la réalisation du projet OptiCT et du projet
18 Isolation du domaine électrique.

19

20 E-10 (HQT) : Élaborer sur les bénéfices et
21 l'efficacité associés à la réalisation
22 du projet OptiCT et du projet
23 Isolation du domaine électrique
24 (demandé par la Régie)

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

4 Q. **[269]** Est-ce que vous pouvez préciser si le projet
5 Isolation du domaine électrique, c'est en lien avec
6 la mise en oeuvre des normes CIP?

7 Mme ANDRÉE BOUCHER :

8 R. Je vais prendre un engagement. Je n'ai pas cette
9 information-là.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Engagement numéro 11.

12 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

13 Préciser si le projet Isolation du domaine
14 électrique est en lien avec la mise en oeuvre des
15 normes CIP, et expliquer le cas échéant.

16

17 E-11 (HQT) : Préciser si le projet Isolation du
18 domaine électrique est en lien avec la
19 mise en oeuvre des normes CIP, et
20 expliquer le cas échéant (demandé par
21 la Régie)

22

23 Q. **[270]** Si on revient à la réponse 9.1, le
24 Transporteur mentionne que la hausse s'explique
25 principalement par la planification de la

1 réalisation de trois projets d'envergure. Alors,
2 concernant la planification de la réalisation,
3 quand vous dites ça, est-ce que ça peut inclure des
4 travaux d'analyses préliminaires?

5 (13 h 39)

6 Mme ANDRÉE BOUCHER :

7 R. La façon dont ça a été libellé ici, maintenant que
8 je vous entends dire, on parle de planification de
9 la réalisation, c'est-à-dire qu'on parle d'une
10 prévision de la réalisation de ces projets-là. On
11 ne parle pas de planification en termes d'analyses
12 préliminaires, si c'est ce que vous voulez dire; on
13 parle de planifier la réalisation de ces projets-là
14 en termes de les inclure à notre prévision.

15 Q. **[271]** D'accord. Je vais maintenant vous amener à
16 la... non, excusez-moi. Ma prochaine question va
17 porter sur un suivi de la décision D-2017-021
18 portant sur les charges de services partagés.
19 Alors, dans la décision D-2017-021, je vais vous
20 lire l'extrait, ce n'est pas nécessaire que vous
21 l'ayez pour les fins de ma question :

22 La Régie ordonne au Transporteur de
23 présenter, dans les prochaines
24 demandes tarifaires, [...], les
25 données liées aux charges de services

1 partagés sur une base du coût de
2 service, [...]

3 Mais c'est... c'est ça, on demandait de fournir les
4 données des fournisseurs internes, ça serait
5 d'Hydro-Québec, pour les charges de services
6 partagés. On vous demandait également

7 « ...de présenter la méthode de
8 répartition des produits et services
9 répartis selon les besoins ainsi que
10 les volumes afférents aux besoins
11 réels et projetés ».

12 Dans le présent dossier, le Transporteur a
13 fourni l'information pour les principaux
14 fournisseurs de services partagés. Le Transporteur
15 indique dans... c'est à la pièce B-0019, page 3,
16 soit HQT-6, document 5, que les principaux
17 fournisseurs sont la VPTIC, le Centre de services
18 partagés et les Unités corporatives. Puis que la
19 valeur des services facturés par ces fournisseurs
20 internes représente quatre-vingt-quatre pour cent
21 (84 %) des services partagés.

22 Mais on constate que l'Institut de
23 recherche d'Hydro-Québec et Hydro-Québec Équipement
24 n'ont pas présenté les informations demandées.
25 Alors, on se demandait, est-ce qu'il y a des

1 raisons pour lesquelles on n'a pas les données,
2 comme pour les autres fournisseurs internes, de ces
3 deux fournisseurs là, de ces deux entités là?

4 R. Non, il n'y a pas de raison particulière. Je pense
5 qu'on a voulu présenter les principaux
6 fournisseurs, qui couvraient quand même plus de
7 quatre-vingts pour cent (80 %), là, de notre
8 facturation interne.

9 Q. **[272]** Donc, si on vous demandait ces informations-
10 là à l'avenir, d'ajouter ces deux-là, il n'y aurait
11 pas de problème?

12 R. Non.

13 Q. **[273]** Parfait. Ma prochaine question va porter sur
14 le projet Chamouchouane. Alors, en ce qui concerne
15 le projet Chamouchouane, le Transporteur prévoit,
16 en deux mille dix-huit (2018), des mises en service
17 de l'ordre de huit cent soixante-neuf millions
18 (869 M). Le Transporteur a également indiqué, dans
19 sa preuve, qu'il était confiant de réaliser le
20 niveau des mises en service prévues pour l'année
21 deux mille dix-huit (2018), et ce, compte tenu que
22 le projet Chamouchouane représente à lui seul une
23 mise en service de huit cent soixante-neuf millions
24 (869 M), soit quarante pour cent (40 %) des mises
25 en service prévues pour deux mille dix-huit (2018).

1 Le Transporteur a également indiqué que le
2 projet Chamouchouane démontrait de bons indicateurs
3 de réalisation à ce jour. On vous a posé des
4 questions, vous avez mentionné que le projet
5 respectait l'échéancier initial, vous avez
6 mentionné la possibilité, pour ce projet-là, de
7 mise en service partielle et que la mise en service
8 était prévue pour novembre deux mille dix-huit
9 (2018).

10 On est un peu préoccupé qu'un retard, comme
11 on exprimait un peu dans les DDR, dans la
12 réalisation du projet entraîne la mise en service
13 finale du projet en deux mille dix-neuf (2019)
14 plutôt qu'en deux mille dix-huit (2018) puis que ça
15 conduise à un écart important, là, au niveau de la
16 prévision des mises en service.

17 Alors, on se demandait si vous pouviez, là,
18 nous rassurer ou nous dire... nous faire une mise à
19 jour de si le projet devrait se réaliser tel que
20 prévu puis si vous êtes confiants qu'il va se
21 réaliser en deux mille dix-huit (2018)?

22 M. STÉPHANE TALBOT :

23 R. Peut-être vous dire d'un point de vue réseau, on
24 attend cette ligne-là depuis plusieurs années, on
25 a... au niveau des critères du NPCC puis de la

1 NERC, on utilise présentement depuis plusieurs
2 années des automatismes pour pallier à certains cas
3 de figures de réseau qui pourraient arriver. Alors,
4 c'est clair, pour le réseau, on attend cette ligne-
5 là pour deux mille dix-huit (2018). Je ne crois pas
6 que ça va glisser, c'est trop important pour le
7 réseau, on ne peut pas se permettre de pousser plus
8 loin, là.

9 M. GHISLAIN TESSIER :

10 R. Je vais me permettre de compléter. En fait, on vous
11 a parlé des mesures de flexibilité opérationnelle
12 qu'on mettait en place. Ça, ça inclut, entre
13 autres, le partage interne, externe. Dans ce cas de
14 figure là, pour Chamouchouane-Bout-de-l'Île, on a
15 décidé d'utiliser majoritairement une force externe
16 mais presque tout le projet se fait à l'externe à
17 cause, justement, de la flexibilité opérationnelle
18 que les entrepreneurs, que ce soit dans leur
19 horaire de travail, leur cédule de travail,
20 puissent réaliser le projet selon les échéanciers
21 prescrits.

22 Q. **[274]** Est-ce que vous pouvez préciser chacune des
23 mises en service partielles qui sont possibles pour
24 ce projet-là, pour deux mille dix-huit (2018)?

25 (13 h 45)

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. Les mises en service partielles ont eu lieu en deux
3 mille dix-sept (2017), faisaient partie des
4 projets, des douze (12) projets qui constituaient
5 la liste des projets dans les objectifs corporatifs
6 de deux mille dix-sept (2017).

7 Q. **[275]** Donc, il n'y a pas de mise en service
8 partielle pour deux mille dix-huit (2018)?

9 R. Pas à ma connaissance. La mise en service, c'est la
10 mise en service finale en deux mille dix-huit
11 (2018). Les mises en service partielles ont été
12 faites en deux mille dix-sept (2017).

13 Q. **[276]** Parfait. Ma prochaine question va porter sur
14 le budget de huit millions (8 M\$) pour la
15 maintenance conditionnelle prioritaire. Alors le
16 Transporteur a présenté dans le présent dossier et
17 comme à chaque année les nouvelles mesures qui sont
18 mises en place pour améliorer la projection des
19 mises en service. Une des nouvelles mesures mises
20 en place dont le Transporteur fait état dans sa
21 preuve c'est de diminuer la superficie des ZAL, des
22 zones d'accès limité afin d'améliorer la
23 disponibilité des installations. On comprend
24 également que le Transporteur demande un budget
25 spécifique de huit millions (8 M\$) pour la

1 maintenance conditionnelle prioritaire, qui vise
2 notamment à lever les contrainte opérationnelles
3 associées à des ZAL.

4 Alors on aimerait savoir si la Régie
5 n'accordait pas, par exemple, le montant de huit
6 millions (8 M\$) pour la maintenance conditionnelle
7 prioritaire, est-ce que... ce serait quoi l'impact
8 sur la prévision, là, la réalisation des mises en
9 service de deux mille dix-huit (2018)? Vous pouvez
10 prendre un engagement aussi pour répondre à la
11 question. Est-ce que vous seriez en mesure de le
12 quantifier?

13 M. MAXIME LAJOIE :

14 R. On va tenter juste... peut-être juste pour
15 clarifier le budget de maintenance conditionnelle
16 prioritaire c'est quoi l'objectif, là, dans le fond
17 au départ. Comme on vous l'a mentionné, la
18 complexité opérationnelle, donc ce qu'on veut faire
19 avec ce budget de maintenance spécifique-là dans la
20 période deux mille dix-huit (2018) c'est d'éliminer
21 les contraintes opérationnelles qui sont associées
22 à des équipements préoccupants, qui posent des
23 risques potentiels sur la sécurité des
24 travailleurs.

25 Donc, c'est vraiment pour lever ces

1 contraintes-là, pour être en mesure de réaliser
2 notre plan de match de façon... de façon globale,
3 tant dans les projets que dans la maintenance, donc
4 c'est-à-dire s'il y a des contraintes
5 opérationnelles qui complexifient la réalisation
6 des travaux, donc c'est ça qu'on veut retirer de
7 notre... de notre chemin pour être en mesure de
8 réaliser le plan de match qui est somme toute assez
9 ambitieux. Donc, c'est vraiment ça l'objectif de la
10 maintenance conditionnelle prioritaire.

11 Donc, c'est... pour essayer de répondre à
12 votre question, c'est quel est l'impact de non
13 réalisation, de non octroi de ce budget-là sur les
14 contraintes opérationnelles? Actuellement, ce qu'on
15 voit c'est que... quand on regarde notre porte-
16 feuille de maintenance actuellement, on réalise, on
17 peine à réaliser les priorités, les premières
18 priorités dans notre maintenance conditionnelle,
19 comme monsieur Tessier vous l'a expliqué
20 précédemment. Donc, la pression du correctif, la
21 priorisation systématique met une pression sur le
22 conditionnel. Et aujourd'hui, on a peine à réaliser
23 les priorités des priorités au niveau du
24 conditionnel. Donc, le budget de maintenance
25 conditionnelle prioritaire se veut lever des

1 contraintes pour nous permettre de réaliser, dans
2 le fond, l'ensemble du plan de match qui est
3 réalisé.

4 Donc, c'est difficile à ce point-ci de vous
5 dire quel est l'impact réel de ne pas octroyer ce
6 budget-là. Par contre, ce qu'on vous a démontré
7 c'est que lever des contraintes, notamment au
8 niveau du programme de remplacement des
9 disjoncteurs PK nous a permis d'améliorer la
10 conduite des opérations puis de réaliser notre plan
11 de match tel que prévu.

12 Q. [277] O.K. Mais...

13 M. GHISLAIN TESSIER :

14 R. Pour compléter un peu la réponse de mon collègue,
15 en fait cet impact-là a autant de l'impact sur la
16 maintenance que sur les projets, donc ne pas
17 l'avoir c'est sûr et certain que ça va avoir un
18 impact sur le taux de réalisation des projets.

19 Q. [278] O.K. Mais vous n'êtes pas en mesure de le
20 quantifier, mais il y aurait un impact.

21 R. Oui, effectivement.

22 Q. [279] Merci. Maintenant ma question c'est sur le
23 montant demandé de cinquante-quatre millions
24 (54 M\$). Si je reviens au dossier tarifaire de deux
25 mille seize (2016), le Transporteur avait allégué

1 qu'une somme additionnelle de quarante-cinq
2 millions (45 M\$) pour la maintenance additionnelle
3 lui permettrait de passer d'un mode réactif à un
4 mode préventif en augmentant la fréquence et
5 l'intensité des activités de maintenance.

6 (13 h 50)

7 Alors ce qu'on voulait savoir c'est : est-ce que
8 vous seriez en mesure d'effectuer un suivi afin
9 d'informer la Régie lors des prochains dossier
10 tarifaires que le montant requis en maintenance
11 additionnelle s'il vous est accordé, que ça vous a
12 permis de rattraper le retard et de passer dans un
13 mode réactif plutôt que préventif, le contraire,
14 excusez-moi, dans un mode préventif plutôt que
15 réactif?

16 Mme ANDRÉE BOUCHER :

17 R. On a déjà déposé cette année dans le dossier un
18 suivi des coûts de maintenance, hein! Vous nous
19 aviez demandé l'année dernière, malgré le fait
20 qu'on ne fait pas de comptabilité par activité de
21 façon très spécifique, structurée dans nos
22 registres comptables, on avait pris l'engagement de
23 revenir avec les coûts totaux ou une partie des
24 coûts directs réalisés en maintenance, ce qu'on a
25 fait cette année. Alors, c'est très difficile de

1 suivre le budget additionnel parce qu'on réalise un
2 grand nombre d'activités en maintenance.

3 Alors, le quarante-cinq millions (45 M\$)
4 par rapport aux trois cent quarante-six millions
5 (346 M\$) globaux dépensés deux mille dix-sept, deux
6 mille dix-huit (2017-2018), c'est très difficile de
7 suivre à la marge ce budget-là. Mais, on a déjà
8 fait un premier pas dans le dossier, dans le
9 dossier tarifaire cette année en déposant un suivi
10 des coûts directs de maintenance pour les employés
11 du POC, les employés du support technique, les
12 opérateurs mobiles qui réalisent les manoeuvres sur
13 le réseau et l'utilisation de stock service externe
14 en lien avec la réalisation de cette maintenance-
15 là.

16 M. GHISLAIN TESSIER :

17 R. Et pour compléter, je tenais à compléter! Pour
18 compléter, en fait, votre question était vraiment
19 au niveau de la notion proactif.

20 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

21 Q. **[280]** Oui, c'est ça.

22 R. En fait, comprenons-nous, il y a plusieurs
23 indicateurs qu'on regarde. Il y a les IF, entre
24 autres. Est-ce qu'on est en contrôle de notre IF?
25 Est-ce qu'on l'a stabilisé? Ça, on va laisser la

1 chance à Marie-Claude de pouvoir répondre à cette
2 question-là. Mais, en même temps, lors de notre
3 présentation, on vous avait parlé de la hausse du
4 niveau de correctif puis la hausse du niveau de
5 conditionnel.

6 Donc, une autre façon de le voir si on est
7 suffisamment proactif dans les mesures qu'on met en
8 place, c'est de regarder voir si notre niveau de
9 correctifs est en train de se stabiliser, entre
10 autres. Puis regarder aussi également voir si on
11 est en train... c'est quoi le niveau de priorités
12 qu'on est capable d'adresser dans notre maintenance
13 conditionnelle. Ça, on est capable de le regarder
14 aussi, à savoir : on a-tu du rattrapage aujourd'hui
15 à faire dans des priorités importantes pour le
16 Transporteur pour adresser la sécurité, la
17 fiabilité puis la disponibilité du réseau.

18 Q. **[281]** Mais, sur la base de ces éléments-là,
19 éventuellement vous allez pouvoir nous dire si vous
20 avez réussi à passer d'un mode...

21 R. Effectivement.

22 Q. **[282]** ... à un mode préventif plutôt que réactif.
23 C'est une information qu'on va pouvoir avoir dans
24 les prochains dossiers.

25 R. Effectivement.

1 Q. **[283]** Savoir où vous vous situez par rapport à ça.

2 R. Effectivement, en regardant plusieurs indicateurs,
3 on va être capable de se positionner à cet effet.

4 Q. **[284]** Parfait. Pour ma prochaine question, je vais
5 vous référer à la pièce B-0030, aux pages 8 et 9,
6 soit HQT-9, Document 1.

7 M. STÉPHANE VERRET :

8 R. Alors, permettez-moi de vous répéter ma question, à
9 quelle page, s'il vous plaît?

10 Q. **[285]** Page 8.

11 R. C'est juste que c'est difficile de...

12 Q. **[286]** Oui, je sais.

13 R. ... parce que vous nous donnez la page avant la
14 pièce.

15 Q. **[287]** Oui.

16 R. On oublie la page le temps qu'on cherche la pièce.

17 Q. **[288]** Je vais essayer de faire différemment pour
18 les autres.

19 LE PRÉSIDENT :

20 8 et 9.

21 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

22 Q. **[289]** [...] Le Transporteur précise qu'il
23 évalue, en plus de la condition de
24 pointe de charge normale, d'autres
25 conditions dont celle de la pointe

1 exceptionnelle, à la demande du
2 Distributeur. Cette condition
3 correspond à une pointe de 4000 MW
4 supérieure à la pointe de charge
5 normale [...] Comme il s'agit d'une
6 situation à faible probabilité
7 d'occurrence, l'utilisation de
8 ressources qui ne sont pas sollicitées
9 en condition de pointe normale est
10 permise, notamment les centrales
11 thermiques, les importations [...] les
12 ressources interruptibles.

13 En réponse à une question de l'AQCIE, c'était la
14 pièce B-0079, page 27, juste pour les fins des
15 notes là, l'AQCIE demandait au Transporteur :

16 Si pour satisfaire la condition de
17 pointe exceptionnelle, la puissance
18 additionnelle que le réseau de
19 transport doit transiter exige des
20 équipements additionnels.

21 Le Transporteur a répondu :

22 La condition de pointe de charge
23 exceptionnelle a nécessité vers 2005
24 l'addition de cinq batteries de
25 condensateurs dans le sud du réseau.

1 Est-ce que vous pouvez préciser si l'ajout de ces
2 cinq batteries de condensateurs dans le sud du
3 réseau vers deux mille cinq (2005) visait à
4 satisfaire le critère de pointe exceptionnelle?

5 M. STÉPHANE TALBOT :

6 R. La réponse est « oui ».

7 Q. **[290]** Est-ce que vous pouvez préciser en quelle
8 année le critère de la pointe exceptionnelle a été
9 mis en application?

10 R. Je crois que c'est deux mille trois (2003) ou après
11 la pointe de deux mille trois (2003), donc deux
12 mille quatre (2004).

13 (13 h 55)

14 Q. **[291]** O.K. Est-ce que vous pouvez faire état des
15 projets, l'ensemble des projets qui visaient à
16 satisfaire ce critère-là depuis la mise en
17 application en deux mille trois (2003)?

18 R. On parle...

19 Q. **[292]** Et les coût associés à ces projets-là, si
20 jamais... on pourra prendre un engagement si
21 jamais... Mais, est-ce qu'il y a eu beaucoup de
22 projets? Est-ce que vous pouvez faire état un peu
23 des projets qui visaient à répondre à ce critère-
24 là?

25

1 M. STÉPHANE TALBOT :

2 R. On parle de l'installation de cinq bancs de
3 condensateurs, deux bancs au poste Heurtel, deux
4 bancs au poste Boucherville puis un banc au poste
5 Duvernay. Vous attendez pour les coûts?

6 Q. **[293]** Bien, je me demandais est-ce qu'il y a
7 d'autres projets?

8 R. Il n'y en a pas d'autres.

9 Q. **[294]** C'est juste ça que je...

10 R. Je cherche les coûts; de mémoire Je ne l'ai pas
11 devant moi. Je pourrais vous revenir avec un
12 chiffre plus précis là. De mémoire, un banc de
13 condensateur, ça peut être deux, trois millions (2-
14 3 M\$) du banc fois cinq bancs, peut-être quinze
15 millions (15 M\$).

16 Q. **[295]** Ça, c'est les batteries de condensateur là?
17 C'est ça?

18 R. Exactement. Oui.

19 Q. **[296]** C'est la même chose.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[297]** Donc, c'est le seul projet qui visait à
22 satisfaire le critère de la pointe
23 exceptionnelle...

24 R. Exactement.

25 Q. **[298]** ... qui a eu lieu jusqu'à maintenant.

1 R. Oui.

2 Q. **[299]** Oui, on pourrait... Est-ce que vous pourriez
3 fournir en engagement le coût associé à ce projet-
4 là?

5 R. Certainement.

6 Q. **[300]** Parfait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Engagement numéro 12.

9 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

10 Q. **[301]** Bon. Fournir les coûts, fournir les coûts
11 associés à l'ajout de cinq batteries de
12 condensateur dans le sud du réseau vers deux mille
13 cinq (2005).

14

15 E-12 (HQT) : Fournir les coûts associés à l'ajout
16 de cinq batteries de condensateur dans
17 le sud du réseau vers 2005 (demandé
18 par la Régie)

19

20 Bon. Je vais maintenant vous référer à la pièce
21 HQT-10, Document 2, page 6, soit la pièce B-0068.
22 C'est concernant les besoins du service de
23 transport du Producteur. On peut voir aux lignes 26
24 à 27, que les prévisions :

25

[...] des besoins du Producteur de

1 4 194 MW pour l'année 2018
2 tiennent compte d'un :
3 - 35 MW concernant la réservation
4 s'appliquant du 1er novembre 2017
5 au 31 octobre 2018 pour livraison
6 à [...]
7 Denesson. Alors, la question, c'était : est-ce que
8 vous prévoyez renouveler cette convention-là à
9 compter de sa date d'échéance?
10 M. STÉPHANE VERRET :
11 R. C'est plutôt le client qui va prendre la
12 décision...
13 Q. **[302]** Oui.
14 R. ... de le renouveler ou non.
15 Q. **[303]** Est-ce que vous en...
16 R. Je n'ai pas d'indication.
17 Q. **[304]** Vous n'avez pas d'indication.
18 R. Non, du tout.
19 Q. **[305]** O.K. Ma prochaine question, ça va être sur le
20 projet La Romaine. Dans le cadre du dossier 3757-
21 2011, le Transporteur prévoyait une mise en service
22 en juillet deux mille vingt (2020) et le versement
23 de la contribution la même année.
24 En réponse à une DDR de la Régie dans le
25 présent dossier, le Transporteur précise qu'en deux

1 mille vingt (2020), il prévoit une mise en service
2 de cent quatre virgule trois millions (104,3 M\$)
3 ainsi que le versement de la contribution de neuf
4 cent soixante-seize virgule huit millions
5 (976,8 M\$) pour une intégration nette à la base de
6 tarification de moins huit cent soixante-douze
7 point cinq millions (-872,5 M\$).

8 Dans le fond, ce qu'on voulait savoir,
9 c'est : est-ce que vous êtes en mesure de nous
10 dire, avec une certaine assurance, le mois prévu en
11 deux mille vingt (2020) par le Transporteur pour la
12 mise en service finale du projet?

13 (14 H 00)

14 Mme ANDRÉE BOUCHER :

15 R. Ce que j'ai actuellement comme date prévue, c'est
16 septembre deux mille vingt (2020).

17 Q. **[306]** Lorsque la Régie a approuvé le projet dans le
18 dossier 3757-2011, elle avait comme information que
19 le versement de la contribution aurait lieu en deux
20 mille vingt (2020). Selon vous, est-ce que c'est
21 possible que le versement de la contribution ait
22 lieu après deux mille vingt (2020)? C'est quoi
23 votre degré de confiance à l'effet que le versement
24 sera réellement effectué en deux mille vingt
25 (2020)?

1 R. La contribution va être versée lors de la mise en
2 service finale. Puis la meilleure indication que
3 j'ai à ce jour, c'est septembre deux mille vingt
4 (2020).

5 Q. **[307]** Ma prochaine question, c'est en lien avec la
6 proposition de l'AQCIE-CIFQ concernant le compte à
7 recevoir. Le Transporteur a commenté la proposition
8 de l'AQCIE-CIFQ dans une réponse à une question de
9 la Régie. Il a fait valoir plusieurs arguments,
10 notamment les arguments juridiques à l'encontre de
11 la proposition. Un des arguments soumis par le
12 Transporteur est que la proposition de
13 l'intervenant ne lui permettrait pas de récupérer
14 ses coûts de financement. Alors, le Transporteur
15 pourra revenir en plaidoirie sur les arguments
16 juridiques.

17 Mais pour l'instant ce qu'on aimerait
18 savoir, c'est, on aimerait avoir vos commentaires à
19 l'égard d'un autre mécanisme. Puis je vais
20 premièrement résumer un peu ce que je comprends du
21 projet, de la preuve. C'est qu'on comprend que le
22 montant maximal que peut assumer le Transporteur
23 pour le projet la Romaine, suivant les Tarifs et
24 Conditions, c'est neuf cent vingt-trois point huit
25 millions (923,8 M\$).

1 Actuellement, le montant des mises en
2 service intégré à la base de tarification est de
3 mille quatre cent cinquante-sept millions
4 (1 457 M\$). Puis un montant de huit point cinq pour
5 cent (8,5 %) est prévu pour deux mille dix-huit
6 (2018). La différence entre le montant maximal et
7 les mises en service, que je viens de vous
8 mentionner, c'est environ cinq cent quarante-deux
9 millions (542 M\$). Ce montant d'environ cinq cent
10 quarante-deux millions (542 M\$) est présentement
11 rémunéré au taux de la base de tarification de
12 manière temporaire jusqu'en deux mille vingt
13 (2020), moment du versement de la contribution.

14 Alors, considérant la nature temporaire du
15 financement des montants qui sont associés à une
16 contribution à venir, on aimerait vous entendre sur
17 la possibilité d'intégrer ces sommes dans un compte
18 d'écarts et de reports qui serait rémunéré à un
19 taux de un virgule sept pour cent (1,7 %). Le CER
20 aurait une durée de trois ans, là, jusqu'au moment
21 du versement de la contribution. Ce serait donc un
22 mécanisme temporaire visant à couvrir les coûts
23 pour les trois prochaines années en lien avec les
24 montants dépassant le montant maximal. Alors, on
25 aimerait vous entendre sur cette avenue-là.

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Pour bien répondre à votre question, je pense qu'on
3 va prendre un engagement là-dessus pour qu'on
4 puisse vous faire valoir la position, les arguments
5 du Transporteur par rapport à la suggestion que
6 vous faites. Mais la première observation que je
7 ferais, vous visez par ce compte-là des sommes, des
8 actifs qui ont été mis en service dans la base de
9 tarification en deux mille dix-sept (2017). Donc,
10 ils font partie du tarif approuvé, autorisé par la
11 Régie déjà. Alors, le tarif deux mille dix-sept
12 (2017) et final a été autorisé par la Régie. Alors,
13 on revient et on agit sur, je dirais, une décision
14 qui a déjà été rendue par la Régie quant à la
15 teneur de ces sommes-là, son inclusion dans la base
16 de tarification. Ça, c'est le premier élément. Mais
17 pour la mécanique exactement de ce que vous
18 suggérez, je préférerais qu'on le regarde avant au
19 lieu de vous répondre ici directement.

20 Q. **[308]** Parce que, au niveau juridique, je comprends
21 que, comme pour la proposition de l'AQCIE, vous
22 avez des arguments juridiques à faire valoir, dont
23 celui-là à l'effet que les montants ont déjà été
24 intégrés dans la base. Mais ce qu'on veut savoir,
25 c'est si jamais la Régie, bon, retenait mettons la

1 proposition ou un mécanisme comme celui-là, sans se
2 prononcer maintenant sur les arguments juridiques,
3 qu'est-ce que vous pensez de ce mécanisme-là vu que
4 c'est des sommes, dans le fond, qui sont de nature
5 temporaire, qui sont associées à une contribution à
6 recevoir, est-ce que ça ne serait pas plus adéquat,
7 opportun ou logique que ces sommes-là soient
8 rémunérées à un taux comme ceux des CER plutôt
9 qu'au taux de la base, qui est pas mal plus élevé?
10 C'est essentiellement sur cet aspect-là que je veux
11 vous entendre commenter. Sinon, pour les arguments
12 juridiques à l'effet que ça a déjà été intégré,
13 tout ça, ça ça pourra être plaidé en argumentation.
14 Alors, est-ce qu'on formule l'engagement?

15 Engagement numéro 14...

16 (14 h 05)

17 LE PRÉSIDENT :

18 Là 13.

19 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

20 Q. **[309]** Engagement numéro 13...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître de Repentigny.

23 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

24 Oui?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donnez-moi vingt secondes.

3 Q. **[310]** Monsieur Verret, j'ai... j'ai un peu de
4 problème avec votre demande d'engagement. C'est une
5 question qui était connue parce qu'il y a un
6 intervenant qui l'a soulevée. Vous êtes
7 présentement, heureusement vous n'avez pas changé
8 d'ordre, vous êtes quand même des gens en autorité,
9 des gens qui connaissez la question. Je ne vous
10 demande pas de trouver un chiffre parce que... je
11 ne vous demande pas de faire de la recherche
12 archéologique non plus.

13 La question juridique, maître Fréchette
14 devrait s'en occuper, comme il le fait toujours, à
15 la fois dans la première partie, dans sa plaidoirie
16 puis, après ça, en réplique. Alors, je m'attends à
17 une partie de réponse puis je ne vois pas la
18 nécessité de l'engagement. Je vais être franc avec
19 vous. Si vous voulez prendre une pause de quelques
20 minutes pour pouvoir en discuter avec vos
21 collègues, je n'ai pas de problème avec ça, mais
22 préférerais de beaucoup... je pense que c'est...
23 vous êtes là, vous êtes vraiment les gens en
24 autorité, vous devriez être capables de répondre à
25 cette question-là, il me semble. Voulez-vous peut-

1 être discuter avec vos collègues puis me demander
2 une pause, si vous en avez besoin?

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. J'apprécierais.

5 Q. **[311]** Pas de problème. On va prendre une pause de
6 cinq, dix? Moi, je suis très... Dix minutes?

7 R. Non, cinq minutes, ça va. Je veux juste quelques
8 minutes, le temps de pouvoir échanger avec mes
9 collègues.

10 Q. **[312]** Parfait. Alors donc, écoutez, il est et cinq,
11 on revient à et douze. Ça vous va? Merci.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LE PRÉSIDENT :

15 Q. **[313]** Monsieur Verret, juste... je vais vous dire,
16 c'est mon erreur à moi, notre question allait un
17 petit peu plus loin. Vous changer un petit peu les
18 données. Moi, j'ai pris pour acquis que ça fait
19 pareil quand je vous ai dit : « Vous êtes capable
20 de répondre », j'en suis désolé. Mais je pense
21 qu'effectivement, on va voir la réponse que vous
22 avez puis, si jamais vous vouliez avoir...
23 compléter, et caetera, inquiétez-vous pas, je ne
24 déchirerai pas ma chemise là-dessus. Alors, on est
25 prêt à vous entendre.

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Pas de problème. Alors donc, en faisant fi des
3 arguments qu'on peut avoir au niveau de... qui
4 entourent toute cette question-là, pour laquelle on
5 a eu plusieurs échanges à venir jusqu'ici en DDR.
6 Donc, en faisant fi de ça, ma collègue va expliquer
7 un peu la mécanique. Je pense qu'au niveau
8 mécanique, les choses se font, il n'y a pas de
9 problème, il faut juste s'assurer de partir du bon
10 point puis de se poser les bonnes questions. Parce
11 qu'il y a déjà, comme je le mentionnais tout à
12 l'heure, des actifs qui sont là en deux mille dix-
13 sept (2017), donc est-ce qu'on part du premier
14 (1er) janvier deux mille dix-huit (2018)? Il y a de
15 l'amortissement qui a été pris. Il y a un peu de
16 mécanique à s'entendre, là, mais ma collègue va
17 l'expliquer, comment ça serait possible de le
18 faire.

19 Mme ANDRÉE BOUCHER :

20 R. De façon mécanique, en fait, ce serait de repartir
21 probablement le plus facile avec les valeurs nettes
22 comptables à la fin deux mille dix-sept (2017) ou
23 au début deux mille dix-huit (2018) et sortir la
24 portion dont vous parliez tout à l'heure, qui est à
25 la hauteur d'environ cinq cent quarante millions

1 (540 M), là, il faudrait voir ce qu'il reste de
2 valeurs nettes comptables. Sortir ce montant-là...
3 le retirer de la BT et lui faire porter un taux
4 d'intérêt à un virgule sept pour cent (1,7 %),
5 comme vous le mentionniez, qui est l'intérêt sur
6 les comptes d'écart temporaires, inférieurs à trois
7 ans.

8 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

9 Q. **[314]** Outre les arguments liés au fait que c'est
10 déjà intégré dans la base, est-ce que vous
11 considérez que ça serait un véhicule qui pourrait
12 être plus approprié que dans la base de
13 tarification actuellement compte tenu de la nature
14 temporaire de ces montants-là et du fait qu'ils
15 sont associés à une contribution à venir, là, dans
16 trois ans, par exemple?

17 R. « Plus approprié », j'ai de la difficulté à
18 répondre à votre question parce que je croyais
19 que... moi, je suis nouvellement arrivée depuis un
20 an et demi, j'avais compris de la décision sur la
21 politique d'ajouts au réseau de transport que cette
22 question-là avait été adressée dans la décision.
23 Alors, moi, de mon point de vue de comptable,
24 contrôleur, la façon dont il est traité
25 actuellement dans la BT, ça me semble approprié en

1 fonction des décisions en vigueur.

2 (14 h 18)

3 Puis là, lorsque vous me dites qu'on ouvre,
4 bien moi ce que je vous dis c'est que
5 techniquement, mécaniquement il y a façon de le
6 faire, en le sortant de la BT puis en lui
7 appliquant le petit taux. Est-ce que c'est plus
8 approprié avec les décisions, les éléments que j'ai
9 en main actuellement? Ça ne reflète pas les
10 décisions passées.

11 Q. **[315]** De mon côté... de mon côté, quand je disais
12 « approprié » c'est plus sans... sans parler des
13 décisions qui ont été rendues, c'est plus lié au
14 fait que c'est temporaire et associé à une
15 contribution. Juste sur ce plan-là.

16 R. Moi, comme comptable...

17 Q. **[316]** Mais je comprends qu'il y a tout un cadre
18 juridique que vous soulevez.

19 R. Oui. Mais sans... sans rentrer dans les éléments
20 légaux, moi, comme comptable, comme contrôleur, je
21 me raccroche... lorsque je comptabilise des
22 transactions, je me raccroche à des ententes, à des
23 normes, à des... pour moi, la comptabilité c'est
24 assez... c'est le reflet de contrats, d'ententes
25 contractuelles, de normes comptables. Ce sont des

1 choses qui sont encadrées de façon serré. Alors
2 plus approprié, moi actuellement la façon dont
3 c'est traité, ça reflète des ententes, des
4 décisions, des ententes, des contrats, des
5 décisions passées.

6 Q. [317] Merci. Ma prochaine question va porter sur la
7 contribution du Distributeur. Alors dans le cadre
8 du dossier 3934, encore une fois là je n'ai pas le
9 document en question, mais c'est pas nécessaire aux
10 fins de ma question, le Transporteur explique qu'il
11 a revu ses processus menant à l'évaluation de la
12 contribution de Distributeur. Il mentionne
13 notamment que compte tenu du fait que la plupart
14 des mises en service sont réalisées en fin d'année,
15 le Transporteur inscrira à sa base de tarification
16 au mois de décembre la contribution de cette même
17 année.

18 Dans le présent dossier, c'est à la pièce
19 B-0076, page 106, soit HQD-13, Document 1.1, le
20 Transporteur évalue la contribution requise du
21 Distributeur à quatre-vingt point deux millions
22 (80,2 M\$). Alors ma question est la suivante : est-
23 ce que le Transporteur prévoit toujours inscrire la
24 contribution estimée du Distributeur à la base de
25 tarification au mois de décembre?

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Oui. C'est l'amélioration qui a été apportée à la
3 façon d'intégrer la contribution du Distributeur.
4 Et de mémoire, c'était à l'année deux mille seize
5 (2016), on avait la contribution de deux mille
6 quinze (2015) qui était la dernière année où elle a
7 été versée en deux mille seize (2016), donc au mois
8 de mars je pense deux mille... c'est mars...

9 Q. **[318]** C'est mars.

10 R. Oui, c'est ça. C'est mars, avant. Et cette même
11 année-là la contribution de deux mille seize (2016)
12 a été... bon, a été de zéro, là, mais elle était
13 prévue à l'année deux mille seize (2016). Donc à
14 partir de données deux mille dix-sept (2017), la
15 contribution de l'année deux mille dix-sept (2017)
16 serait versée en décembre de l'année deux mille
17 dix-sept (2017).

18 Une chose qu'il faut... qu'il faut bien
19 prendre en compte, puis je devance peut-être
20 certaines de vos questions puis tant mieux, ce sera
21 répondu d'avance, mais en inscrivant la
22 contribution au mois de décembre d'une année, donc
23 c'était la façon la plus... la façon possible de
24 rapprocher la contribution de l'année des mises en
25 service. Alors quand on fait le calcul de la

1 moyenne sur 13 soldes c'est un treizième qui
2 intervient dans le calcul. Donc s'il y avait un
3 écart important entre la contribution estimée et la
4 contribution réelle finale, c'est un treizième de
5 ce montant-là qui serait à considérer.

6 Donc une règle du pouce, c'est juste pour
7 montrer la matérialité quand même de la chose. Puis
8 je le sais que la Régie s'en préoccupait, mais un
9 écart d'à peu près cent millions (100 M\$), c'est ce
10 qui avait été... on parlait de quatre-vingt-neuf
11 millions (89 M\$) pour la contribution de deux mille
12 quinze (2015) qui, elle, avait été inscrite en mars
13 deux mille seize (2016), mais si elle avait été
14 inscrite en décembre de l'année, donc un écart de
15 cette ampleur-là en décembre, donc pour cent
16 millions (100 M\$) ça a un impact d'à peu près deux
17 cent mille dollars (200 000 \$) sur le revenu
18 requis. Étant donné que c'est un écart qui est
19 constaté au mois de décembre, donc un treizième
20 dans le calcul de la moyenne 13 soldes. Alors la
21 matérialité de la chose c'est très, très peu
22 matériel. On est pour cent millions (100 M\$), de
23 l'ordre de deux cent mille (200 000 \$) ou en tout
24 cas moins de cinq cent mille (500 000 \$) en termes
25 d'impact de revenus requis, d'un écart qui serait à

1 la hauteur de cent millions (100 M\$).

2 Q. **[319]** Est-ce que le Transporteur inscrit aussi en
3 décembre les mises en service des projets inclus
4 dans le calcul de la contribution, soit les projets
5 qu'on voit au tableau 53.1, qui totalisent une
6 valeur de trois cent point quatre millions
7 (300,4 M\$)?

8 (14 h 23)

9 R. Les projets sont mis en service au fur et à mesure
10 qu'ils se réalisent en courant d'année, mais je
11 vous rappellerais que et je pense qu'on l'a
12 mentionné à quelque reprises dans les dossiers
13 tarifaires passés, près de soixante-quinze pour
14 cent (75 %) des mises en service sont réalisées
15 dans le dernier trimestre, et près de cinquante
16 pour cent (50 %) dans les deux derniers mois. Donc,
17 la majorité des projets mis en service arrivent
18 souvent vers la fin de l'année.

19 Q. **[320]** Il y a quand même des projets qui sont
20 inscrits, qui sont prévus, inscrits à la base en
21 cours d'année alors que la contribution, elle, va
22 être inscrite en décembre. Ça, c'est exact de dire
23 ça?

24 R. Oui, la contribution, il y a une seule
25 contribution. C'est une contribution globale qui

1 est impactée par l'ensemble des projets qui sont
2 incorporés dans ce que j'appelle le « pool » ou
3 l'agrégation. On retourne dans notre dossier de la
4 politique d'ajout avec ces termes-là. Donc, pour
5 pouvoir faire le calcul final, il faut connaître
6 l'ensemble des projets qui sont mis en service
7 durant l'année, la contribution de chacun. Donc,
8 quelle est l'allocation calculée pour chacun, les
9 coûts de chacun et l'écart qui se dégage pour
10 pouvoir calculer la contribution finale. Donc, ce
11 n'est pas possible de calculer la contribution du
12 Distributeur avant de terminer l'année puis d'avoir
13 le portrait global sur l'ensemble des projets qui
14 affecte les projets de croissance du Distributeur
15 dans l'année.

16 Q. **[321]** Mais vous êtes d'accord que ça peut avoir un
17 impact au niveau de la base, ça peut entraîner une
18 surévaluation de la base si les projets sont
19 inscrits, par exemple, en début d'année, mais la
20 contribution seulement en décembre?

21 R. Il peut y avoir une légère distorsion,
22 effectivement. Mais je vois difficilement comment
23 on pourrait faire différemment de par la nature du
24 pool qui est calculé par le Distributeur. Puis
25 encore une fois, je rappelle que la majorité des

1 projets arrive en fin d'année.

2 Q. **[322]** Je vais maintenant vous référer à la pièce
3 HQT-7, Document 1 page 20, soit la pièce B-0023
4 page 20. On peut voir pour l'année témoin deux
5 mille dix-huit (2018) à la première ligne du
6 tableau qu'avant l'application du facteur de
7 glissement, le Transporteur prévoyait réaliser des
8 mises en service d'une valeur de deux mille six
9 cent soixante-seize millions (2 676 M\$); après
10 application du facteur de glissement de cinq cent
11 vingt-cinq millions (525 M\$), la prévision des
12 mises en service pour l'année témoin deux mille
13 dix-huit (2018) est de deux mille cent cinquante et
14 un millions (2 151 M\$).

15 On vous a posé certaines questions en DDR
16 pour mieux comprendre comment le cinq cent vingt-
17 cinq millions (525 M\$) avait été établi. Vous avez
18 mentionné notamment avoir considéré un cent
19 cinquante millions (150 M\$) en lien avec les
20 contraintes de flexibilité opérationnelle, avoir
21 considéré un facteur de glissement de soixante-dix
22 millions (70 M\$) pour les projets majeurs dont fait
23 partie Chamouchouane, avoir considéré la forte
24 probabilité de réalisation de six projets majeurs
25 représentant mille trois cent vingt et un millions

1 (1 321 M\$).

2 On vous a également demandé de fournir le
3 montant du facteur de glissement par projet. Et,
4 là, vous nous avez dit que le facteur de glissement
5 est déterminé pour l'ensemble des mises en service
6 prévues et non projet par projet. Vous avez
7 mentionné également que le facteur de glissement a
8 été appliqué globalement pour l'ensemble des
9 projets.

10 Je vais maintenant vous demander de prendre
11 la page 24 de la pièce HQT-7, Document 1, le
12 tableau 23. On peut voir les mises en service deux
13 mille dix-huit (2018) qui sont prévues. Et, là, ce
14 qu'on voit quand on regarde le total, c'est qu'on
15 voit le deux mille cent cinquante millions
16 (2 150 M\$). Donc, ce que je comprends, c'est le
17 total des mises en service prévues après
18 application du facteur de glissement.

19 Ce qu'on cherche à comprendre, c'est quand
20 vous nous dites que c'est appliqué globalement pour
21 l'ensemble des projets, mais en même temps ce qu'on
22 voit ici, c'est comme si les projets semblent avoir
23 été diminués. Chaque mise en service prévue semble
24 avoir été diminuée pour arriver au total de deux
25 mille cent cinquante (2 150 M\$). Donc, est-ce que

1 vous pouvez expliquer, si c'est appliqué
2 globalement pour chacun des projets, comment vous
3 avez déterminé, vous avez réduit chacune des mises
4 en service prévues?

5 (14 h 28)

6 Mme ANDRÉE BOUCHER :

7 R. Je vais revenir sur la méthodologie d'application
8 du facteur de glissement, le facteur de glissement,
9 lorsqu'on dit qu'il est pris de façon globale
10 totale, c'est effectivement comme ça. Si on
11 connaissait le glissement par projet, hein, si je
12 savais que c'est tel ou tel projet qui allait
13 glisser, je n'aurais plus besoin de facteur de
14 glissement, je viendrais revoir le moment de
15 prévision de ma mise en service. Alors, le facteur
16 de glissement, il est vraiment établi de façon
17 globale totale sur un total de mises en service
18 prévues avant glissement.

19 Pour l'année deux mille dix-huit (2018),
20 les mises en service prévues avant glissement, de
21 deux milliards six cent soixante-seize millions
22 (2,676 G), on avait un facteur de glissement
23 courant auquel on a ajouté un facteur de
24 glissement, un glissement ponctuel, et ça nous a
25 donné des mises en service prévues nettes de deux

1 milliards cent cinquante et un (2,151 G).

2 La façon dont on l'attribue par la suite,
3 ce facteur de glissement-là, c'est qu'on commence
4 par nos investissements dans la demande d'invest
5 inférieurs à vingt-cinq millions (25 M) et on fixe
6 le niveau de mises en service inférieur à vingt-
7 cinq millions (25 M). Par exemple, dans le deux
8 milliards six cent soixante-seize millions
9 (2,676 G) cette année prévu avant glissement, il y
10 avait neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions
11 (998 M) qui était prévus sur des mises en service
12 en service inférieures à vingt-cinq (25), notre
13 demande d'invest.

14 On sait, en fonction des historiques, bon
15 an mal an, on met en service les cinq dernières
16 années, cinq cents millions (500 M) de projets
17 inférieurs à vingt-cinq (25). On a ajusté ce
18 montant-là cette année, considérant qu'on avait
19 augmenté le niveau d'investissement de cent
20 millions (100 M), pour le porter à cinq cent
21 quarante-trois millions (543 M). Alors, on vient
22 réduire, hein, ce neuf cent quatre-vingt-dix-huit
23 millions là (998 M) prévu avant glissement d'un
24 glissement, dans ce cas-ci, de quatre cent
25 cinquante-cinq millions (455 M) pour arriver à des

1 mises en service prévues de cinq cent quarante-
2 trois millions (543 M).

3 Par la suite, je viens prendre mon facteur
4 de glissement total de cinq cent vingt-cinq
5 millions (525 M), qui est global total pour toutes
6 les mises en service prévues, et je viens réduire
7 le glissement appliqué déjà à mon enveloppe de
8 projets inférieurs à vingt-cinq (25). Et il me
9 restait, pour deux mille dix-huit (2018), un
10 glissement résiduel de soixante-dix millions (70 M)
11 pour les projets supérieurs à vingt-cinq millions
12 (25 M).

13 Les projets supérieurs à vingt-cinq (25),
14 ce sont des demandes spécifiques, des projets qui
15 sont suivis de façon très, très, serrée. C'est
16 normal que le glissement, sur ces projets-là, soit
17 inférieur à ma demande d'invest globale.

18 Alors, c'est la méthodologie qui est
19 appliquée pour le facteur de glissement, quelle
20 portion du glissement on applique à la demande
21 d'invest globale versus celle sur les projets
22 supérieurs à vingt-cinq millions (25 M), c'est la
23 façon dont est réparti le glissement.

24 Mais on ne peut pas attribuer ce
25 glissement-là à des projets spécifiques parce que,

1 si je connaissais les glissements sur mes projets
2 spécifiques, je viendrais revoir d'emblée la date
3 de mes mises en service.

4 Q. **[323]** O.K. Peut-être que j'ai mal compris un
5 aspect, mais quand on regarde la liste des projets,
6 est-ce que chacun des projets a quand même été
7 réduit, dans le fond, pour tenir compte du facteur
8 de glissement? Est-ce que c'est un prorata, est-ce
9 que c'est... comment c'est établi? Parce que là, si
10 on additionne chacune des mises en service prévues,
11 on arrive au total, là, qui est le total des mises
12 en service prévues après application du facteur de
13 glissement. Donc, comment c'est ventilé à travers
14 tous ces projets-là qu'on voit?

15 R. Effectivement, le glissement total, par la suite,
16 si on veut être capable de l'intégrer dans nos
17 systèmes puis que toute la dépense de
18 l'amortissement puis le rendement se calculent de
19 façon automatique, on doit venir l'appliquer sur
20 des projets listés. On va venir saupoudrer
21 soixante-dix millions (70 M) pour être en mesure
22 que les calculs, le un milliard (1 G)
23 d'amortissement qui se calcule puis le rendement
24 sur la BT se calcule mécaniquement, il faut
25 qu'on... on a mille (1000) projets qui roulent par

1 année, on ne peut pas tenir ça à la main. Alors,
2 oui, dans la liste des projets qui est ici, on a
3 réparti le glissement sur l'ensemble des projets.

4 Mais la façon dont on établit le
5 glissement, dans un premier temps, c'est de façon
6 globale et on les travaille d'abord d'invest
7 inférieur à vingt-cinq (25) et le résiduel de mon
8 glissement est appliqué aux projets majeurs par la
9 suite.

10 Q. **[324]** Si je prends, par exemple, le projet de ligne
11 Chamouchouane, on prévoit huit cent soixante-neuf
12 virgule quatre millions (669,4 M) pour deux mille
13 dix-huit (2018). Est-ce que ce projet-là, dans le
14 fond, intègre une partie du facteur de glissement,
15 là, qui aurait été établi au prorata?

16 R. Pour le soixante-dix millions (70 M), cette année,
17 qui a été attribué aux projets majeurs, on n'a pas
18 intégré aucune portion du glissement à
19 Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Parce que, comme le
20 mentionnait monsieur Talbot, c'est un projet... on
21 a la certitude qu'il ne glissera pas, il est
22 essentiel pour le réseau. Les travaux ont été
23 établis... exécutés à l'externe en très grande
24 partie. Alors, il n'y a pas eu rien du glissement
25 qui a été attribué à ce projet-là de façon

1 spécifique pour deux mille dix-huit (2018).

2 Q. **[325]** O.K. Est-ce qu'il y a d'autres projets comme
3 ça qui n'ont pas fait l'objet d'une réduction.

4 (14 h 33)

5 R. Sûrement, mais je ne pourrais pas... je ne pourrais
6 pas vous le dire. Je n'ai pas le niveau de détail,
7 je ne sais pas en regardant cette liste-là, mon
8 soixante-dix millions (70 M\$) a été appliqué à quel
9 projet, je n'ai pas ça avec moi ici.

10 Q. **[326]** O.K. Mais pour déterminer quel projet fait
11 l'objet d'une réduction, vous faites quand même une
12 analyse de chacun des projets pour voir si, pour un
13 projet X, celui-là est plus susceptible peut-être
14 de glisser qu'un autre ou plus susceptible de se
15 réaliser qu'un autre?

16 R. Probablement que dans le bloc essentiel dont on
17 parlait, là, dans la présentation où est-ce qu'il y
18 avait pour un virgule trois milliards (1,3 G\$) de
19 projets, là, constituait notre bloc dur, il n'y a
20 probablement aucune portion du soixante-dix
21 millions (70 M\$) qui a été appliquée à ces projets-
22 là.

23 Q. **[327]** O.K. Ça fait que cette année... l'année... je
24 pense que c'est dans le dossier R-3903-2014, le
25 Transporteur attribuait un montant de quatre-vingt-

1 dix millions (90 M\$) pour le glissement de six mois
2 du projet Blainville. Là, ce que je comprends c'est
3 que dans le présent dossier il n'y a pas de projet
4 spécifique, là, qui...

5 R. C'est-à-dire que dans les systèmes, le glissement
6 de soixante-dix millions (70 M\$) a dû être
7 attribué, oui, à certains projets parce qu'à un
8 moment donné, il faut qu'il soit attribué à des
9 projets pour qu'on soit en mesure de calculer
10 l'impact sur l'amortissement et l'impact sur le
11 rendement. Ce que je vous dis c'est que lorsqu'on a
12 établi le glissement de cinq cent vingt-cinq-
13 millions (525 M\$) ou de soixante-dix millions
14 (70 M\$) pour les projets supérieurs à vingt-cinq
15 millions (25 M\$), le glissement n'a pas été établi
16 sur des projets de façon spécifique. On établit la
17 valeur du glissement, puis on l'applique par la
18 suite sur les projets sur lesquels on a moins de
19 vue ou qui sont jugés moins prioritaires sur le
20 réseau.

21 Q. **[328]** O.K. Merci. Est-ce que vous pourriez prendre
22 un engagement pour nous indiquer le soixante-dix
23 millions (70 M\$) il était attribué à quel projet
24 puis le ventiler selon les différents projets?

25 R. On va regarder ce qu'on peut faire pour demain, là.

1 On vous revient.

2 Q. **[329]** Parfait. Alors on peut prendre l'engagement.

3 LE PRÉSIDENT :

4 L'engagement numéro 13, naturellement si
5 l'engagement est possible à cette heure et à cette
6 date-ci.

7 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

8 Ventiler le soixante-dix millions (70 M\$) entre les
9 différents projets majeurs.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Ventilation.

12

13 E-13 (HQT) : Fournir la ventilation du 70 M\$ entre
14 les différents projets majeurs
15 (demandé par la Régie)

16

17 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

18 Q. **[330]** Ma prochaine question va porter sur les
19 prévisions de la base de tarification. Alors, je
20 vais vous référer à la pièce HQT-7, Document 1,
21 page 17, soit la pièce D-0023. Le tableau présente
22 les écarts entre les montants réels et autorisés
23 par la Régie pour la base de tarification, selon la
24 moyenne des 13 soldes. Pour la période deux mille
25 quatorze (2014) à deux mille dix-sept (2017), on

1 constate que la moyenne des écarts entre les
2 montants réels et les montants autorisés est de
3 moins deux cent onze millions (-211 M\$).

4 Si on se réfère au dossier précédent, dans
5 le dossier 3981, Phase 1, la même pièce qui avait
6 été déposée au dossier, on pouvait constater pour
7 l'année deux mille treize (2013) un écart de moins
8 soixante-dix-sept virgule quatre millions
9 (-77,4 M\$). Donc, on constate que pour les cinq
10 dernières années, soit la période deux mille treize
11 (2013) à deux mille dix-sept (2017), la moyenne des
12 écarts se chiffre à moins cent quatre-vingt-cinq
13 millions (-185 M\$).

14 Pour l'année de base deux mille dix-sept
15 (2017), comme indiqué à la pièce que je vous ai
16 demandé de prendre, pour l'année de base, il est
17 prévu un écart de moins cent cinquante-sept virgule
18 quatre (-157,4 M\$). Donc, on constate que pour
19 chaque des cinq dernières années le montant réel de
20 la base de tarification, selon la moyenne des 13
21 soldes, est année après année inférieur au montant
22 autorisé. Et ce, même si le Transporteur réalise
23 davantage de mises en service que celles prévues au
24 cours des trois dernières années.

25 Donc, comment vous expliquez cette

1 surévaluation qui a lieu après année, même si dans
2 les trois dernières années vous avez réalisé le bon
3 niveau de mise en service et même plus? Dans le
4 fond, est-ce que l'écart est attribuable au moment
5 dans l'année où les mises en service sont
6 effectuées par rapport au moment prévu?

7 R. Ce qui apparaît ici dans le tableau, c'est une
8 moyenne 13 soldes de la base de tarification.
9 Alors, effectivement, le niveau, la hauteur des
10 mises en service peut avoir été de façon globale,
11 avoir été supérieur au niveau qui avait été prévu.
12 Mais dépendamment du moment où la mise en service
13 avait été prévue dans l'année et du moment réel où
14 la mise en service va être réalisée, ça peut
15 contribuer à créer un écart sur la moyenne 13
16 soldes de la BT. On roule en général mille (1000)
17 projets par année chez le Transporteur, six à sept
18 cents (6-700) mises en service qui se réalisent
19 dans le dernier trimestre, comme le disait mon
20 collègue, monsieur Verret, c'est un gros volume de
21 mises en service. Alors, oui, on peut réaliser plus
22 de mises en service, mais dépendamment du moment où
23 les mises en service vont être réalisées par
24 rapport au moment où elles avaient été prévues, ça
25 peut induire un effet sur la moyenne 13 soldes.

1 (14 h 39)

2 Q. **[331]** Donc, le problème, dans le fond, c'est la
3 difficulté d'estimer avec précision le moment
4 précis des mises en service dans l'année. C'est ça
5 qui crée l'écart?

6 R. Effectivement.

7 Q. **[332]** Considérant cette surévaluation année après
8 année, et ce, malgré toutes les initiatives qui ont
9 été mises en place par le Transporteur pour
10 améliorer ses prévisions au cours de ces mêmes
11 années, quels sont les éléments qui pourraient
12 convaincre la Régie que, pour l'année témoin deux
13 mille dix-huit (2018), la prévision de la base de
14 tarification, selon la moyenne des 13 soldes,
15 devrait être précise?

16 R. Beaucoup d'initiatives qui ont été mises en place,
17 les jalons de projet, entre autres, où est-ce qu'on
18 va suivre des projets importants. On ne suivra pas
19 les mille (1000) projets en cours. Mais il y a des
20 suivis de projet qui sont réalisés maintenant où on
21 tente de suivre avec HQ Équipement qui réalise des
22 projets pour nous, de façon beaucoup plus serrée.
23 Puis, ça, monsieur Tessier pourra en parler de
24 façon probablement plus aisée que moi. Mais on a
25 ajouté des jalons de suivi de projet pour s'assurer

1 d'être en mesure d'intervenir si on perçoit des
2 glissements au courant même d'une année.

3 Autre élément, c'est depuis l'arrivée de
4 monsieur Boucher, on tente également de réaliser
5 les mises en service de façon échelonnée dans
6 l'année. Plutôt que d'avoir toutes nos mises en
7 service prévues en novembre, décembre année après
8 année, à chaque fois aujourd'hui qu'on fait
9 autoriser un projet d'investissement, beaucoup de
10 questions. Les gens sont 'challengés' à savoir,
11 est-ce que la mise en service ne pourrait pas être
12 réalisée en mai, en mars, en juin, pour échelonner
13 dans l'année les mises en service, ce qui va créer
14 moins de pression sur des mises en service prévues
15 à la fin de l'année, novembre, décembre. Alors,
16 oui, il y a des initiatives en place pour améliorer
17 toute cette acuité.

18 Q. **[333]** Donc, ces initiatives-là devraient, selon
19 vous, permettre de répondre un peu à la difficulté
20 d'estimer, là, dans les années passées avec
21 précision le moment dans l'année où les mises en
22 service sont effectuées?

23 R. Tout ce qui est suivi habituellement s'améliore.

24 Q. **[334]** Merci. Je vais maintenant vous demander de
25 prendre la pièce HQT-4, Document 1 page 13, c'est

1 la pièce B-0062. C'est un suivi concernant la norme
2 ASC 606. Le Transporteur mentionne... c'est aux
3 lignes 5 à 10.

4 Toutefois pour l'ASC 606, certaines
5 questions d'interprétation propres au
6 secteur restent encore en suspens et
7 les conclusions qui seront tirées, si
8 elles sont différentes de celles qui
9 sont actuellement prévues, pourraient
10 avoir un impact pour le Transporteur.
11 Hydro-Québec continue de suivre
12 l'évolution des interprétations de
13 cette nouvelle norme.

14 Pouvez-vous élaborer sur les questions
15 d'interprétation de l'ASC 606 propres au secteur de
16 l'énergie qui restent encore en suspens?

17 R. Non, je n'ai pas cette information-là avec moi.

18 Q. **[335]** À quel moment le Transporteur pense être en
19 mesure de présenter les conclusions sur les
20 questions d'interprétation de la norme?

21 R. Ces éléments-là sont analysés par des collègues à
22 moi au niveau d'expertises comptables. Je pourrais
23 revenir. Je n'ai pas l'information.

24 Q. **[336]** Est-ce que vous êtes en mesure de donner un
25 aperçu de l'ordre de grandeur de l'impact que

1 pourrait avoir cette nouvelle norme sur les revenus
2 requis?

3 R. Je ne suis pas au fait d'aucun impact sur les
4 revenus requis.

5 (14 h 44)

6 Q. **[337]** Merci. Je vais maintenant vous référer à la
7 pièce HQT-3, Document 3, page 6, c'est concernant
8 le balisage auprès de First Quartile. Le
9 Transporteur indique qu'il a entamé des démarches
10 auprès de la firme First Quartile et compte
11 présenter les résultats de ce balisage dans la
12 prochaine demande tarifaire. Pouvez-vous indiquer
13 où le Transporteur en est rendu dans sa démarche
14 entamée auprès de cette firme-là.

15 M. STÉPHANE VERRET :

16 R. Madame Roquet, au panel numéro 3, sera en mesure de
17 vous répondre.

18 Q. **[338]** Mon autre question, c'était qu'est-ce que
19 vous entendez présenter comme résultat de balisage,
20 j'imagine que c'est la même chose?

21 R. Tout à fait.

22 Q. **[339]** Maintenant ma question va porter sur
23 l'indicateur IF de deuxième génération. On en a
24 parlé un peu, le président de TransÉnergie en a
25 parlé également lors de la première journée

1 d'audience. Est-ce que vous pouvez élaborer
2 davantage sur les raisons pour lesquelles le
3 Transporteur ne sera pas en mesure d'avoir un
4 indicateur IF de deuxième génération pour la
5 demande tarifaire deux mille dix-neuf (2019)? Ce
6 que j'ai compris, globalement... bien, ce qu'on
7 cherche à savoir, on a parlé de problèmes, là, au
8 niveau de l'impact des IF sur le réseau, on a
9 entendu parler aussi de la famille « autres », qui
10 fait partie des huit familles, qui semblait poser
11 problème. Est-ce que vous pouvez nous donner plus
12 d'information, là, sur ce qui fait en sorte qu'on
13 ne sera pas en mesure d'avoir un IF de deuxième
14 génération au prochain dossier tarifaire?

15 M. MAXIME LAJOIE :

16 R. Donc, concernant l'indisponibilité forcée deuxième
17 génération. Donc, en premier lieu, je voulais juste
18 m'assurer qu'on comprenne bien que l'IF de première
19 génération est utile et est utilisée à l'interne,
20 là, ce n'est pas quelque chose qu'on veut laisser
21 de côté, loin de là. Je pense que c'est important
22 le mentionner qu'on utilise cet indicateur-là quand
23 même aujourd'hui, donc avant de parler du
24 deuxième... de la deuxième génération.

25 Donc, au niveau de la complexité associée à

1 la production d'un indicateur de deuxième
2 génération, comme je vous l'ai mentionné,
3 l'information provient des systèmes d'exploitation.
4 Donc, aujourd'hui, pour être en mesure de sortir
5 cet indicateur-là il y a un traitement manuel qui
6 est requis pour être en mesure de traiter
7 l'information et de produire cet indicateur-là.

8 Donc, l'indicateur de deuxième génération
9 va être en écho aux préoccupations de la Régie,
10 donc on va intégrer les éléments d'impact sur la
11 clientèle, impact réseau, l'impact sur la
12 fiabilité. On va intégrer l'élément de durée
13 également dans l'indicateur de deuxième génération,
14 c'est ce qui est prévu. Mais ce qui est le plus
15 important aussi c'est de trouver, dans le fond, à
16 cet indicateur-là un moyen pour nous d'identifier
17 les équipements qui sont fautifs et de travailler
18 sur ces éléments-là.

19 Donc, il y a un élément aussi qu'on veut
20 s'assurer que cet indicateur-là soit utile pour la
21 Régie mais soit utile aussi pour les gens à
22 l'interne, pour être en mesure de faire des
23 recommandations et améliorer notre posture en
24 termes d'IF de deuxième génération.

25 Par rapport à la production de

1 l'indicateur. Donc, on est en bonne voie de... on
2 avance dans ce... notre intention étant de produire
3 cet indicateur-là le plus rapidement possible. Et
4 même à l'intérieur du dossier tarifaire deux mille
5 dix-neuf (2019) on va être en mesure de vous donner
6 un avancement de ça. Moi, je suis confiant qu'on
7 devrait être en mesure d'avoir progressé
8 significativement dans la production de cet
9 indicateur-là même au courant de l'année deux mille
10 dix-huit (2018).

11 Donc, je pense qu'on a un rendez-vous à se
12 donner au courant de l'année prochaine pour se...
13 Puis on est conscient des préoccupations que vous
14 avez, et qu'on a aussi, par rapport à la production
15 de cet indicateur-là. Donc, les astres sont alignés
16 pour qu'on soit capable de produire quelque chose
17 dans le cadre du dossier tarifaire deux mille dix-
18 neuf (2019).

19 Q. **[340]** Est-ce que vous pouvez préciser ce que vous
20 pensez être en mesure de présenter, à quelle étape
21 vous pensez être rendu lors du dossier tarifaire
22 deux mille dix-neuf (2019)?

23 R. Actuellement, les gens se sont concentrés beaucoup
24 sur la faisabilité de produire cet indicateur-là.
25 Parce qu'avant de produire un indicateur, il faut

1 s'assurer d'être en mesure de le produire, d'avoir
2 la bonne information et d'être en mesure de... de
3 produire une information de qualité dans laquelle
4 on va pouvoir se référer par la suite. Donc, c'est
5 important d'avoir un indicateur qui est fiable à la
6 fin du processus. Donc, à mon avis, on va être en
7 mesure, au moins, de présenter l'état d'avancement
8 des travaux puis on va pouvoir probablement
9 s'avancer sur les premiers résultats préliminaires
10 de cet indicateur-là.

11 Q. **[341]** Est-ce que vous pouvez préciser ce que...
12 qu'est-ce que le Transporteur entend présenter
13 comme indicateur de deuxième génération, vous avez
14 parlé de sept familles, huit familles
15 d'équipements, est-ce que vous pouvez préciser si
16 vous entendez présenter un indicateur par famille
17 ou un indicateur pondéré ou juste nous donner plus
18 de détails sur ce que vous pensez présenter à la
19 Régie?

20 R. Oui. L'indicateur qu'on vise produire va
21 probablement continuer à avoir une certaine nature
22 par équipement. Donc, les familles vont être
23 représentées dans... est-ce que ça va être... là je
24 n'ai pas le détail, est-ce que ça va être huit,
25 neuf, dix (10) familles, là.

1 (14 h 49)

2 Mais on va retrouver ce nombre de famille-
3 là. Ce qu'il est important de comprendre, c'est de
4 voir la pondération de ces IF-là, donc les facteurs
5 de pondération comme l'impact, par exemple, sur la
6 clientèle ou l'impact que ça peut avoir sur la
7 sécurité ou l'impact que ça peut avoir sur la
8 disponibilité du réseau. Donc ça, c'est un facteur
9 qui va être intégré. La durée également, qui fait
10 partie des facteurs d'impact. Donc les IF vont être
11 pondérés, dans le fond, comme vous l'avez
12 mentionné. Et puis vous on va être en mesure de le
13 produire, dans le fond, selon les catégories
14 principales d'actifs qu'on a. Et nous, ça va nous
15 permettre aussi d'identifier les équipements
16 fautifs, là. L'élément additionnel qu'on essaie
17 d'aller chercher, comme je vous l'ai mentionné,
18 aujourd'hui au niveau des systèmes d'exploitation
19 l'indisponibilité est sur un emplacement
20 d'exploitation. Dans cet emplacement-là, il peut y
21 avoir plusieurs équipements. Donc un des éléments
22 importants pour nous c'est d'identifier
23 l'équipement fautif dans cette zone-là, dans cet
24 emplacement-là pour être en mesure justement de
25 faire ressortir les équipements qui sont... qui

1 nécessitent de la maintenance ou qui nécessitent
2 des remplacements en priorité.

3 Q. **[342]** Merci. Est-ce que vous savez c'est quoi
4 l'échéancier ultime pour la présentation de l'IF,
5 deuxième génération? Vous ne sera pas en mesure
6 pour deux mille dix-neuf (2019), là, mais est-ce
7 que vous avez un échéancier puis vous pouvez nous
8 dire : bien à tel moment ce sera...

9 R. Bien notre objectif c'est dans le cadre du prochain
10 dossier tarifaire, de vous faire un avancement sur
11 le dossier, donc on parle de la mi deux mille dix-
12 huit (2018), dans le fond, dans laquelle on serait
13 capable de produire une première... une première
14 mouture de cet indicateur de deuxième génération.

15 Q. **[343]** Puis le produit final?

16 R. Écoutez, on a... on est encore dans le processus de
17 développement, là. Je suis confiant que la première
18 généré... la deuxième génération, je vais le dire
19 comme ça, va nous amener de l'information
20 pertinente. Puis on va être en amélioration
21 continue sur cet indicateur-là. On se donne le
22 prochain jalon dans la première moitié de l'année
23 deux mille dix-huit (2018) pour produire cet
24 indicateur-là puis être en mesure de le présenter à
25 la Régie.

1 Q. **[344]** Deux mille vingt (2020) est-ce que vous
2 pensez que c'est une date possible pour avoir le
3 final? Après ça j'arrête.

4 R. Deux mille vingt (2020)?

5 Q. **[345]** Deux mille vingt (2020).

6 R. Deux mille vingt (2020). Oui, tout à fait. Je pense
7 que c'est réaliste. Notre échéancier actuellement,
8 là, s'échelonne jusqu'à la mi deux mille dix-huit
9 (2018) pour produire cet indicateur-là, donc on va
10 travailler fort pour qu'à la mi deux mille dix-huit
11 (2018) on ait cet indicateur-là. On va essayer de
12 l'intégrer dans la prochaine demande tarifaire.

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 R. Vous savez, pour le prochain dossier tarifaire mon
15 collègue mentionnait qu'on sera... qu'on aura une
16 meilleure posture, là, en termes d'informations
17 puis d'état d'avancement du... de la production de
18 cet indicateur deuxième génération. Il serait
19 intéressant au moment de l'information qui sera
20 déposée dans le dossier, je pense que c'est le
21 genre de sujet qui pourrait très bien se prêter à
22 une séance de travail... peu importe comment on le
23 qualifie, je n'ai peut-être pas le terme
24 exactement, là, mais une séance de travail avec les
25 intervenants où on pourra partager l'état

1 d'avancement de cet indicateur-là. On pourra voir
2 avec la Régie tout dépendant s'il y a des
3 informations supplémentaires qui sont requises,
4 tout ça, puis on pourra s'ajuster. Je pense que ce
5 sera un moment approprié dans le cadre du prochain
6 dossier tarifaire pour le faire.

7 Q. **[346]** Merci. En terminant, je voulais revenir sur
8 Chamouchouane. Ce qu'on voulait savoir c'est, parce
9 que vous avez mentionné qu'il y aurait une seule
10 mise en service, qu'il n'y aurait pas de mise en
11 service partielle pour deux mille dix-huit (2018),
12 donc on devrait s'attendre à avoir une mise en
13 service pour la totalité, là, soit le huit cent
14 soixante-neuf millions (869 M\$). Mais si vous avez
15 des difficultés à rencontrer, là, à faire la mise
16 en service comme telle est-ce que c'est possible
17 qu'il y ait des mises en service qui soient
18 partielles? Dans la mesure où ce qu'on veut
19 comprendre c'est : si vous n'êtes pas en mesure de
20 faire la mise en service du huit cent soixante-neuf
21 millions (869 M\$) pour novembre et que c'est décalé
22 à l'année d'après, donc est-ce que c'est zéro ou
23 huit cent soixante-neuf millions (869 M\$) ou ça se
24 peut qu'on ait une mise en service, par exemple, de
25 six cent millions (600 M\$)? Puis que le deux cent

1 soixante-neuf millions (269 M\$) soit décalé à
2 l'année suivante.

3 Mme ANDRÉE BOUCHER :

4 R. Je n'ai pas... je n'ai pas l'analyse ici. La seule
5 chose que je peux vous dire c'est que pour tout
6 projet d'investissement, c'est vrai pour
7 Chamouchouane, mais c'est vrai pour tout projet
8 d'investissement, le Transporteur n'a aucune raison
9 puis aucun avantage à étirer les projets de façon
10 indue parce qu'il y a des frais financiers
11 capitalisés qui s'accumulent, des frais de gestion
12 de projet, ça augmente de beaucoup la valeur des
13 projets et ce n'est pas du tout à notre avantage
14 personne. Dès que les actifs sont prêts à être
15 utilisés tels qu'ils sont été prévus par la
16 direction, les mises en service se font. Que ce
17 soit des mises en service partielles ou des mises
18 en service finales. Je n'ai pas ici le niveau de
19 mise en service ou les actifs à mettre en service
20 pour Chamouchouane-Bout-de-l'île de façon précise.
21 Mais pour tout projet, dès qu'une mise en service
22 partielle est possible parce que les actifs sont
23 contributifs au réseau, les mises en service
24 partielles se font dès que possible.

25 Q. [347] Mais, pour Chamouchouane, vous ne le savez

1 pas ce qu'il est possible comme...

2 R. Pour Chamouchouane, je ne le sais pas, je n'ai pas
3 l'analyse ici. Mais, ce que je veux dire, c'est que
4 si on a un projet où il y a par exemple deux ou
5 trois transfos à mettre en service puis deux
6 artères de ligne, bien si le projet... C'est pas
7 binaire, c'est pas la mise en service complète ou
8 zéro. S'il y a deux transfos sur trois qui sont
9 prêts à être mis en service qui sont utilisés parce
10 que les artères de ligne sont disponibles, sont
11 fonctionnelles, on va mettre en service partiel
12 tout ce qu'il est possible de faire.

13 Q. **[348]** Est-ce que c'est possible de prendre un
14 engagement pour vérifier ce qu'il est possible
15 comme mise en service partielle?

16 R. Je pense que c'est très hypothétique à ce temps-ci
17 parce qu'on n'a aucune idée d'où est-ce qu'on sera
18 rendu au mois de juillet ou au mois d'août l'an
19 prochain avec la mise en service. Peut-être
20 monsieur Talbot peut compléter.

21 M. STÉPHANE TALBOT :

22 R. Peut-être juste... j'entends que vous voulez vous
23 faire rassurer. Peut-être d'un point de vue réseau,
24 je dirais : les principaux... les principales
25 activités à réaliser au niveau des postes sont

1 pratiquement toutes faites. Il y avait des
2 inductances, je pense, à rajouter à Chamouchouane,
3 ils sont déjà installés.

4 S'il reste un seul enjeu, moi, je le dirais
5 comme ça, c'est si jamais, au niveau de l'accepté
6 social, on rencontrait un groupe de parties qui ne
7 voudrait pas qu'on complète un bout de ligne, mais
8 on est très avancé au niveau des pylônes. Je n'ai
9 pas le détail là, mais c'est très très avancé. Moi,
10 je ne considère pas que c'est un grand enjeu là
11 pour le Transporteur pour deux mille dix-huit
12 (2018).

13 Q. **[349]** Merci. Ça va mettre fin à mes questions.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître de Repentigny. Madame Pelletier?

16 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

17 Mme LOUISE PELLETIER :

18 Q. **[350]** Absolument. J'en ai quelques-unes. Vous allez
19 être patients. Je reviendrais, et c'est en vrac là,
20 je n'ai aucune espèce d'ordre autrement que l'ordre
21 dans lequel se retrouve mes papiers tout mêlés. Je
22 reviendrais sur l'ASC 606.

23 Vous avez dit, Madame Boucher, que, non,
24 vous, vous n'êtes pas au courant des questions
25 d'interprétation. Qui les fait ces questions

1 d'interprétation là? Où ça se retrouve? Quand le
2 Transporteur va-t-il se retrouver avec une norme
3 qu'il va devoir appliquer, avec des impacts dont il
4 n'a pas prévu ce que ça pourra faire sur son
5 entreprise, sur son revenu requis? Avez-vous... Qui
6 fait ça? C'est au niveau corpo que ça se fait?
7 C'est des grands contrôleurs ailleurs?

8 Mme ANDRÉE BOUCHER :

9 R. Il y a une direction principale sous le chapeau
10 vice-présidence exécutive comptabilité contrôle. Il
11 y a une direction principale qui est responsable,
12 entre autres, de toute l'analyse de la
13 normalisation comptable de façon générale pour
14 toute l'entreprise. Et c'est ces gens-là qui nous
15 communiquent l'information lorsqu'il y a des normes
16 ou des changements aux normes qui peuvent avoir des
17 impacts sur les activités de chacun des... chacune
18 des divisions, chacun des contrôleurs qui
19 supportent ces divisions-là.

20 Q. **[351]** O.K. Bon. Je tentais seulement de voir si on
21 pouvait éviter un autre dossier ASC 715 avec des
22 applications rétroactives. Alors, c'était le but de
23 ma question, mais je ne suis pas plus renseignée.
24 Mais, je pense, monsieur Verret a compris ce que je
25 voulais dire. On n'aime pas ça les rétroactifs même

1 si on en fait.

2 Alors, j'aimerais aussi poursuivre avec...
3 encore avec vous, Madame Boucher, sur... et là je
4 reviens à, je pense, la première question de
5 toutes, sur les mesures à mettre en place pour
6 pallier aux difficultés qui ont été rencontrées au
7 poste Rockfield. Alors, vous avez indiqué qu'il y
8 avait, bon, pour deux mille dix-sept (2017), une
9 charge, je pense, de neuf cent mille dollars
10 (900 000 \$) pour régler la situation. Est-ce que
11 c'était bien une charge ou un investissement? Je
12 n'ai pas saisi.

13 R. C'est un investissement de neuf cent mille dollars
14 (900 000 \$) pour le poste Rockfield. Ce sont des
15 coûts qui vont être capitalisables aux actifs en
16 place dans le poste actuellement.

17 Q. **[352]** Parfait. Et pour les quarante-quatre ou
18 quatre-cinq (44-45) autres, on prévoit... vous avez
19 indiqué que pour deux mille dix-huit (2018) ce
20 serait vingt-deux millions (22 M\$) à peu près?

21 R. C'est-à-dire que c'est vingt-deux millions (22 M\$)
22 globalement, incluant le neuf cent mille
23 (900 000 \$) pour Rockfield. Ça fait qu'il reste
24 environ...

25 Q. **[353]** O.K. Moi, c'est parce que je faisais

1 quarante-cinq (45 000 \$) fois neuf cent mille
2 (900 000 \$) puis ça me donnait plus que ça pas mal
3 là, mais...

4 R. Possible, ça dépend vraiment de la configuration de
5 chacun des postes intérieurs.

6 Q. **[354]** C'est bon.

7 R. Mais, globalement, on prévoit vingt-deux millions
8 (22 M\$) pour mettre à niveau les postes.
9 (14 h 59)

10 Q. **[355]** C'est bon. Donc, ce seront des éléments qui
11 seront capitalisables et qui seront passés à la
12 base de tarification. C'est des investissements
13 donc?

14 R. Ce sont des investissements. Il est possible qu'il
15 y ait quelques petits montants aux charges qui ne
16 répondent pas à la définition d'un actif. Mais
17 globalement, si tout se passe comme on a vu pour le
18 poste Rockfield, ça devrait être en majorité
19 capitalisable. Donc, des mises en service sur des
20 projets inférieurs à vingt-cinq millions (25 M\$)
21 intégrés à la base de tarification au fur et à
22 mesure que les travaux vont être réalisés dans les
23 postes.

24 Q. **[356]** Très bien. Et qui ont été présentés dans le
25 dossier des moins de vingt-cinq millions (25 M\$),

1 j'imagine, les demandes, ces demandes-là aux
2 invest?

3 R. Dans l'enveloppe des projets, dans la demande
4 d'invest, ce ne sont pas des projets spécifiques.
5 Il y a certaines enveloppes pour pallier à des
6 situations comme ça, entre autres.

7 Q. **[357]** Parfait. Je vous amènerais, tant qu'à parler
8 d'investissement... Vous avez indiqué... Je pense
9 que c'est encore à vous que s'adresse ma question.
10 Concernant le SCADA, RPTC, là, je suis un petit peu
11 mêlée. Parce qu'on dit qu'on a un quatorze virgule
12 quatre millions (14,4 M\$) qui est aux charges pour
13 l'année deux mille dix-huit (2018) et qui seront
14 des analyses préliminaires, tout comme l'étaient
15 les frais qui ont été... qui sont passés en deux
16 mille dix-sept (2017). Hein, c'est bien ça? Là, le
17 quinze millions (15 M\$) maintenant qui est en
18 investissement pour le SCADA, qu'est-ce que
19 c'est... est-ce que c'est le même? C'est quatorze
20 virgule six (14,6) plus point six ou encore c'est
21 quelque chose d'autre complètement? Pouvez-vous me
22 clarifier ça, s'il vous plaît?

23 R. Le quatorze virgule quatre millions (14,4 M\$) qui
24 est demandé en éléments spécifiques aux charges
25 d'exploitation pour deux mille dix-huit (2018), ce

1 sont des coûts d'analyses préliminaires pour les
2 deux projets : le remplacement du SCADA, le RPTC.
3 Et ce sont des coûts de nature non capitalisable,
4 parce qu'on n'est pas encore assez avancé dans les
5 solutions techniques, on n'a pas démontré la
6 rentabilité des solutions. On ne les connaît pas
7 encore. Alors, ça, c'est quatorze virgule quatre
8 millions (14,4 M\$) aux charges pour deux mille dix-
9 huit (2018). Et c'est en supplément de ce qui aura
10 été dépensé en deux mille dix-sept (2017). Parce
11 que quand on a fait la demande... Je veux juste
12 revenir.

13 Quand on a fait la demande de compte de
14 frais reportés cet été où on prévoyait neuf virgule
15 huit millions (9,8 M\$) aux charges pour deux mille
16 dix-sept (2017), on demandait de verser huit
17 millions (8 M\$) dans un compte de frais reportés.
18 On a déjà déposé cet été à ce moment-là les coûts
19 prévus pour deux mille dix-huit (2018) qui étaient
20 de quatorze virgule quatre millions (14,4 M\$).
21 Alors, ce n'est pas des reports de coûts de dix-
22 sept (17) à dix-huit (18).

23 D'autre part, le quinze millions (15 M\$)
24 prévu pour SCADA l'an prochain, c'est vraiment des
25 investissements. On prévoit revenir à la Régie en

1 deux mille dix-huit (2018) avec une demande
2 d'investissement... un investissement, une demande
3 individuelle pour le projet SCADA, et on aura à ce
4 moment-là toute l'information à vous présenter pour
5 ce qu'il y aura dans les investissements de quinze
6 millions (15 M\$). Mais c'est autre chose. C'est des
7 investissements de quinze millions (15 M\$) pour
8 SCADA en deux mille dix-huit (2018), autre que le
9 quatorze virgule quatre millions (14,4 M\$) de coûts
10 d'analyses préliminaires.

11 M. STÉPHANE VERRET :

12 R. Si vous permettez en complément de réponse. Parce
13 que le projet, le projet SCADA et le RPTC sont des
14 projets importants. Je me suis assis avec l'équipe
15 qui s'occupe de ce projet-là. Puis rapidement en
16 deux mille dix-sept (2017), on veut venir voir la
17 Régie pour expliquer un peu la démarche... dix-sept
18 (17), dix-huit (18). Rapidement au début de deux
19 mille dix-huit (2018), on veut venir rencontrer la
20 Régie pour pouvoir expliquer toute la démarche
21 réglementaire qu'on envisage pour faire autoriser
22 ce projet-là, donc dans quelle séquence, à quel
23 moment exactement.

24 Donc, on veut s'assurer qu'il n'y ait
25 aucune surprise sur les moments qu'on va se

1 présenter à la Régie avec le projet
2 d'investissement RPTC, puis éventuellement...
3 pardon, SCADA, puis éventuellement un autre sur le
4 RPTC. On veut que ce soit très clair. Puis on
5 envisage venir très tôt en deux mille dix-huit
6 (2018) vous montrer un petit peu tout notre plan de
7 match sur l'année, là.

8 (15 h 04)

9 Q. **[358]** C'est bien. Merci. Autre question, et je vais
10 parler de maintenance additionnelle. L'année
11 dernière, la Régie a autorisé un quarante-cinq
12 millions (45 M). Vous avez indiqué... Moi, je ne
13 suis pas intéressée à savoir si ça va vous placer
14 réactif, proactif. Je veux juste essayer de
15 comprendre où est le quarante-cinq millions (45 M)
16 de maintenance additionnelle. J'ai noté que vous
17 avez indiqué : « Le quarante-cinq millions (45 M),
18 on est capable de le faire et on l'a réalisé. »
19 Treize heures quarante-cinq (13 h 45) hier. Je ne
20 sais pas qui parlait. Je n'ai pas eu le temps de
21 retourner voir. Vous avez aussi indiqué tantôt que
22 vous l'aviez donné au dossier tarifaire cette année
23 le quarante-cinq millions (45 M) on le retrouve où?

24 Je veux bien comprendre que dans... même
25 précisé dans une DDR, vous nous avez fourni un

1 tableau, qui s'appelle « État d'avancement de la
2 mise en oeuvre de la maintenance additionnelle ».
3 Là, je prends celle de la DDR, qui est HQT-13,
4 document 1.1. Vous pouvez y aller si vous voulez
5 mais ce n'est pas nécessairement utile. Et ce
6 tableau-là nous donne, en fait, seulement les gros
7 montants, hein? Où on dit, l'année témoin...
8 l'année de base deux mille dix-sept (2017), c'est
9 trois cent quarante-six millions (346 M) entre...
10 et on voit la différence entre le trente (30)
11 septembre deux mille seize (2016) et trente (30)
12 septembre deux mille dix-sept (2017). Je ne vois
13 toujours pas où est ce quarante-cinq millions
14 (45 M).

15 Quand on dit : « Vous êtes capable de le
16 suivre et que vous l'avez fait », il est où? C'est
17 parce qu'il est mêlé dans tout ça? Il est dans la
18 grosse soupe puis on n'est pas capable de... moi,
19 je n'aime pas les petits haricots verts dans la
20 soupe, alors je ne serais pas capable de les
21 retirer quand je regarde votre tableau, pour savoir
22 la maintenance additionnelle c'est quoi, où est-ce
23 qu'elle est? Il n'y a pas de suivi comme tel, je ne
24 suis pas capable de le trouver votre suivi du
25 quarante-cinq millions (45 M). Là, on nous demande

1 cinquante-quatre (54), bon, il y a une chose qu'on
2 sait, c'est... quel est ce sur quoi porte la
3 différence de neuf parce que vous nous l'avez
4 clairement dit. Mais le quarante-cinq (45), il
5 n'est pas plus clair qu'il était... en tout cas,
6 dans mon esprit. Moi, je n'étais pas là l'année
7 passée, mais je ne l'ai pas trouvé non plus puis
8 là, bien, je ne le trouve pas plus, où il a été
9 fait ce quarante-cinq-là (45). Puis pouvez-vous
10 m'aider, m'éclairer?

11 Mme ANDRÉE BOUCHER :

12 R. Je vais essayer de vous aider. Dans la pièce du
13 dossier HQT-6, document 4, on a sorti de
14 l'information de gestion pour établir ou guider la
15 Régie sur les coûts directs de maintenance encourus
16 depuis deux mille seize (2016). On a intégré les
17 années, là, examinés dans le dossier ici, c'est-à-
18 dire le réel deux mille seize (2016), la décision
19 deux mille dix-sept (2017), l'année de base deux
20 mille dix-sept (2017) et ce qu'on demande en deux
21 mille dix-huit (2018).

22 Ce qu'on a fait ici, c'est qu'on est venu
23 sortir, en info de gestion, toute la contribution
24 de la main-d'oeuvre qui est nécessaire pour
25 réaliser nos activités de maintenance. Alors, on

1 est venu sortir toutes les heures des employés dans
2 la planification opérationnelle consolidée, que ce
3 soit des employés de métier, les électriciens, les
4 techniciens automatistes, les opérateurs mobiles
5 qui font les manoeuvres sur le réseau, les gens au
6 support technique qui définissent les stratégies,
7 qui sont là pour supporter les interventions. Toute
8 la main-d'oeuvre nécessaire pour réaliser notre
9 maintenance.

10 Les autres charges, comme les services
11 externes, que ce soit pour la végétation ou que ce
12 soit les autres charges de services externes pour
13 réaliser la maintenance. Les stocks qu'on a besoin
14 pour réaliser cette maintenance-là. Et tous les
15 fournisseurs internes et les gens d'HQ Équipement
16 qui réalisent la maintenance pour nous.

17 Là où on peut voir clairement qu'on a
18 utilisé le quarante-cinq millions (45 M), ou plus
19 encore, c'est que lorsqu'on regarde la maintenance
20 réalisée en deux mille seize (2016), décrite comme
21 ça, c'est qu'on a dépensé en coûts directs de
22 maintenance deux cent soixante-treize millions
23 (273 M) en deux mille seize (2016). Lorsqu'on
24 regarde ce qui avait été autorisé ou prévu en dix-
25 sept (17) puis reconduit en dix-huit (18), on est

1 plus à la hauteur de trois cent quarante-six
2 millions (346 M).

3 Alors, on voit que nos efforts pour
4 réaliser notre maintenance, en main-d'oeuvre, en
5 stocks, en services externes, sont de soixante-
6 treize millions (73 M) supérieurs en dix-sept (17),
7 dix-huit (18), qu'ils étaient en deux mille seize
8 (2016). Alors, c'est là où on peut retrouver notre
9 quarante-cinq millions (45 M) ou le cinquante-
10 quatre (54) de deux mille dix-huit (2018).

11 M. GHISLAIN TESSIER :

12 R. En complément d'information. En fait, du
13 perspective terrain, ce qu'on voit du cinquante-
14 quatre millions (54 M), comme on l'a expliqué par
15 rapport au MGA, c'est un niveau d'interventions que
16 je dois faire sur le réseau. Pour moi, c'est
17 difficile de venir catégoriser précisément lequel
18 fait partie du cinquante-quatre millions (54 M)
19 puis de mon budget de base par rapport à la
20 maintenance que j'effectue. Puis là, je vais donner
21 un exemple concret. Si j'ai une maintenance
22 conditionnelle mais très ciblée. On l'a vu, en deux
23 mille dix-sept (2017), ce qu'on a fait
24 concrètement, c'est qu'on a doublé le nombre
25 d'interventions qu'on allait faire sur le réseau

1 dans ce type d'activité-là.

2 (15 h 09)

3 Maintenant, quand on nous pose : « On peut-
4 tu le suivre concrètement? » Je peux suivre
5 l'ensemble mais lequel faisait partie du cinquante-
6 quatre millions (54 M)? C'est là que vient toute la
7 difficulté ou la complexité. Je pourrais être... je
8 pourrais être très simple et dire, bien, je vais
9 prendre ceux que j'ai réalisés puis c'est ceux-là
10 que je vais vous... je vais vous démontrer comme
11 quoi qu'on l'a bien utilisé puis on l'a priorisé.
12 Mais c'est pas le cas. On regarde l'ensemble du
13 niveau de maintenance requis. On a fait une mise à
14 niveau de notre maintenance requise par rapport au
15 quarante-cinq millions (45 M\$), cinquante-quatre
16 millions (54 M\$) pour adresser les risques puis les
17 priorités du réseau. Puis à ça, bien on l'a, en
18 début d'année, priorisé en termes de nombre
19 d'intervention requis, puis on l'a réalisé à la
20 même hauteur que ce nombre d'interventions requis-
21 là. Puis pour vous donner un exemple, je vous ai
22 donné la maintenance conditionnelle. On a doublé le
23 nombre d'interventions qui était associé à ce
24 quarante-cinq millions (45 M\$)-là, mais on a le
25 niveau des emprises, on a augmenté le niveau de

1 gestion des emprises qu'on a faites. Puis la
2 maintenance systématique, le président vendredi
3 matin vous en parlé, on est passé de douze mille
4 (12 000) à peu près interventions qu'on faisait en
5 maintenance systématique à dix-huit mille huit cent
6 quarante (18 840) interventions sur le réseau. Mais
7 encore là, en termes de suivi spécifique je ne suis
8 pas capable de différencier entre le dix-huit mille
9 (18 000) puis le douze mille (12 000). C'est-tu
10 rien que l'écart que je viens suivre ou c'est la
11 totale de ma mise à niveau de la maintenance que je
12 vais suivre?

13 Q. **[359]** C'est bien. Sauf que je comprends bien ça,
14 sauf que des fois vous êtes capable, le
15 Transporteur est capable de nous donner un niveau
16 de détail assez important. Si je pense à votre
17 maintenance conditionnelle prioritaire de huit
18 millions (8 M\$), c'est comme assez détaillé, on va
19 faire mille quatre cents (1400) inspections ou
20 interventions de ne je sais plus quoi, plus le
21 trois millions
22 (3 M\$), c'est une centaine d'interventions. C'est
23 dans le genre très détaillé, ça. Alors... et ça,
24 c'est pour huit alors... enfin.

25 L'important, j'imagine, c'est que vous

1 allez être capable d'évaluer que cette maintenance-
2 là permet, additionnelle, permet d'arrêter...
3 d'arrêter UN vieillissement trop prononcé du
4 réseau. C'est à espérer que les indicateurs seront
5 là pour que vous puissiez vous en assurer.

6 R. En fait en effet, l'IF, l'indisponibilité forcée en
7 est un.

8 Q. **[360]** Oui.

9 R. L'IC en est un autre, le niveau de correctif en est
10 un autre. Oui, en effet il y a plusieurs
11 indicateurs sur lesquels on peut se référer pour
12 voir l'impact de cette maintenance additionnelle-
13 là. Mais rappelons-nous quand même que cet impact-
14 là est sur une durée quand même un certain nombre
15 de temps à venir. On n'aura pas sur un an un impact
16 direct. Ça va prendre un certain nombre d'années
17 avant d'avoir un impact positif.

18 Q. **[361]** C'est bien. Oui.

19 Mme ANDRÉE BOUCHER :

20 R. Juste revenir juste une petite seconde. Pour le
21 budget, le suivi du budget de la maintenance
22 conditionnelle prioritaire de huit millions (8 M\$),
23 lorsque c'est un budget spécifique vraiment où est-
24 ce qu'on connaît exactement la nature du budget,
25 que ça a un début puis que ça a une fin, oui, on a

1 des supports de coûts qui permettent de suivre le
2 budget. Quand c'est une mise à niveau d'un budget
3 global comme on a pour le cinquante-quatre millions
4 (54 M\$) c'est... ce n'est plus possible de suivre à
5 la trace la mise à niveau du budget. Ça devient
6 très, très difficile.

7 Q. **[362]** O.K. Je reviendrais sur une déclaration du
8 président hier, de monsieur Boucher qui, lorsqu'il
9 nous a parlé de la bonne performance du
10 Transporteur quant au projet des PK. Alors où en
11 fait on nous dit qu'il y a cent onze millions
12 (111 M\$) qui ont été d'économie dans ça que vous
13 avez été capable de réaliser pour toutes sortes de
14 raison, et félicitations. Et il nous a aussi dit
15 bien ces économies-là, on va... comment est-ce
16 qu'il a dit ça... ça va être évidemment, évidemment
17 qu'il a dit : retourné en bénéfices à la clientèle.
18 Bon. Comment?

19 R. Le cent onze millions (111 M\$) d'économie de
20 projet, c'était une valeur de projet de cinq cent
21 soixante-et-onze millions (571 M\$). On a maintenant
22 des coûts prévus de quatre cent soixante millions
23 (460 M\$). C'est une... c'est des économies de coûts
24 qui ont été annoncées dans le rapport annuel deux
25 mille seize (2016) et qui ont été intégrées dans

1 l'année de base deux mille dix-sept (2017).

2 Alors au fur et à mesure que les mises en
3 service des PK se font, les économies réalisées ont
4 fait partie des prévisions, là, qui sont dès
5 l'année de base deux mille dix-sept (2017) ajustées
6 du cent dix millions (110 M\$) d'économies.

7 Q. **[363]** Oui, mais c'est pas quelque chose qui est
8 retourné à la clientèle en termes de réduction du
9 revenu requis, oui?

10 R. En termes d'amortissements futurs.

11 Q. **[364]** D'amortissement.

12 R. Et de rendement sur la BT.

13 Q. **[365]** Oui.

14 R. En termes d'amortissements de l'actif.

15 Q. **[366]** Oui. O.K.

16 R. Et de rendement sur la BT, oui, les économies de
17 cent dix millions (110 M\$) retournent cent pour
18 cent (100 %) à la clientèle, effectivement.

19 M. STÉPHANE VERRET :

20 R. Donc, dans l'exemple de madame Boucher, au lieu
21 d'intégrer à la base de tarification des actifs de
22 l'ordre de cinq cent soixante-et-onze millions
23 (571 M\$), bien les actifs qui vont être intégrés
24 sont plutôt de quatre cents (400 M\$) quelques
25 millions et donc l'amortissement et le rendement en

1 conséquence vont être moins élevés sur l'ensemble
2 de la période d'amortissement. C'est dans ce sens-
3 là...

4 (15 h 14)

5 Q. **[367]** O.K.

6 R. ... que la valeur... que la réduction du coût
7 bénéficie directement à la clientèle en ayant une
8 base de tarification moins élevée.

9 Q. **[368]** Hum, hum. O.K. J'ai, je pense, une dernière
10 question et qui concernerait ou qui porte sur les
11 excédents de rendement des fournisseurs internes du
12 Transporteur. On constate qu'il y a une grande
13 centralisation des activités et des ressources
14 depuis quelques années, au sens où il y a de plus
15 en plus d'activités qui sont transférées à la VPTIC
16 ou à un autre... au SCP, en tout cas je ne les ai
17 pas tous en tête. Et je pense que ça a été aussi
18 discuté dans le cadre de la Phase 2 du dossier de
19 l'année dernière, où j'ai... je n'avais pas le
20 plaisir d'y être. Et de façon générale vous avez...
21 je vous ramènerais à un de vos tableaux qui était
22 en réponse à une Demande de renseignements, où on
23 parlait de l'évolution des revenus et des coûts
24 complets des fournisseurs internes. C'est la B-076.
25 C'est seulement que pour, si vous voulez, confirmer

1 les chiffres que je vais vous dire, là. Alors page
2 74, excusez. C'est pas bon de le dire avant, mais
3 il faut le dire le numéro de page.

4 R. À un moment donné, oui.

5 Q. **[369]** Donc, dans ce tableau on constate que les
6 fournisseurs internes du Transporteur ont généré
7 cent soixante-quatorze millions (174 M\$) d'écart de
8 rendement en deux mille seize (2016). L'écart entre
9 le revenu réel et le coût complet, là, qui est
10 présenté à ce fameux tableau. Avec la mise en place
11 du mécanisme de traitement des écarts de rendement,
12 communément appelé le MTER, les écarts de rendement
13 positifs du Transporteur sont ou seront en tout cas
14 retournés à la clientèle. Ma compréhension est à
15 l'effet que les écarts de rendement des
16 fournisseurs internes, ces écarts de rendement-là,
17 eux autres ne sont pas assujettis au MTER et ils ne
18 seraient pas retournés à la clientèle. Ils vont
19 rester chez les fournisseurs internes. Est-ce que
20 je comprends... ma compréhension est-elle juste? Ou
21 suis-je dans le champ? Ou sur le terrain, là. Puis
22 c'est ça.

23 Mme ANDRÉE BOUCHER :

24 R. Dans... ce que je pourrais peut-être répondre c'est
25 que, un peu comme on l'a constaté en deux mille

1 seize (2016), du cent soixante-quinze millions
2 (175 M\$) il y avait cent quarante millions (140 M\$)
3 d'efficience, il y avait trente-quatre (34 M\$) ou
4 trente-cinq millions (35 M\$) qui étaient des écarts
5 en lien avec la retraite, les APRA. Le cent
6 quarante millions (140 M\$) a été remis dès que ça a
7 été jugé de l'efficience récurrente, elle a été
8 remise dans les tarifs en deux mille dix-huit
9 (2018). Et le Transporteur a bénéficié de trente-
10 quatre millions (34 M\$) de cette efficience-là
11 remise dans les tarifs. Alors elle n'est pas restée
12 longtemps chez les fournisseurs. Elle a été remise
13 dans les tarifs deux mille dix-huit (2018), là,
14 pour le Transporteur à la hauteur de trente-quatre
15 millions (34 M\$).

16 Q. **[370]** C'est bien. Je n'ai pas d'autres questions.
17 Peut-être que mon collègue... mon collègue
18 poursuivra, mais... Je vous remercie beaucoup,
19 Madame Boucher, Messieurs Lajoie, Tessier, Verret
20 et madame Devault. Monsieur Talbot, mon Dieu! Il ne
21 fallait pas que je vous oublie, vous êtes le
22 premier, le seul qui n'a pas bougé. Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Madame Pelletier. Madame Gagnon?

25

1 Mme FRANÇOISE GAGNON :

2 Q. [371] Alors François Gagnon pour la Formation.

3 Alors ma question va porter surtout sur une
4 clarification au sujet du dépôt, là, de l'étude sur
5 le taux de pertes que le Transporteur prévoit
6 déposer à la Régie. Ça, ça fait référence à un
7 suivi de la décision D-2017-021, où au paragraphe
8 523 on faisait mention que la Régie ordonne au
9 Transporteur de déposer au plus tard dans le cadre
10 de son dossier tarifaire deux mille dix-neuf (2019)
11 cette étude-là.

12 Alors la Régie s'attendait à ce que cette
13 étude-là soit déposée dans le dossier tarifaire
14 deux mille dix-neuf (2019), mais effectivement une
15 question qu'on a entendue ce matin, une réponse à
16 l'AHQ-ARQ, ça semblait... vous sembliez dire que ça
17 viendrait peut-être plus vite. Alors on aimerait...
18 la Régie aimerait savoir quand et dans quel forum
19 vous prévoyez déposer cette étude-là.

20 M. STÉPHANE TALBOT :

21 R. Bien à vrai dire on... idéalement, je pense que ce
22 serait de le sortir de la cause tarifaire deux
23 mille dix-neuf (2019) pour qu'on ait le temps d'en
24 parler dans une discussion peut-être technique, je
25 pense que ce que serait plus approprié. Le forum,

1 je ne suis pas trop familier, peut-être que
2 Stéphane tu pourrais...

3 (15 h 19)

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 R. Moi, je le suis un peu plus, oui, effectivement.
6 Donc effectivement, la demande de la Régie était
7 pour un dépôt dans le dossier tarifaire afin que la
8 Régie puisse en prendre connaissance et puis
9 l'étudier, tout ça. Alors, on le fera dans le cadre
10 du dossier tarifaire. Mais pour rejoindre la
11 préoccupation de monsieur Talbot, dans le fond, un
12 peu comme le sujet tout à l'heure des IF, je pense
13 qu'il sera tout à fait approprié d'avoir des
14 séances de travail qu'on puisse techniquement
15 échanger sur l'étude.

16 Q. **[372]** Donc, si je comprends bien, vous allez le
17 faire pour le dépôt du dossier deux mille dix-neuf
18 (2019)?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[373]** Parfait. Merci beaucoup. Ça termine ma
21 question.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. **[374]** Juste pour poursuivre la question de ma
24 collègue Gagnon. Les séances de travail, peut-être
25 que vous pourriez... si on avait possiblement, on

1 savait que vous vouliez vraiment avoir un... on
2 pourrait déjà dans ce dossier-ci les prévoir et les
3 autoriser, pas attendre nécessairement que vous
4 deviez mettre un dossier sur la table. Ça dépend si
5 vous voulez l'intégrer au dossier tarifaire,
6 première phase, deuxième phase dans le dossier
7 tarifaire. En tout cas, ça pourrait être une chose
8 qu'on pourrait faire maintenant, pas de ce dossier-
9 ci, mais du prochain dossier, je parle. Revenez-moi
10 pas avec une phase 2 cette année. Mais...

11 M. STÉPHANE VERRET :

12 R. Ce n'est pas moi qui vous l'a suggérée l'an passé.

13 Q. **[375]** Non. Tout à fait. Je pense que ça venait de
14 pas mal de chez nous. Mais parce que, souvent, pour
15 avoir fait beaucoup de gaz, souvent dans Gaz Métro,
16 on prévoit puis on autorise. Donc l'assujetti n'a
17 pas besoin de revenir nous voir. Il a déjà les
18 autorisations. Les gens vont être rémunérés, et
19 caetera. C'est dans ce sens-là que ça pourrait être
20 pratique.

21 R. Ma difficulté, c'est de savoir... Je n'ai pas vu
22 l'étude. Je pense qu'elle est en élaboration.
23 Alors, ma difficulté, c'est de savoir quand ce sera
24 prêt pour être discuté. Alors, si on fixe des
25 dates, ça va être...

1 Q. [376] Ce n'est pas les dates. On ne met jamais de
2 date, nous. Je m'excuse de vous avoir interrompu,
3 Monsieur Verret. C'est juste qu'on autorise la
4 tenue sur tel sujet de deux, trois. Puis à ce
5 moment-là, bien, c'est déjà dans la mécanique. Ça
6 roule. Puis vous n'avez pas besoin de revenir tout
7 de suite. C'est dans ce sens-là. J'essaie d'être
8 pragmatique. C'est juste ça. Je pense que je suis
9 le dernier. Il n'y a plus personne. Ah! Moi, je
10 n'ai pas de questions. Mes collègues ont tout fait
11 la job. C'est le fun quand on travaille avec des
12 gens qui ont beaucoup d'expérience. Oui. Mais de ce
13 côté-là. Oui. Ça dépend sur quoi.

14 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

15 Sur les écarts de rendement.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Allez-y!

18 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

19 Q. [377] Juste pour faire un suivi sur la réponse que
20 vous avez donnée concernant les écarts de
21 rendement. Vous avez mentionné qu'il y a des
22 excédents de rendement qui ont eu lieu, qui ont été
23 constatés chez les fournisseurs internes pour deux
24 mille dix-sept (2017), c'est ça? Il faudrait que je
25 revoie l'année.

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. Pour deux mille seize (2016).

3 Q. **[378]** Pour deux mille seize (2016). Et que ces
4 écarts-là ont été retournés à la clientèle. Mais si
5 je comprends bien, ce retour-là, dans le fond,
6 c'est que la prévision pour l'année suivante a été
7 ajustée afin de tenir compte des excédents de
8 rendement. Est-ce que c'est bien ça?

9 R. C'est-à-dire que les écarts qui ont été constatés à
10 l'année deux mille seize (2016) et qui
11 constituaient de l'efficience récurrente qui était
12 constatée a été remise dans les tarifs deux mille
13 dix-huit (2018), trente-quatre millions (34 M\$)
14 pour HQT.

15 Q. **[379]** Par le biais de la nouvelle prévision?

16 R. Par le biais de la demande tarifaire deux mille
17 dix-huit (2018).

18 Q. **[380]** Mais si la demande tarifaire deux mille dix-
19 huit (2018) présente elle aussi un écart, est-ce
20 qu'il y a un risque qu'il y a toujours un écart de
21 rendement qui puisse rester chez les fournisseurs
22 internes?

23 R. C'est-à-dire que sur une base annuelle, quand, moi,
24 je regarde avec les gens d'HQT la facturation
25 interne au printemps avec les fournisseurs, on a un

1 rendez-vous annuel, c'est que d'année en année, les
2 fournisseurs internes contribuent à l'efficience,
3 on livre deux pour cent (2 %) d'efficience, le Xnt,
4 dans la formule paramétrique, les fournisseurs
5 contribuent à livrer cette efficience-là au même
6 titre qu'HQT.

7 Alors, dans les dossiers tarifaires, les
8 fournisseurs contribuent à l'efficience qui doit
9 être remise dans les tarifs via la formule
10 paramétrique. L'efficience ou les écarts qui seront
11 de l'efficience, qui seront constatés par la suite
12 et qui seront jugés comme de l'efficience
13 récurrente, seront remis via la formule ou via de
14 l'efficience additionnelle, comme il a été fait
15 cette année pour deux mille dix-huit (2018).

16 Q. **[381]** Mais est-ce qu'il y a quand même un risque
17 qu'un écart de rendement reste chez les
18 fournisseurs à chaque année, même si la prévision
19 suivante est ajustée? Je ne sais pas si je...

20 R. Avec la demande qui a été faite par la Régie de
21 déposer de l'information additionnelle sur les
22 fournisseurs internes en termes d'ETC et de leurs
23 coûts, il va y avoir une bien meilleure visibilité
24 des coûts des fournisseurs. Puis je pense que
25 l'efficience va être remise au fur et à mesure dès

1 qu'elle sera constatée. L'efficience, au-delà du
2 deux pour cent (2 %), elle ne sera pas remise dans
3 les tarifs avant qu'elle existe puis qu'elle soit
4 constatée. Par contre, une fois que l'efficience
5 est constatée puis qu'elle est jugée récurrente,
6 elle va être remise dans les tarifs des années
7 subséquentes, comme le fait le Transporteur ou
8 comme le fait le Distributeur.

9 (15 h 24)

10 Q. **[382]** Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître de Repentigny.

13 Alors, écoutez, ça met fin à la journée, qui a été,
14 je suis tout à fait conscient, pour vous, assez
15 longue, là, toute la journée à avoir des questions.
16 Alors, mauvaise nouvelle pour monsieur Verret, je
17 ne vous libère pas. Je vais y aller a contrario.
18 Les autres témoins, je vous remercie de votre
19 participation, vous êtes libérés.

20 ET LES TÉMOINS NE DISENT RIEN DE PLUS

21 LE PRÉSIDENT :

22 Alors, bonne fin de journée, neuf heures (9 h)
23 demain matin. Et on fera le suivi, si vous voulez
24 bien, Maître Fréchette, sur les nombreux
25 engagements pris vendredi et aujourd'hui. Alors,

1 bonne fin de journée à tous. Merci.

2 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3

4 Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE
5 MORIN sténographes officiels, certifions sous notre
6 serment d'office que les pages ci-dessus sont et
7 contiennent la transcription exacte et fidèle de la
8 preuve en cette cause, le tout conformément à la
9 Loi;

10

11 Et nous avons signé :

12

13

14

15 _____
JEAN LAROSE

16 Sténographe officielle

17

18

19

20

21 _____
CLAUDE MORIN

22 Sténographe officiel